





Document d'objectifs NATURA 2000 FR7200714

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

Tome I ~ Etat des lieux









DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200714 « Zones humides de l'arriere dune du pays de born »

Structure porteuse

Communauté de communes des Grands Lacs en partenariat avec la communauté de communes de Mimizan et la commune de La Teste-de-Buch.

Opérateur

Communauté de communes des Grands Lacs

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Claire BETBEDER

Contribution au diagnostic socio-économique : Anne BORDESOULLES, Emilie POUCH, Damien JORIGNE

Contribution au diagnostic écologique : Anthony LE FOULER, Romain DUPERE, Vincent RENARD

Réalisation du diagnostic écologique (cartographie des habitats et évaluations de l'état de conservation) : Raphaël JUN, Nicolas JOUBERT,

Contribution au diagnostic écologique : Claire BETBEDER, Romain DUPERE, ELIOMYS, Anthony LE FOULER, Vincent RENARD.

Contribution / Synthèse / Relecture : l'ensemble du personnel de la communauté de communes des Grands Lacs

Crédits photographiques

© Communauté de communes des Grands Lacs sauf mentions contraires.

Montages photo 1ère page et pages intermédiaires du DOCOB : © Communauté de communes des Grands Lacs

Référence à utiliser

Communauté de communes des Grands Lacs, 2014 – Documents d'objectifs des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Tome I. Préfecture des Landes. Mont-de-Marsan. 110 p.

SOMMAIRE

AVA	NT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	1
INTI	RODUCTION GENERALE	3
CON	TEXTE GENERAL	4
<u>Le ré</u>	seau Natura 2000	4
1.	Natura 2000 en France	4
II.	Natura 2000 en Aquitaine	
<u>La dé</u>	<u>émarche Natura 2000</u>	5
LE S	ITE DES ZONES HUMIDES DE L'ARRIERE DUNE DU PAYS DE BORN	6
<u>Prése</u>	entation et fonctionnement du territoire	7
ı.	Fiche d'identité du site	7
II.	Localisation et caractéristiques	8
III.	Données abiotiques	11
IV.	Fonctionnement hydraulique	14
SYNI	THESE DE LA PRESENTATION DU TERRITOIRE	15
<u>Outil</u>	ls d'inventaire, de protection et de planification	16
DIAC	GNOSTIC ECOLOGIQUE	21
Méth	nodologie	22
I.	Cartographie des habitats	22
II.	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	23
<u>Résu</u>	ltat du diagnostic des habitats	25
1.	Caractéristiques générales	25
II.	Grands milieux	26
<u>Habit</u>	tats d'intérêt communautaire	27
Habit	tats non d'intérêt communautaire	43

I.	Roselières et grandes cariçaies	43
H.	Aulnaie-saussaie marécageuse	44
III.	Chênaies acidophiles	. 44
IV.	Eaux stagnantes oligotrophes à eutrophes	. 44
V.	Rivières, cours d'eau et crastes	45
VI.	Prairies et friches	45
<u>Résul</u>	tat de l'inventaire des espèces	46
1.	Caractéristiques générales	46
II.	Résultats globaux	46
	es animales et végétales d'intérêt communautaire	
Les au	ttres espèces patrimoniales	48
Mena	ces écologiques du site : les espèces exotiques envahissantes	61
1.	Espèces exogènes connues	61
II.	Espèces exogènes à surveiller	63
<u>Enjeu</u>	x écologiques	64
I.	Hiérarchisation des enjeux	64
II.	Résultats	. 68
SYNT	HESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	71
DIAG	NOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	72
	xte administratif	
I.	Données générales	. 73
II.	Situation foncière	. 75
III.	Outil de planification	. 76
SYNT	HESE DES DONNEES GENERALES ET ADMINISTRATIVES	. 78

<u>Activi</u>	tés humaines	79
I.	Acteurs et actions de gestion	79
II.	Usages	82
III.	Relations d'acteurs et conflits d'usages	92
INTE	RACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES ENJEUX ECOLOGIQUES	94
SYNT	HESE DES ACTIVITES HUMAINES	96
PERI	METRE DU SITE NATURA 2000	97
Un no	uveau périmètre pour le site	97
I.	Du périmètre initial au périmètre d'étude	97
II.	Du périmètre d'études à la proposition de périmètre	99
III.	Données surfaciques de la proposition de périmètre	100
SYNT	HESE SUR L'EVOLUTION DU PERIMETRE	101
BILA	N DES DIAGNOSTICS	101
SUITI	E DE LA DEMARCHE	101
De la	hiérarchisation des enjeux à la définition des objectifs de développement durable	101
CONC	LUSION	102
	E DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	
TABL	ES DES CARTES	105
TABL	ES DES FIGURES	105
TABL	ES DES TABLEAUX	107
BIBL	IOGRAPHIE	108
SITIO	GRAPHIE	110

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Les zones humides d'arrière dune du pays de Born, constituées d'une chaîne d'étangs et de milieux humides associés, présentent une grande importance écologique sur notre territoire.

Ces milieux lacustres situés du bassin d'Arcachon au pays de Born offrent une richesse exceptionnelle pour les espèces végétales et animales, parfois menacées d'extinction. Les zones humides d'arrière dune du pays de Born possèdent de fortes potentialités d'accueil pour les mammifères tels que le Vison d'Europe et le Grand Rhinolophe, et présentent un réel intérêt pour la conservation d'espèces florales patrimoniales.

Ces étangs, rivières et courants sont également importants pour les activités humaines économiques telles que le tourisme ou les loisirs (chasse, pêche,...).

C'est pourquoi ces zones humides ont été désignées site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore au niveau européen.

La réunion d'installation du comité de pilotage s'est tenue le 7 juillet 2010, en mairie de Sanguinet. De nombreux élus, représentants d'associations et d'organismes locaux y ont participé pour désigner l'opérateur technique chargé d'élaborer le document d'objectifs du site. La communauté de communes des Grands Lacs, très impliquée dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de son territoire, s'est portée candidate devant l'assemblée et a été désignée opérateur du DOCument d'OBjectifs (dit « DOCOB »).

Effectué sur la base d'un état des lieux socio-économique et écologique, le DOCOB permettra de définir les objectifs et les outils de gestion, ainsi que les moyens d'aide financière pour conserver ce site exceptionnel, en prenant compte des enjeux économiques, sociaux et culturels, et des spécificités locales.

Cette démarche peut provoquer des appréhensions. Cependant, l'implication de tous les acteurs concernés est nécessaire pour permettre son bon déroulement et parvenir à la conservation de la biodiversité.

Philippe ALIOTTI, Président du comité de pilotage

Pour leur participation ou leur contribution à l'élaboration du Tome I de ce document d'objectifs, merci aux personnes suivantes :

Collectivités impliquées	Administrations	Organismes		Associations locales et
dans la rédaction	Auministrations	Organ	instites	acteurs socio-économiques
Communauté de communes des	Direction Régionale de	Direction Départementale de la	Centre Régional de la Propriété	Bassin d'Arcachon Ecologie
Grands Lacs	l'Environnement, de	Cohésion Sociale (D.D.C.S.)	Forestière (C.R.P.F.)	Françoise BRANGER
Les élus de la communauté de	l'Aménagement et du Logement	Patrick BOURANDY (Landes)	Amélie CASTRO	Groupe chiroptères Aquitaine
communes. Et l'ensemble du	d'Aquitaine(DREAL)	Oliver BOUKPETI (Gironde)	Luc-Olivier DELEBECQUE	Jérôme FOUERT
personnel. Et particulièrement :	Natacha DULKA & Coline GARDE	Office National de la Chasse et de	Syndicat des propriétaires	Olivier TOUZOT
Jean-Maxime VITIELLO	Direction Départementale des	la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.)	forestiers privés	Denis VINCENT
Christine GALLOT	Territoires et de la Mer Des Landes	Francis DUPRAT & Jean-Luc OLES	Guillaume RIELLAND	Landes Nature
Laurent PICHKHAN	(D.D.T.M.)		Groupement de Productivité	Marine HEDIARD & Julien BATAILLE
Thomas DELHOUSTAL	Philippe BODERE	Conservatoire Botanique National	Forestière (G.P.F.) Grande Lande	Société des Amis de Navarrosse
Les élus et membres de la	Christelle BARROS	Sud Atlantique (C.B.N.S.A.)	Jean-Marc BILLAC, Sophie GASTON	Pierre GARCIA
communauté de communes de	Laurent DUROU	Anthony LE FOULER	& Sylvain BAZAS	Pierre BONNET
Mimizan	Benoit HERLEMONT	Conservatoire des Espaces	Chambre d'Agriculture des Landes	Office de tourisme intercommunal
Mesdames et Messieurs les maires	Gilbert TAROZZI	Naturels d'Aquitaine (CEN)	VILLENAVE Vincent	de Mimizan
des communes concernées par le	Conseil général des Landes	Romain DUPERE	DASSE Magali	GALY Katia
site Natura 2000 :	Etienne CAPDEVIELLE	Marion SOURIAT	Fédérations de Pêche	Groupement Forestier de la
Aureilhan, Bias, Biscarrosse,	Thierry GATELIER	Julie WALKER	Vincent RENARD (Landes)	Compagnie des Landes
Escource, Gastes, Mimizan,	Valérie GUEGUEN	Conservatoire du littoral	Sophie DE LA VERGNE (Gironde)	Amaury JANNY
Labouheyre, La Teste-de-Buch,	David JIMENEZ	Laure GUILHEM	Fédérations de Chasse	Direction Générale de l'Armement
Luë, Parentis-en-Born,	Diane-Laure SOREL	Institut national de Recherche en	Denis LANUSSE et Damien JORIGNE	
Pontenx-les-Forges, Sanguinet,		Sciences et Technologies pour	(Landes)	Nadine AMELOT LEPEYTRE
Sainte-Eulalie-en-Born,	Syndicat mixte Géolandes	l'Environnement et l'Agriculture	Emmanuel ROBIN (Gironde)	Marie-Laure CAILLET
Saint-Paul-en-Born, Ychoux.	Lionel FOURNIER	(IRSTEA)	Fédération Départementale de	Laurent MONTHOUR
,	Delphine PELOUIN	, ,	gestion des Organisme Nuisible	Pierre SAQUET
Ainsi que l'ensemble du	Chloé ALEXANDRE	Alain DUTARTRE	(F.D.G.D.O.N.)	Vermilion REP
personnel des communes pour	Agence Départementale d'Aide aux	Forum des Marais Atlantiques	Benoit REMOND (Landes)	Pantxika ETCHEVERRY &
leur aide précieuse dans la	Collectivités Locales (A.D.A.C.L.)	Philippe BOUDEAU & Ludovic LUCAS		Emilie POUCH
fourniture de données et la	Sylvain LAFONT & Michel		Groupement de Défense Sanitaire	Toutes les associations locales de
préparation des réunions.	PELLEGRIS		Aquacole d'Aquitaine (G.D.S.A.A.)	chasse et de pêche et l'A.C.G.E.L.B.
. ,			Anne BORDESOULLES	

INTRODUCTION GENERALE

Depuis 2004, les zones humides de l'arrière dune du pays de Born font partie du réseau Aquitain Natura 2000. L'Etat et l'Europe ont reconnu ses richesses écologiques naturelles liées aux particularités de la chaîne des grands étangs du nord des Landes, de ses milieux associés et du réseau hydrographique attenant. Ces milieux, intégrés au cœur de la forêt de pins des Landes de Gascogne constituent, en effet, un patrimoine paysager diversifié par ses zones inondables (landes humides, marais, tourbières,...) ses forêts de chênes, d'aulnes et de saules longeant les rivières et courants.

En plus d'être un patrimoine paysager, ces milieux renferment également une grande richesse écologique, de par leur diversité mais également pour leur qualité, qui tend à se dégrader au vue des pressions anthropiques que le territoire connaît et aussi des pressions naturelles.

L'enjeu global du DOCOB du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born réside en la conservation de la chaîne des grands étangs et de ses milieux associés (marais, landes et tourbières). La préservation d'espèces patrimoniales telles que l'Isoète de Bory et le Vison d'Europe, pour lesquels le site des zones humides de l'arrière dune du Pays de Born a une responsabilité particulière, semble être une des priorités du DOCOB. La lutte contre le comblement des lacs, l'eutrophisation des milieux et les espèces envahissantes sont également des enjeux majeurs sur ce site. Sans cet engagement, l'état de conservation des milieux aquatiques lacustres et des milieux associés pourrait être mis en péril.

Le tome I constitue l'état des lieux. Associé à l'atlas cartographique et aux fiches habitats et espèces, il permet de synthétiser les inventaires écologiques et socio-économique et d'en faire les diagnostics pour révéler les grands enjeux du site.

Le tome II expose les objectifs de développement durable du site, notamment fixés en groupes de travail. Enfin, le tome III est composé du catalogue d'actions et de la charte Natura 2000 du site. La maquette financière prévoit le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions proposées ainsi qu'à l'animation générale du site.

CONTEXTE GENERAL

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (U.E.). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes: la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages « Directive Oiseaux » (D.O), et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, « Directive Habitats, Faune, Flore » (D.H.F.F.). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité, dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

I. Natura 2000 en France

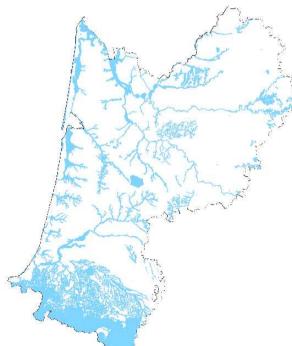
Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent, en effet, à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain, soit 6 823 651 ha, hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres M.E.E.D.D.E., juin 2007) :

- 1 334 sites en Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) au titre de la D.H.F.F.. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) au titre de la D.O.. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

II. Natura 2000 en Aquitaine

L'Aquitaine apporte une forte contribution au réseau Natura 2000 : 150 sites y sont recensés, soit près de 9% de la contribution nationale, pour une surface totale de près de 682 000 ha.

On dénombre 124 sites classés au titre de la D.H.F.F., pour une superficie de 484 247 ha ; 21 ont été désignés en Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.). Par ailleurs, 26 Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), désignées au titre de la Directive oiseaux, totalisent 197407 ha



Carte 1 : le réseau Natura 2000 en Aquitaine (Source : DREAL Aquitaine)

La démarche Natura 2000

Dans le cadre de la D.O. (Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) un inventaire des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) a été réalisé sur l'ensemble du territoire national. Sur la base de ces ZICO, des Z.P.S. sont définies afin d'assurer la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des oiseaux considérés comme rares ou menacés dans l'Union Européenne. De même, dans le cadre de la D.H.F.F., directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, des Sites d'Importance Communautaire (SIC) ont été proposés sur l'ensemble du territoire national. Ces SIC sont ensuite désignés en droit communautaire, puis en droit français, sous la forme de Z.S.C. afin d'assurer la conservation des habitats naturels et habitats d'espèces.

Le but des deux directives est de favoriser le maintien de la biodiversité. Or la préservation de la biodiversité requiert la plupart du temps la préservation des activités humaines.

L'objectif initial est de créer un réseau écologique, le réseau Natura 2000, pour parvenir au

maintien de la biodiversité sur la totalité du territoire de l'Union Européenne. Ce réseau se base sur les Z.P.S. et les Z.S.C. désignées.

Sur chacun des sites désignés, un plan de gestion, le document d'objectifs (DOCOB), dont le contenu est présenté en annexe 1, permet de définir les mesures de protection ou de conservation qui permettront de préserver les milieux et espèces identifiées tout en sauvegardant les activités humaines bénéfiques. En France, la réalisation de ce DOCOB est basée sur la concertation et sur l'implication volontaire des acteurs locaux.

Directive « Oiseaux »
1992

Habitats naturels et espèces
d'intérêt communautaire

Oiseaux rares et menacés et leurs habitats

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Figure 1 : Schéma de constitution du réseau Natura 2000

« L'idée principale qui doit sous tendre la réalisation des DOCOB est celle de pragmatisme, car la durée des programmes d'exécution, ainsi que les moyens financiers alloués n'ont pas vocation à obtenir une définition extrêmement fine et pointue de tous les enjeux (habitats naturels et habitats d'espèces), ni à apporter, en terme de gestion, toutes les réponses à la conservation de ces enjeux.

La réalisation des DOCOB est à inscrire dans un processus de valorisation des connaissances disponibles sur les enjeux identifiés, d'en préciser, au moyen de processus d'acquisition simples, pratiques, efficaces et compréhensibles, la teneur et, éventuellement, d'en compléter certains aspects méconnus.

A partir de ces acquis, et sans que l'exhaustivité ne paraisse nécessaire, un débat peut alors s'engager sur les principes d'orientations de gestion en découlant et leur pertinence dans le cadre écologique, social, culturel et économique connu et partagé.

Comme tout plan de gestion, les conclusions fixées par le DOCOB seront soumises à une évaluation de leurs effets dans le temps, ce qui permettra d'envisager l'affinement de certaines questions encore mal maîtrisées et, éventuellement, de procéder à des ajustements d'objectifs, de moyens de gestion ou d'outils, en fonction d'une amélioration des acquis. »

Extrait du C.C.T.P., février 2009



Présentation et fonctionnement du territoire

I. Fiche d'identité du site



Libellé officiel du site Natura 2000

Numéro officiel du site Natura 2000

Désigné au titre de la directive

Date de désignation par arrêté préfectoral

Superficie officielle du site Natura 2000

Domaine biogéographique

Région (s) concernées

Département (s) concerné (s)

Préfet coordinateur

Président du Comité de Pilotage

Membres du Comité de Pilotage

Date d'installation du Comité de Pilotage

Structure porteuse

Opérateur technique

Date de désignation de l'opérateur

Prestataires techniques

Groupes de travail

Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born

FR7200714

« Habitats, faune, flore » 92/43/CEE

10/06/2008 (JORF du 12/06/2008)

14 950 hectares

Atlantique

Aquitaine

Gironde, Landes

Préfet des Landes

Président de la communauté de communes

des Grands Lacs

Voir l'arrêté préfectoral en annexe 2

le 7 juillet 2010 à Sanguinet

Communauté des communes des Grands Lacs

Communauté des communes des Grands Lacs

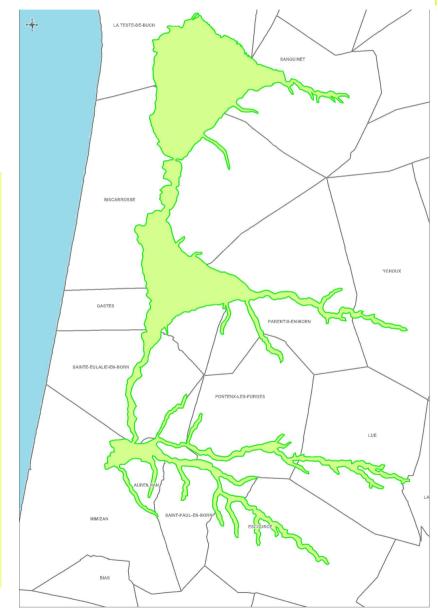
le 7 juillet 2010 à Sanguinet

Groupement d'études SIMETHIS, Fédérations de pêche de Gironde et des Landes, Fédérations des chasseurs de Gironde et des Landes, Bureau d'études Eliomys, Bureau

d'études BIOTOPE.

Voir liste des participants en annexe 3

Carte 2 : Enveloppe officielle du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born (Source : INPN)



II. Localisation et caractéristiques

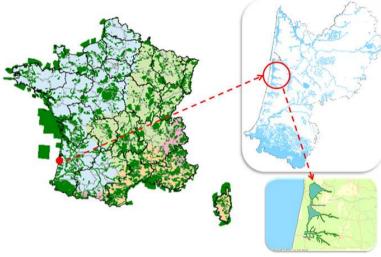
Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born a été retenu au titre de la directive Habitats, Faune, Flore. Celle-ci répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales remarquables ou menacés à l'échelle européenne. Le site a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en 2004 et intègre donc le réseau des sites Natura 2000.

Se référer à la carte A de l'Atlas cartographique

Localisation

Situé en Aquitaine, le site Natura 2000 FR7200714 « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born » concerne la chaîne des étangs du sud de la Gironde et du nord des Landes. C'est un site interdépartemental puisqu'il est à cheval sur deux départements. Localisé à une altitude moyenne de 63 m, il couvre une surface d'environ 15 000 ha répartie entre le département des Landes (85 % de la superficie du site) et celui de Gironde (15 %). Tel qu'il a été désigné en 2004, il s'étend sur quatorze communes littorales (du nord au sud) : La Teste-de-Buch, Sanguinet, Biscarrosse, Parentis-en-Born, Ychoux, Gastes, Sainte-Eulalie-en-Born, Mimizan, Aureilhan, Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges, Luë, Labouheyre et Escource. Le site est également situé sur deux zones spécifiques : les pays du Buch et du Born.

Figure 3 : Localisation du site



Albert Prince Chalcase Tursin Prince Chalcase Tursin Prince Esta

Figure 4 : Les pays dans les Landes (Source : histoire sociale des Landes)

Les pays du Buch et du Born, un peu d'histoire

Au néolithique, les pays de la frange océanique accueillent des populations vivant de la chasse et de la pêche. Les Pays commencent à voir le jour...

Le pays de Buch n'est autre que l'ancienne cité (moitié aquitanienne, moitié celtique) des « Boiates » ou « Boiens » dont le cheflieu « Boii » était située à Lamothe (le Teich). La capitale de ce pays, contrairement aux idées reçues ne se situait pas au niveau de l'actuel « centre », La Teste-de-Buch, mais au niveau de l'embouchure de la Leyre. C'était la plus petite cité de la Gaule. Le peuple des « Boiates » vivait du pastoralisme, de la pêche, de la cueillette et de l'exploitation du pin.

Au fil du temps et suite aux divers épisodes climatiques (hausse du niveau d'eau et mise en place du système dunaire), le peuple, las d'être envahi par les eaux et le sable, décide de s'installer sur une zone abritée : à l'emplacement de l'actuel centre de La Teste-de-Buch (Caput Boïorum en latin puis La Teste-de-Buch en argot latin francisé).

8/110

Issu du latin vulgaire « bodina, botina » (« arbre frontière »), le pays de Born est un rectangle d'environ 45 kilomètres de long (de Sanguinet à Saint-Julien-en-Born) sur 20 de large, entre l'océan et la Grande Lande.

D'après certaines sources, le peuple qui vivait dans ce pays serait issu du pays de Buch.

Soumis à Rome ces deux pays s'organisent en une province : l'Aquitaine. Une voie romaine, dite aujourd'hui « du littoral » reliant Bios (le Teich) à Segosa (lieu-dit Saint-Paul-le-Vieux à Saint-Paul-en-Born), en passant par Losa (Sanguinet), se met en place. Les deux pays sont alors reliés et connectés. Cette liaison, qui restera longtemps, appartient tout d'abord au diocèse de Bordeaux, sous l'évêché des Boïens (IVe siècle). Puis, jusqu'en 1789, la paroisse de La Teste est rattachée à un vaste ensemble, où le siège se situe à Parentis-en-Born. Il regroupe alors les paroisses du Pays de Buch et du Pays de Born.

C'est la révolution, en établissant les départements, qui modifie les limites et le regroupement des paroisses et des anciens diocèses. C'est ainsi que les paroisses du Pays de Born sont rattachées au diocèse des Landes, tandis que celles du Pays de Buch se trouvent regroupées autour de La Teste-de-Buch, promu au rang de chef-lieu de Canton.

Le pays de Buch est culturellement associé à la forêt landaise, mais aussi au bassin d'Arcachon autrefois appelé « la petite mer de Buch ». Contrairement au pays de Born, lié à ces grands lacs landais, il est largement ouvert sur le golfe de Gascogne. Cette ouverture lui a déterminé une culture bien spécifique, où se mélangent bergers et résiniers des Landes de Gascogne avec marins et pêcheurs du Bassin. Le micro-particularisme du Pays de Buch se ressent aussi dans l'architecture qui diffère sur le bassin du reste des Landes de Gascogne, Arcachon en est un bon exemple.

Les curiosités du pays de Born sont, comme l'indiquait Maître Castagnède, notaire de Bordeaux, « les dunes boisées, les sauvages étangs [de Cazaux et de Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et d'Aureilhan, les courants de Mimizan et de Contis] qui dorment le long des rivages rongés par l'océan,... les bois de pins coupés de paisibles et marécageux pâturages ».

Caractéristiques écologiques et socio-économiques

Implantées sur le domaine biogéographique atlantique, les zones humides de l'arrière dune du pays de Born, vaste système de plans d'eau et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier, ont un intérêt écologique important. En effet, elles contiennent une grande variété de milieux humides et aquatiques, et de nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes sur les rives soumises au marnage. De plus, bien qu'en quantité réduite, les habitats tourbeux présents sont riches et certains d'entre eux sont très bien conservés.

De nombreuses activités économiques, sociales et culturelles sont pratiquées sur les zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Certaines sont ancrées et historiques, d'autres en revanche sont apparues récemment du fait de leur localisation (proximité avec le littoral,...). De nombreuses activités ont été recensées dans le formulaire standard de données (voir tableau 1 page suivante).

Tableau 1 : Contenu du Formulaire Standard de Données (F.S.D.) du site

Habitats naturels	Code habitat	
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190	
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0	
Landes humides atlantiques tempérées Erica ciliaris et Erica tetralix *	4020	
Tourbières hautes actives *	7110	
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle encore susceptibles de régénération naturelle	7120	
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	
Espèces animales	Code	
Grand rhinolophe - Rhinolophus ferrumequinum	espèce 1304	
Loutre d'Europe - <i>Lutra lutra</i>	1355	
Vison d'Europe - <i>Mustela lutreola</i>		
Cistude d'Europe - Emys orbicularis		
Lamproie de planer - Lampetra planeri		
Espèces végétales		
Isoète de Bory - Isoetes boryana	1416	
Fluteau nageant - Luronium natans	1831	
Faux cresson de Thore - Thorella verticillatinundata	1618	
Activités humaines		
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage, Amélioration de l'accessibilité au site, Aquaculture, Campings, caravanes, Captages des eaux de surface, Chasse, Envasement, Erosion, Envahissement d'espèces exotiques, Eutrophisation (naturelle), Exploration et extraction de pétrole ou de gaz, Habitations dispersées, Manœuvres militaires, Plantation forestière, Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres),Pâturage, Pêche de loisirs, Sports nautiques, Sylviculture,		

Formulaire Standard de Données (F.S.D.)

Le F.S.D. est la « fiche d'identité » du site. Ce document officiel est remis à la Commission européenne par chaque état membre et pour chaque site Natura 2000.

Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui ont permis de justifier la désignation du site.

Suite aux études menées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, le F.S.D est mis à jour en prenant en compte les résultats des inventaires écologiques et économiques.



Figure 5 : Faux cresson de Thore, plante inscrite sur le F.S.D. du site

III. Données abiotiques

glaciations

quaternaires

primaire).

Se référer aux cartes B de l'Atlas cartographique

•						
Données générales	Tableau 2	2 : Données abiotiques	Qualification			Origine des données Structures ressources
Climat	De type océanique tempéré "Aquitain"	Climat tempéré de type océanique composé de masses d'air humide venant de l'océan Atlantique. L'amplitude thermique entre l'été et l'hiver est faible grâce au pouvoir tampon de l'océan. De ce fait, en été les températures sont supportables (19° C à 21°C) et l'hiver est doux (5° C à 7° C). La durée moyenne annuelle de l'ensoleillement se situe aux environs de 2 200 heures, l'état hygrométrique reste voisin de 80 %. La moyenne annuelle des cumuls de précipitations varie entre 870 et 1 440 mm de l'extrême sud-ouest au nord-est du département. Les précipitations sont modérément fréquentes et plus abondantes en hiver. Le territoire est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.				Météo France
Formation des lacs	Golfe de Gascogu	nation du lac de Cazaux-Sang	Put Blanc Put Blanc Put Blanc Put Blanc Put Blanc Put Blanc	Put Blanc Losa Estey du Large		Put Blacc Losa Estey du Large SANGUINET Dunes anciennes Cures modernes
Formation des lacs		e 3 000 à 2 000 ans avant J.C. connue	de 2 000 à 500 ans avant J.C. 6 m (N.G.F.)	de 100 ans à 300 ans après J.C. 16 m (N.G.F.)		état actuel 21 m (N.G.F.)
	Le sable des Landes, couche très mobile, associée à des phénomènes concomitants : courants océaniques du golfe de Gascogne et les vents d'ouest dominants sont à l'origine de la mise en place des dunes sur le littoral aquitain. Obstacles naturels coupant l'accès des courants vers l'océan Atlantique, les dunes ont fait naître la chaîne des étangs littoraux. Contrairement aux régions voisines du Marensin, les étangs du Born n'ont pas conservé d'exutoire naturel vers l'océan. Seul le lac d'Aureilhan est relié naturellement à l'océan Atlantique via le « courant de Mimizan », le lac Nord sera, par la suite, relié au Bassin d'Arcachon via le canal des Landes.					sous les eaux-20ans de fouilles archéologiques dans le lac de Sanguinet-
Géologie	Formations sédimentaires et glaciations	le territoire du Born et ce	modernes à l'ouest et le plateau landais à l' elui du Buch comportent une mosaïque de d ens dits "sables des Landes", disposés su	épôts sédimentaires avec:	•	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.)

- des alluvions tourbeuses de la zone des étangs, composés de sables éolisés.

SIGES Aquitaine

Géomorphologie et topographie	Altitude maximale : 50 m	Topographie d'ensemble très plane et avec peu de relief proéminent. Seules les dunes littorales de l'Holocène font exception en s'élevant parfois jusqu'à plus de 50 m. L'histoire et la toponymie en sont la preuve : la « mountagne » de Biscarrosse est un des points culminants de la commune et du site Natura 2000. Concernant la morphologie des étangs d'arrière dune, elle s'établit selon un axe amont-aval ou est-ouest. L'implantation des dunes a créé une forte pente au pied des dunes paraboliques. Les rives ouest des étangs possèdent alors une pente plus forte. Côté est, les affluents charrient des sédiments et les déposent au niveau du lac rendant la pente bien plus douce. dunes modernes de forme dunes paraboliques anciennes etangs et zones humides cours d'eau Figure 7 : Profil topographique du littoral en Aquitaine (Sources : O.N.F. et Landes Nature 2008)
Pédologie et pédogénèse	Podzol humo- ferrique	Les sols du territoire sont essentiellement composés de sable très pauvres en argiles et limons. Ce sont des sols très filtrants, sensibles aux actions du vent et de l'eau. Principalement constitués de quartz, c'est aussi un sol chimiquement pauvre. L'accumulation de ces matériaux a créé ce que l'on appelle l'alios, roche ferrique plus ou moins durcie. Enfin, le sol du territoire est également composé d'une nappe phréatique superficielle affleurante. En fonction de la topographie, des caractéristiques du sol et du fonctionnement de la nappe, on retrouve différents pédopaysages avec notamment 4 grands types de landes : la lande sèche, la lande mésophile, la lande humide et la lande très humide (dépressions). Lande sèche Hillsoffens (Ballone, Brande Mellone, Brande Mellon

d'après GEREA, 1990 Figure 8 : Pédopaysage dans les Landes (d'après GEREA, 1990, modifié 2012) Office National des Forêts (O.N.F.)

- DOCOB du site Natura 2000 FR200681
 " Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin"
- Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.)

SAGE Etangs Littoraux

Born et Buch

Etang de Cazaux-Sanguinet 5 400 ha. Bassin versant de 20 000 ha

Le site Natura 2000 prend en compte les bassins versants des trois étangs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan. Communiquant entre eux en cascade, ces lacs constituent un ensemble cohérent d'écosystèmes aquatiques. Cette vaste unité hydrographique est reliée à l'océan par deux exutoires : le courant de Mimizan au sud, lié avec l'étang d'Aureilhan, et le canal des Landes au nord, reliant le lac de Cazaux-Sanguinet au Bassin d'Arcachon.

L'alimentation en eau des étangs se fait d'est en ouest via les principaux affluents prenant leurs sources dans la région naturelle de la Haute Lande. Ce sont des cours d'eau aux eaux fraîches claires et acides, tracant un lit de faible profondeur, de largeur moyenne, sinueux et lent, sur un substrat homogène sablonneux (sables des Landes). De formation récente, leurs tracés ne sont pas stabilisés et leurs morphologies évoluent sensiblement, notamment au niveau de l'exutoire dans les étangs (deltas en évolution constante et phénomène de comblement).

Petit étang de **Biscarrosse** 70 ha

de

3 000 ha

Bassin versant

Le régime hydrologique de ces cours d'eau est assez homogène. Ils sont marqués par deux périodes calquées sur les saisons pluviométriques ponctuées d'abats d'eau liés aux orages :

- période d'étiage en été : juillet-septembre.

- période de hautes eaux en hiver : décembre à février.

Hydrographie Plus d'informations sur les données hydrauliques en

annexe 4

Le Canteloup et l'Escource se distinguent par des écoulements plus rapides et des débits relativement forts par rapport à la moyenne du bassin versant : débit moyen d'environ 2,5 m³/s environ pour l'Escource contre 1.7 m³/s pour le Nassevs.

A noter que le courant de Sainte-Eulalie et le canal des Landes souffrent d'étiages assez importants, tandis qu'un bon niveau est maintenu toute l'année sur le courant de Mimizan et le Canal transaguitain.

Etang de Parentis-**Biscarrosse**

Un réseau de crastes relativement important alimente également les étangs.

3 400 ha Bassin versant de 25 200 ha

Le fonctionnement hydrologique des étangs du site Natura 2000 est principalement conditionné par les précipitations et l'évapotranspiration, les propriétés morphodynamiques des étangs et leur alimentation par le bassin versant (réseau de crastes, nappe plio-quaternaire). Les niveaux d'eau sont également influencés par la gestion humaine (cf. paragraphe suivant) conditionné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Etangs littoraux Born et Buch.

Etang d'Aureilhan

320 ha Bassin versant de 47 500 ha La qualité oligotrophe des cours d'eau landais se dégrade en fonction des milieux drainés. Les affluents des étangs du Born et du Buch circulent au sein du massif forestier, sur le plateau agricole et à proximité des activités humaines en général (usines, urbanisation,...), leur qualité subit donc des modifications en fonction de ces caractéristiques et cela se traduit dans les lacs et étangs. D'où la différence du niveau trophique de chacun des 3 principaux étangs : oligotrophe pour Cazaux-Sanguinet, méso-eutrophe pour Parentis-Biscarrosse et eutrophe pour l'étang d'Aureilhan. Ces différences peuvent entraîner diverses problématiques : la prolifération de cyanobactéries et de plantes exotiques envahissantes ou l'accumulation de sédiments, l'eutrophisation,...

IV. Fonctionnement hydraulique de la chaîne des étangs

Rappel historique



Formés suite à la mise en place des dunes, les lacs du nord des Landes constituaient un ensemble naturel en « chapelet » communiquant par le biais de petits étangs notamment entre les lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse ou via le courant de Ste Eulalie entre le lac sud et l'étang d'Aureilhan.

Cet ensemble naturel a ensuite été aménagé avec la création d'un canal. Imaginé en 1661 et au travers de différents projets et porteurs de projets, en vue de relier le Bassin d'Arcachon à Bayonne via les étangs landais (~200 km), c'est en 1838 qu'il a finalement vu le jour. Mis en place pour permettre le transport de marchandises, il est également utilisé pour la navigation. Somme toute, ce projet ambitieux s'arrête aux portes de Mimizan, évitant très certainement un désastre écologique sur tout le

Les lacs sont depuis, connectés au bassin d'Arcachon par le canal des Landes puis par le canal transaquitain entre eux.

De nos jours, le canal des Landes est fermé à la navigation, car en voie de comblement.

Seul le canal transaquitain garde son rôle touristique, avec une largeur de 10 m et une profondeur de 4 m, il permet aux navigateurs de plaisance de se balader entre les lacs en passant par une écluse (de Navarosse). Quant au petit étang de Biscarrosse, la création d'un tel ouvrage a surement joué un rôle important dans la réduction de sa dimension et l'assèchement de sa partie nord (désormais devenue le marais de Laouadie).

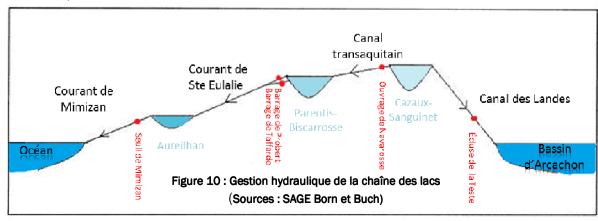
Figure 9 : Carte de Cassini (SOGEFI) Les 4 plans d'eau du bassin versant forment un système hydraulique cohérent, étant donné leur interdépendance.

L'étang de Cazaux-Sanguinet constitue une zone de partage des eaux entre le nord et le sud. En effet, les écoulements se font :

- d'une part vers le nord, de l'étang de Cazaux-Sanguinet vers le bassin d'Arcachon via le canal de Landes,
- d'autre part vers le sud par un déversement en cascade suivant l'étagement topographique :

littoral départemental.

- de l'étang de Cazaux-Sanguinet vers l'étang de Parentis-Biscarrosse en passant par le petit étang de Biscarrosse et via le Canal Transaquitain,
- de l'étang de Parentis-Biscarrosse vers l'étang d'Aureilhan par l'intermédiaire du Courant de Sainte-Eulalie,
- de l'étang d'Aureilhan vers l'océan par le Courant de Mimizan.



14/110

Le marnage saisonnier naturel (hautes eaux en hiver et niveaux d'étiage en été) est modifié par le maintien des niveaux quasi constants indiqués par arrêtés préfectoraux (en annexe 5) aux côtes suivantes :

- Cazaux-Sanguinet: 20,94 m N.G.F.,
- Parentis-Biscarrosse: 20,40 m N.G.F. en été contre 20,10 m N.G.F., en hiver,
- Aureilhan: 6,20 m N.G.F.

Cette gestion des niveaux d'eau est possible grâce à l'existence des cinq ouvrages hydrauliques identifiés sur la figure 10 page précédente.

La gestion de cet ensemble soulève de nombreuses interrogations. En effet, l'abandon du marnage naturel est certainement bénéfique à quelques activités sociales ou économiques, mais elle est critiquable d'un point de vue écologique. C'est pourquoi la réflexion pour la constitution d'un règlement d'eau commun à la chaîne des étangs et interdépartemental est menée dans le cadre de l'élaboration du SAGE des Etangs littoraux du Born et du Buch. Cette réflexion est déjà en marche puisqu'un nouveau règlement d'eau a été testé pendant trois années consécutives sur la chaine des étangs, est approuvé en Commission Locale de l'Eau (CLE) du 21 février 2014 et est en attente d'approbation par arrêté préfectoral.

SYNTHESE DE LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

La chaîne des étangs du territoire constitue un ensemble très fragile, encore jeune et en cours d'évolution qui nécessite donc une protection importante et une gestion fine et raisonnée.

Tout ce système évolue selon un fonctionnement hydrographique spécifique qui est influencé à la fois par les processus naturels, où les précipitations saisonnières agissent sur les niveaux de la nappe plio-quaternaire et sur l'évapotranspiration, et les processus d'origine humaine (gestion des ouvrages hydrauliques, réseau de drainage...).

Les milieux installés sur les rives orientales des étangs, où la topographie est globalement plane, bénéficient également des variations des hauteurs d'eau de type : « inondation hivernale / assec estival ». Ce fonctionnement, favorisant un marnage important, est propice au développement de ceintures de végétations diversifiées. Les niveaux d'eau doivent donc être gérés de façon à conserver la biodiversité installée autour des étangs, qui font le caractère exceptionnel de ce Site Natura 2000. En ce sens, les dispositions actuelles du SAGE prévoient la recherche d'un marnage plus « naturel » par une augmentation des niveaux d'eau en hiver et au printemps. Défi difficile à relever qui demande de concilier les exigences écologiques aux exigences sociales et économiques et à la préoccupation et prévention des inondations hivernales.

Outils d'inventaire, de protection et de planification

Se référer aux cartes C de l'Atlas cartographique

Très fragile et constituant un paysage exceptionnel, la chaîne des étangs du nord des Landes bénéficie, depuis plusieurs années, de différentes protections. **Tableau 3 : Outils d'inventaire et de protection**

Mesure de protection	Quantification	Nom	Enjeux par rapport à Natura 2000
	269 ha	Rive nord est de l'étang de Cazaux	
	588 ha	Rive sud est de l'étang de Cazaux	A l'origine, les ZNIEFF contribuent à orienter les décisions en matière de :
	109 ha	Vallée de la Gourgue	- grands aménagements (TGV, autoroutes, aéroports, réseaux de
	435 ha	Petit étang de Biscarrosse et marais associé	transport de l'électricité, aménagements hydrauliques), - politiques de création d'espaces protégés et d'attribution de fonds (mesures agro-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation,
	77 ha	Zones humides de la lette des Hourtiquets	fond de gestion de l'espace rural),
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et	119 ha	Rive nord est de l'étang de Biscarrosse	Mais leur désignation a également été utilisée pour la définition de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) en
Floristique (ZNIEFF) de type 1	120 ha	Rive sud est de l'étang de Biscarrosse	application de la Directive Oiseaux, et pour l'inventaire préalable à la désignation des Zones Spéciales de Conservation en application de la
	309 ha	Le courant de Sainte-Eulalie	Directive communautaire Habitats, Faune, Flore.
	247 ha	Zones humides de la rive est de l'étang d'Aureilhan	La plupart des ZNIEFF identifiées sur le territoire sont donc intégrées dans le site Natura 2000. A noter, la ZNIEFF de type 2 « zones humides
	21 ha	Rive sud de l'étang d'Aureilhan	d'arrière dune du pays de Born » a justifié la désignation du site dans le réseau Natura 2000, elle recèle d'innombrables richesses
	2 ha	Prés salés du courant de Mimizan	écologiques.
ZNIEFF de type 2	15 316 ha	Zones humides d'arrière dune du pays de Born	
Parc naturel régional	315 000 ha mais seule 1 commune touche le site	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (P.N.R.)	Le Parc Naturel Régional (P.N.R.) des Landes de Gascogne s'étend sur 41 communes et 2 départements : Gironde et Landes. Sur le territoire des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, seule la commune de Labouheyre est concernée par le P.N.R

Origine des données Structures ressources

- Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (M.N.H.N., IFEN, Ministère de l'écologie et du développement durable)
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.)

 P.N.R. des Landes de Gascogne

http://www.parc-landes-degascogne.fr/

Terrain du Conservatoire du littoral	4 500 ha protégés en Aquitaine	Courant de Ste Eulalie	Le Conservatoire du littoral, mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres (lacs de plus de 1000 hectares). Ses compétences sont donc présentes sur le Born et Buch. 92,25 hectares situés sur le marais de la Taffarde et le long du courant de Ste Eulalie, appartiennent au Conservatoire du Littoral. Ils ont été acquis durant la période 1999-2003. Sur ce territoire, 587 ha appartiennent au périmètre d'intervention du conservatoire. A Sanguinet, au lieu-dit « Put Blanc », un périmètre d'intervention de 171 ha est également présent mais aucune acquisition n'y a été faite.
Sites inscrits	43 900 ha	Etang landais nord	L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages dans leurs qualités actuelles. La chaîne des étangs du nord, depuis la partie landaise de l'étang de Cazaux jusqu'à Saint-Julien-en-Born est un site inscrit. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine mène depuis plusieurs années une étude de requalification de ce site.
Site classé	331,7 ha	Étang d'Aureilhan	L'étang d'Aureilhan et ses abords sont classés depuis 1964.
Loi littoral	7 communes du territoire	La Teste-de-Buch Biscarrosse Gastes Mimizan Parentis-en-Born Sainte-Eulalie-en-Born Sanguinet	La Loi Littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière, et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux. Les communes concernées par le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont situées sur le littoral aquitain, elles sont donc soumises à la Loi Littoral. Seules les communes intérieures, telles que Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges, Luë, Labouheyre et Ychoux sont exclues de cette réglementation.
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	1	SDAGE Adour Garonne	Le SDAGE en vigueur (validé par l'Arrêté du préfet coordonnateur du 1 ^{er} Décembre 2009), fixe 6 orientations déclinées en 232 dispositions. Elles sont traduites dans le Programme De Mesures (P.D.M.). Ces documents seront révisés à partir de 2016.

Conservatoire du littoral

http://www.conservatoire-dulittoral.fr/front/process/Home.html

DREAL Aquitaine

DREAL Aquitaine

- Agence de l'eau Adour Garonne
- SAGE Etangs littoraux du Born et du Buch

Mise en place d'un SAGE sur le Bassin versant des Etangs littoraux du Born et Buch, Géolandes 2008

			Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est destiné à
			instaurer durablement une gestion globale et concertée à l'échelle du
			bassin versant pour protéger les milieux aquatiques et l'eau, résoudre les
			conflits d'usage et satisfaire les besoins de tous.
			Le SAGE Etangs littoraux Born et Buch, mis en place en 2008 est encore
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	enagement et 149 000 ha B	SAGE Etangs littoraux	en cours d'élaboration. Il concerne les eaux superficielles, littorales et
		Born et Buch	souterraines présentes du sud du bassin d'Arcachon au Pays de Born
		SAGE05015	dans les Landes. La chaîne hydraulique des 4 plans d'eau (lac de Cazaux-

Le SAGE Etangs littoraux du Born et du Buch (SAGE05015)

Types de milieux aquatiques visés: Eaux douces superficielles, eaux littorales, eaux souterraines

Superficie et périmètre : 1 490 km, il se situe dans la région Aquitaine et s'étend sur 27 communes des départements des Landes et de la Gironde.

Dates clefs:

- Arrêté de périmètre: 23/03/2007

- Arrêté de création de la Commission Locale de l'Eau (CLE): 10/06/2008, dernière modification le 09/03/2012

Composition de la CLE : présidée par M. FORTINION Xavier, la CLE comporte 40 membres (voir l'arrêté préfectoral de désignation de la CLE en annexe 6)

d'Aureilhan) est donc intégrée à ce document.

Sanguinet, petit étang de Biscarosse, lac de Parentis-Biscarosse, étang

Les objectifs définis dans le SAGE devront être respectés dans le DOCOB Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

Etat d'avancement : en cours d'élaboration

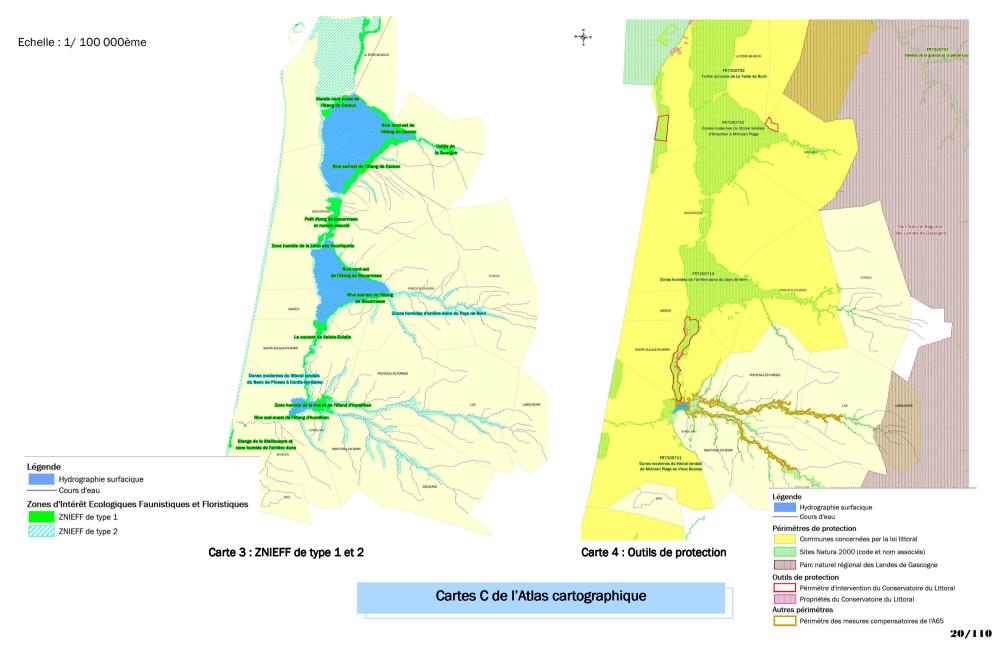
Enjeux pressentis:

- gestion hydraulique des ouvrages de régulation des niveaux d'eau des étangs,
- protection de la ressource superficielle d'eau potable (Cazaux- Sanguinet),
- préservation du fonctionnement des plans d'eau,
- compatibilité entre usages et préservation de l'environnement,
- gestion de l'érosion régressive des cours d'eau et protection de la nappe phréatique.

	- 5 132 ha (enveloppe initiale), 5344,5 ha (enveloppe proposée)	- Forêts dunaires de la Teste de Buch FR7200702	Situé au nord de l'étang de Cazaux-Sanguinet ce site se juxtapose au périmètre Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Il est composé essentiellement de dunes boisées anciennes, majoritairement constituées par un massif forestier de pins maritimes et de feuillus en mélange. Son principal enjeu est donc la préservation de ce milieu. Le DOCOB a été validé en mars 2012.
Autres sites Natura 2000	739 ha (enveloppe initiale),593 ha	 Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage FR7200710 Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau FR7200711 	Les sites Natura 2000 FR7200710 et FR7200711 sont situés sur deux des communes concernées par les zones humides de l'arrière dune du pays de Born: Biscarrosse et Mimizan. Ces sites, de petite envergure ont un enjeu dans la préservation des milieux dunaires, des landes sèches et de la faune et flore associées. Le DOCOB Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage est en cours d'élaboration par l'ONF. Quant au second, il a été validé en 2004.
Autre mesure de protection	- Surface et localisation exacte non connues	- Périmètre des mesures compensatoires de l'A65 (Pau- Langon)	Dans le cadre de la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de l'autoroute A65 entre Langon et Pau, la société A'liénor est tenue de compenser l'impact résiduel de cette infrastructure routière sur certaines espèces animales et végétales protégées. Les zones alluviales du Canteloup et de l'Escource, corridor majeur de déplacement pour la faune et espace favorable pour plusieurs espèces ciblées par la compensation, ont été prospectées par la CDC Biodiversité, structure en charge d'identifier et de sécuriser le foncier répondant aux besoins des mesures compensatoires. Ces zones humides ont ainsi été présentées comme secteur de compensation possible et sont désormais en phase de contractualisation avec certains propriétaires. Un plan de gestion sera prochainement établi sur ces zones pour que les propriétaires volontaires le mettent en œuvre. Il devra respecter les engagements fixés dans le DOCOB.

- DREAL Aquitaine
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.)

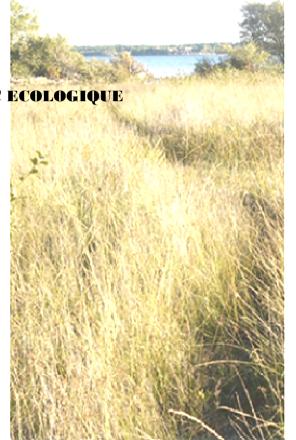
 CDC Biodiversité -A'liénor - Mesures compensatoires de l'A65.















Ce site d'intérêt majeur pour le Vison d'Europe possède un véritable enjeu de préservation des milieux lacustres. En effet, composé à 80 % (selon F.S.D.) d'étangs et de lacs, le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born devra également prendre en compte les marais attenants et les espèces associées dont la survie dépend de ces milieux : Isoète de Bory par exemple. Toutefois, les lacs et les étangs dépendent directement de leurs affluents, et évoluent en fonction d'eux. Les cours d'eau, les rivières et les zones humides associées (forêts rivulaires, prairies humides,...) ont un grand intérêt aussi. Les zones humides de l'arrière dune du pays de Born doivent alors être étudiées comme un grand complexe de zones humides.

Méthodologie

L'objectif de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels est de fixer un état des lieux initial qui fasse référence. Il s'agit de localiser les habitats présentant des enjeux patrimoniaux, d'évaluer leur superficie sur le site. La méthode requise est une méthode commune aux différents sites Natura 2000 européen. Le résultat obtenu pouvant ainsi être comparable d'un site à un autre.

I. Cartographie des habitats

La cartographie du site Natura 2000 FR7200714, « zones humides de l'arrière dune du pays de Born », a été établie dans le cadre d'un travail mené en commun avec le SAGE des Etangs littoraux du Born et du Buch par le bureau d'études SIMETHIS de 2010 à 2011. Ce travail a également été reprécisé par une étude en 2014 menée par le bureau d'études BIOTOPE.

Typologie des habitats

Cette phase permet de dresser une liste la plus exhaustive possible des types de communautés végétales que l'on peut trouver sur le site (annexe 7). Cette étape, préalable nécessaire à la cartographie de terrain, se fait souvent sur la base d'une consultation bibliographique ou sur des connaissances

scientifiques. Sur le territoire concerné par le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, cette typologie des habitats a été validée le 1er juillet 2010 par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (C.B.N.S.A.).

Relevés phytosociologiques

La caractérisation des habitats d'intérêt communautaire s'appuie obligatoirement sur des relevés (de terrain) phytosociologiques localisés (sur orthophotographie numérique ou par G.P.S.).

Retranscription cartographique

Les éléments de terrain sont importants puisqu'ils permettent de consolider la typologie des habitats et de compléter quelques lacunes. Mais la majorité de la cartographie se fait à partir des photographies aériennes (photo-interprétation).

La phytosociologie est une « discipline de la botanique ayant pour objet l'étude synthétique des communautés de végétaux spontanés, afin de les définir et de les classer selon des critères floristiques et statistiques [...] » (Delpech, 1996). La caractérisation de ces communautés implique la réalisation de relevés phytosociologiques sur le terrain.

Extrait du guide méthodologique « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales (M.N.H.N. 2005)

La rigueur accordée à la cartographie de terrain est essentielle pour garantir la meilleure restitution possible de la réalité. Cela s'avère d'autant plus difficile que les « frontières » entre les différents éléments écologiques sont souvent diffuses voire inexistantes (ex. : les transitions progressives entre deux stades dynamiques). Ces éléments sont retranscrits sous forme de polygone comme indiqué sur la figure 11 ci-contre (« ass. » signifiant association végétale).

Dans un même polygone, il se peut que plusieurs habitats se superposent (dans l'espace ou dans le temps). On indique alors la proportion relative de chacun des habitats. La méthodologie de la cartographie des habitats naturels utilisée pour ce site est présentée en annexe 8.

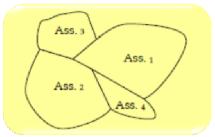


Figure 11 : Exemple de cartographie (Source : guide méthodologique Cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales, M.N.H.N. 2005)

II. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

L'état de conservation a été appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature ou dans les fiches descriptives des types d'habitats (Cahiers d'habitats). Il s'agit d'une évaluation globale de chaque habitat en prenant en compte les pressions qui s'y exercent : facteurs biotiques (espèces invasives), abiotiques et anthropiques.

Tableau 4 : Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

	·
Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). On commente ici l'importance de l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site. Notation: Rare, Assez rare, Commun, Assez commun
Typicité	Critère s'évaluant par comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique. Repose en théorie sur des relevés phytosociologiques, or la comparaison ne peut être faite par absence de relevés reconnus comme « types ». Les éléments suivants sont pris en compte : le listing des espèces indicatrices, leur représentativité dans l'habitat et les conditions stationnelles observées. Les espèces exogènes peuvent intervenir sur ce critère. Notation: Bonne – Mal connue – Inadéquate - Mauvaise
Dynamique	Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide. Dynamique spontanée ou liée à la gestion. Les mosaïques de milieux, les usages et les ressources locales sont des critères utiles au jugement lorsqu'il n'y a pas d'inventaire antérieur disponible à l'échelle des sites. Notation: Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue
Degré de conservation de la structure	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure. En zones humides, l'intégrité du milieu peut être jugée d'un point de vue hydrologique. Exemples : qualité de l'eau, taux de régénération, espèces bioindicatrices, naturalité, etc. Notation : Bon, Moyen, Mauvais
Perspectives	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part. Notation : Excellentes, Bonnes, Moyennes ou défavorables
Possibilités de restauration	Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration du type d'habitat concerné sur le site en question est ou serait possible. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable, et les motivations des acteurs concernés. Notation : Facile, Possible avec un effort moyen, Difficile ou impossible, Inconnue
Responsabilité du site	Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution. Notation : Excellente, Bonne, Significative

Suite à l'évaluation de tous ces critères on obtient un « état de conservation » (à dire d'expert) des habitats et des espèces du site. Cet état de conservation est appréhendé selon la méthode nationale, en respectant une échelle de graduation (Inconnu, Mauvais, Inadéquat ou Favorable).

Cette méthodologie permet d'apporter une connaissance non négligeable sur les habitats qui composent le site.

Dans un tel site, l'idéal aurait été de mettre en place une méthodologie d'évaluation de conservation des habitats en fonction des différents milieux, comme cela est préconisé au niveau national par l'I.N.P.N. notamment. Cependant, même si les méthodologies existent pour les habitats forestiers, les habitats agropastoraux et les habitats dunaires, il manque encore des données sur les milieux arrière-dunaires et, notamment les grèves d'étangs.

C'est pourquoi, dans le cadre du DOCOB des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, le choix s'est porté sur une méthodologie globale.

A noter toutefois que des études se mettent en place et pourront, à l'avenir, servir pour élaborer le suivi de certains milieux du site. C'est le cas du protocole de suivi mené par le C.B.N.S.A. sur les végétations amphibie des étangs arrière-littoraux.

Focus sur le protocole de suivi de l'état de conservation des végétations amphibies des grèves d'étangs arrièrelittoraux mené par le C.B.N.S.A. (annexe 9)

Missionné par la DREAL Aquitaine, dans le cadre d'un programme pluriannuel visant à suivre l'état de conservation de l'ensemble des Habitats d'Intérêts Communautaires (HIC), le C.B.N.S.A. doit fournir tous les six ans des éléments concrets pour évaluer l'état de conservation des HIC à différents niveaux. Cette évaluation s'effectue dans le cadre du rapportage sur l'état de conservation des milieux naturels effectué au niveau national.

L'étude s'est déroulée durant l'été 2012 sur la majorité des étangs littoraux : de Hourtin-Lacanau, à l'étang noir de Soustons, en passant par l'étang de Cazaux-Sanguinet et l'étang de Léon. Pour ce faire, un échantillonnage précis a été établi avec un choix préalable de zones d'études.

Deux méthodes différentes et complémentaires sont envisagées pour estimer l'état de conservation des grèves d'étangs arrière-littoraux :

- la méthode des transects permanents: basée sur la phytosociologie, elle permet de décrire les successions végétales de la grève, et apporte des informations précieuses sur son fonctionnement écologique. Elle permet également de déterminer le niveau de dégradation des habitats (et des espèces) d'intérêt communautaire. Le transect permet de suivre au cours du temps le changement de certains paramètres;
- la méthode des indices : complémentaire de la 1ère méthode, elle consiste à évaluer l'état de conservation des sites et de leurs habitats et espèces sur la base de critères et indices simples (surfaces des communautés, structures et fonctions, menaces,...).

A ce jour, l'étude permet d'appréhender l'état de conservation de ces milieux (mais cela reste du « dire d'expert » puisque c'est une donnée à un instant « t »). Elle permet, en revanche, de visualiser l'état actuel des populations et d'imaginer les perspectives futures.





Figure 13 : Localisation des transects (Source : C.B.N.S.A. 2012)

Résultat du diagnostic des habitats naturels

Se référer aux cartes D de l'Atlas cartographique

I. Caractéristiques générales

Huit Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) très représentatifs du site (eaux oligotrophes, landes humides, vielles chênaies acidophiles,...) sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (F.S.D.) sur le périmètre du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, dont 3 à caractère prioritaire.

Suite à l'inventaire terrain, la liste des habitats d'intérêt communautaire s'est étoffée. 24 ont effectivement été recensés sur l'ensemble du périmètre d'études et 7 ont un caractère prioritaire.

La proposition de périmètre Natura 2000 élargi, englobant notamment le courant de Mimizan (seul estuaire naturel de la chaîne des étangs) a également permis de recenser 5 Habitats d'Intérêt Communautaire en plus. Ces nouveaux habitats correspondent à des habitats halophiles et littoraux tel que le complexe des dunes très présent à l'ouest du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

D'autres milieux aquatiques non marins, ouverts, forestiers et tourbeux viennent également compléter la liste des habitats recensés. C'est le cas des prairies à Molinie, des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis, des marais calcaires à Marisque, des chênaies à Chêne Tauzin.....

Certains de ces milieux sont le symbole d'une évolution naturelle des milieux ou la preuve de l'impact des activités humaines : les eaux eutrophes montrent l'accumulation naturelle ou anthropique de matière organique dans les milieux aquatiques, les tourbières hautes dégradées font suite aux tourbières hautes actives,...; ils ont toutefois un intérêt écologique important et participent à la richesse biologique du territoire.







Figure 16: Courant de Mimizan

Figure 15 : Prairie à Molinie à Gastes

Figure 14: Lacs eutrophe d'Aureilhan

II. Grands milieux

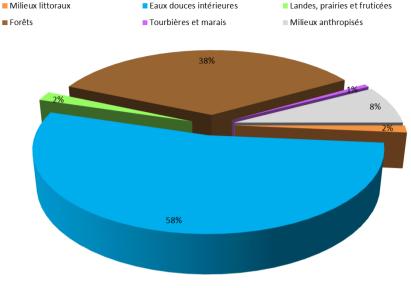
La caractérisation des grands types de milieux permet d'avoir une vision globale de l'occupation du sol au sein du site Natura 2000. En classant les habitats identifés selon la typologie par grands types de milieux, on dipose des grandes entités écologiques. Celles-ci permettront d'identifier par la suite de façon intelligible les grandes unités du territoire et de suivre leur évolution.

Sur le territoire des zones humides de l'arrière dune du Pays de Born, deux éléments se dégagent de cette analyse cartographique, également traduits dans le graphique cicontre : l'abondance des milieux aquatiques (eaux douces intérieures) et l'importance des milieux forestiers, bien que la forêt de production, attenante au site, soit extraite de cette analyse. A noter, ce graphique a été réalisé sur la base des données cartographiques. Celle-ci étant composée de mosaïques, la surface d'habitat obtenue dépasse la surface totale du périmètre.

Chacune de ces grandes entités abrite des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces :

- 4 % des eaux douces intérieures sont des HIC. Ces milieux aujourd'hui appauvris, parfois en voie d'eutrophisation, conservent certes des intérêts mais disposent de peu d'habitats d'intérêt Figure 17 : Répartition des milieux par grands types communautaire. Les herbiers aquatiques à Isoète de Bory et Lobélie de Dortmann sont de moins en moins importants au profit, parfois d'herbiers autochtones qui se banalisent et sont souvent contraints aux dynamiques d'envahissement par des plantes invasives (jussie, myriophylle...). Les suivis botaniques de l'IRSTEA indiquent depuis des années le déclin rapide, voire la disparition de nombreuses espèces.
- 73 % des landes, prairies et fruticées correspondent à des milieux protégés (Landes humides atlantiques, Landes sèches européennes,...).
- 100 % des tourbières et marais sont des HIC, de même pour les habitats littoraux. Le vaste complexe tourbeux présent en bordure des étangs abrite d'importantes surfaces de milieux d'intérêt communautaire, et renferme la quasi-totalité des habitats jugés prioritaires par la D.H.F.F.. L'évolution de ces milieux résulte d'une conjugaison de paramètres hydrologiques et climatologiques complexes, et de modifications de pratiques humaines (assainissement forestier et abandon du pastoralisme). Les milieux littoraux, quant à eux sont adaptés à des conditions spécifiques : marée, embruns salés, vents, érosion,... ils contiennent une richesse biologique importante.

Quant aux forêts, la cartographie des habitats n'étant pas suffisamment précise, la répartition surfacique des HIC est inconnue. On sait que des milieux forestiers d'intérêt communautaire sont présents voire fréquents mais on ne connaît pas leur importance surfacique. La mise à jour de la cartographie des habitats (étude BIOTOPE 2014), a permis de comprendre leur agencement (cf. dans le chapitre suivant la partie dédiée aux milieux forestiers et les fiches habitats annexées) et d'identifier certains milieux forestiers emblématiques et authentiques. La restitution de l'étude est disponible en annexe 10.



Habitats d'intérêt communautaire

Tableau 5 : Description des habitats d'intérêt communautaire

Les HIC sont ici présentés succinctement, les "fiches habitats" construites à partir des cahiers d'habitats Natura 2000 issus de l'I.N.P.N., sont en annexe 11.

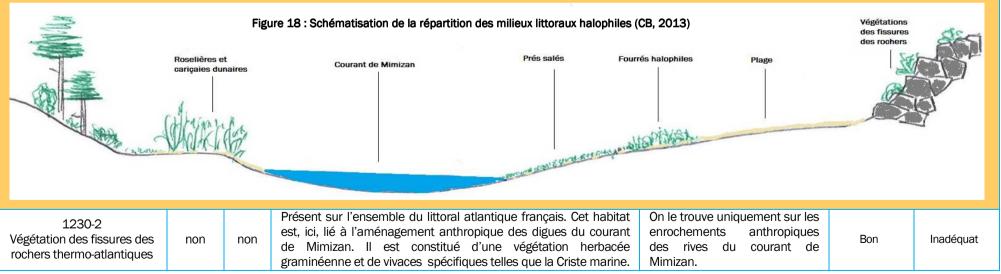
HIC Identifié	F.S.D.	Priorité (niveau européen)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine atlantique
---------------	--------	----------------------------------	-------------------------------	---------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------------

Habitats littoraux dunaires et halophiles

Ces milieux se développent dans des conditions spécifiques et très contraignantes auxquelles ils sont conditionnés : sols pauvres en éléments minéraux, embruns salés, dynamique sédimentaire (érosion mais aussi atterrissement),....

Les habitats dunaires sont installés sur les dunes anciennes, en majorité situées à l'ouest des étangs du Born et du Buch. En fonction de l'étagement, de l'hygrométrie du sol, de l'ensoleillement,... des disparités sont claires et offrent ainsi une diversité de milieux. Rappelons que le littoral landais a été profondément modelé par l'homme : la forêt de Pins maritimes a été implantée pour fixer les sables à partir de 1801. Cette origine artificielle a permis une végétalisation des milieux littoraux désormais sub-naturalisés.

Les habitats halophiles, quant à eux, sont très localisés puisqu'ils se développent dans des milieux présentant une forte salinité. Sur le site on les trouve seulement sur le courant de Mimizan. En plus des conditions spécifiques décrites ci-haut, ils sont soumis à la marée.



HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
1330-2 Prés salés du schorre moyen	non	non	Présent sur l'ensemble du linéaire de la côte atlantique, cet habitat est constitué d'une végétation basse herbacée à ligneuse dominé, le plus souvent, par la Puccinellie (Puccinellia maritima) ou l'Obione (Halimione portulacoides). Il se développe sur la partie haute de l'estran (schorre) soumise aux inondations régulières des marées.	Cet habitat est uniquement répertorié sur la partie basse de l'embouchure du courant de Mimizan.	Bon	Inadéquat
1420-1 Fourrés halophiles thermo- atlantiques	non	non	Cet habitat est présent sur l'ensemble des vases salées du littoral des Landes. Largement dominé par une végétation vivace telle que le Chiendent littoral (<i>Elymus pycnanthus</i>), cet habitat s'installe sur des bancs vaseux sablonneux.	Egalement situé à l'embouchure du courant de Mimizan, cet habitat se localise sur la partie moyenne, dans la zone de battement des marées.	Bon	Inadéquat
2110-1 Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	non	non	Présent sur les côtes sédimentaires sableuses du littoral atlantique, cet habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes de la partie basse du revers maritime des cordons dunaires, sur substrats sableux, de granulométrie fine à grossière, parfois mêlés de laisses organiques et de débris coquilliers. Il est largement dominé par les populations de chiendent des sables (Elymus farctus subsp.).	Très localisé, on ne trouve cet habitat qu'à l'embouchure du courant de Mimizan dans la zone de battement des marées.	Bon	Mauvais
2130*-2 Dunes grises des côtes atlantiques 2130*-5 Pelouses rases annuelles arrière-dunaires * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	non	oui	Les habitats des dunes côtières sont caractérisés par une végétation de pelouse rase, le plus souvent ouverte à semifermée, présentant une seule strate. Diverses herbacées avec de nombreuses espèces de mousses et de lichens, qui forment parfois un tapis dense, dominent. Avec l'abandon du pâturage de parcours extensif sur l'ensemble des dunes littorales de la façade atlantique française, cet habitat peut présenter une nette dynamique d'embroussaillement par les ligneux bas dans les parties les plus centrales et abritées des dunes fixées.	Habitats localisés, ils se développent en îlots épars dans toutes les arrières-dunes sèches à sous-bois ouvert qui bordent les rives ouest et nordouest des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Biscarrosse-Parentis, d'Aureilhan et des deux rives courants de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat	Mauvais

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
2170-1 Dunes à Saules des dunes	non	non	Présent sur la majorité des grands massifs dunaires de la façade atlantique française, les dunes à saules s'installent dans les dépressions arrière dunaires. La végétation y est arbustive (maximum 1 m de haut), forme un manteau bas et est dominée par le Saule des dunes (Salix repens). Cet habitat tend actuellement à coloniser les milieux herbacés ouverts des dépressions arrière-dunaires: bas-marais dunaires. Sa dynamique peut se traduire par une colonisation par le Saule roux (Salix atrocinerea).	Les dunes à saules des dunes sont uniquement localisées à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie.	Inadéquat	Inadéquat
2180 Dunes boisées Habitats déclinés rencontrés : 2180-2 2180-3 2180-4 2180-5	non	non	L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations forestières du littoral atlantique. Celles-ci se développent sur des substrats sableux variés en termes de granulométrie et d'hydromorphie. 2180-2: correspond aux dunes boisées à Chêne vert; l'habitat décliné suivant correspond aux dunes boisées à Chêne liège. L'abondance de Chênes pédonculés permet d'identifier l'habitat décliné suivant (le 2180-4). Quant à l'habitat 2180-5, il correspond à la présence de boisements marécageux en contexte d'arrière dune (aulnaie, saulaie, bétulaie, chênaie).	Ces habitats et, notamment l'habitat décliné 2180-5, sont très fréquents sur le site. Ils sont localisés dans toutes les arrières-dunes boisées humides à sèches qui bordent les rives ouest et nord-ouest des étangs et des deux rives courants de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat	Inadéquat
2190-3 Bas-marais dunaires 2190-5 Roselières et cariçaies dunaires	non	non	Présent sur une large majorité des côtes sédimentaires sableuses du littoral Atlantique, ce type d'habitat est inféodé aux zones longuement inondées par des eaux saumâtres. Constitué de roselières denses à Phragmites australis, il peut être fragilisé par la colonisation des essences arbustives (saules roux).	Localisé à l'embouchure du courant de Mimizan	Inadéquat	Mauvais

La mise en défend est le moyen le plus strict pour protéger ces habitats littoraux dunaires et halophiles, mais il est difficilement envisageable car ce sont des zones touristiques très fréquentées. La maîtrise des accès et l'amélioration de l'accueil du public restent préférable et, dans certains cas, un pâturage extensif peut être envisageable.



Figure 19 : Végétation des enrochements

HIC Identifié F.S.D. initial Identifié I

Milieux aquatiques non marins

Les habitats aquatiques et non marins sont essentiellement liés aux lacs, étangs, mares et cours d'eau.

Les groupements végétaux attachés aux lacs et étangs, et notamment ceux qui se développent sur les rives est, constituent un ensemble naturel exceptionnel d'un point de vue botanique. Il s'agit de groupements inféodés aux milieux sableux et soumis au marnage des eaux : niveau haut en période hivernale et bas en période estivale, avec la possibilité d'une exondation temporaire. En fonction du niveau trophique de l'eau (oligotrophe ou eutrophe), différentes formations végétales s'expriment. Les groupements à Isoète de Bory et à Lobélie de Dortmann se développent dans des secteurs baignés par des eaux oligotrophes, ils sont alors très rares sur les zones humides de l'arrière dune du pays de Born, le lac de Cazaux Sanguinet étant le seul plan d'eau de cette qualité. Sur des lacs plus chargés en nutriments, d'autres groupements s'installent : les pelouses à Littorelle et à Faux cresson de Thore. Suivent ensuite les groupements à Scirpe piquant, les roselières,...

Les rivières présentent, elles aussi, des faciès et des communautés végétales différentes en

présentant des apports modérés en matière organique.

Groupement à lsoète de Bory et Lobélie commun, Scirpe piquant, Éléocharis de Dortmann à nombreuses tiges...

D'après les landes de Gascogne, Christian Maizeret

Figure 20 : Répartition de la végétation sur les rivages sableux situés dans des secteurs

amont et en aval. Les têtes de bassins sont typiquement de petits ruisseaux étroits et oligotrophes laissant place à une végétation diversifiée alors que plus en aval, les callitriches, petites plantes herbacées annuelle aquatiques, deviennent les espèces plus communes et constituent localement des herbiers denses. Leur développement dépend d'un principal facteur : la présence de lumière. Ces milieux sont favorables à la Lamproie de planer. En amont, comme en aval, ces milieux sont soumis à des problématiques communes aux autres secteurs des Landes de Gascogne : l'érosion régressive puis l'ensablement accéléré du lit mineur et en conséquence l'ensablement des étangs.

3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques des Littorelletea uniflorae	oui	non	Surtout situé dans l'ouest et le sud-ouest de la France, cet habitat englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques héliophiles des plaines occidentales françaises. Il est caractérisé par la présence de la Littorelle uniflore (Littorella uniflora), la Baldelie fausse-renoncule (Baldellia ranunculoides), le Scirpe à nombreuses tiges (Eleocharis multicaulis) souvent accompagnés du Millepertuis des marais (Hypericum elodes). Cet habitat est important puisqu'il abrite différentes espèces d'intérêt communautaire et patrimonial : Faux cresson de Thore (Caropsis verticillatinundata), Isoète de Bory (Isoetes boryana), Littorelle uniflore (Littorella uniflora), Lobélie de Dortmann (Lobelia dortmanna).	Habitat très fréquent sur site, il est localisé sur les rives des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse, d'Aureilhan ainsi que dans les lagunes d'arrières-dunes et du plateau landais.	Inadéquat	Mauvais	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	---------	--

3120-2 Pelouses mésohygrophiles oligotrophiques thermo- atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses	non	non	Dans ce milieu le battement de nappe est très contraignant pour les végétaux (l'alternance de submersion et de sécheresse pouvant être prononcée sur les sables durant l'été) et favorise de ce fait, le développement de plantes spécialisées et patrimoniales. Cet habitat du domaine franco-atlantique est très localisé en France. Correspondant à des végétations herbacées oligotrophes, temporairement inondées et des pelouses rases mésohygrophiles oligotrophes. Il occupe, de façon générale, des surfaces très réduites (le plus souvent inférieures au m²). Le cortège végétal, composé d'espèces herbacées vivaces, se caractérise par un petit groupe d'espèces hygrophiles, essentiellement des ptéridophytes (plante sans fleur, comme les fougères) dont fait partie l'Isoète épineux (Isoètes histrix), espèce protégée au niveau national. Le recouvrement herbacé est variable, mais le tapis végétal reste toujours ouvert permettant ainsi le développement, entre les touffes ou les pieds des vivaces, de petites annuelles. Ces pelouses sont fortement dépendantes des conditions hydriques stationnelles et sont sensibles au piétinement et à la sur-fréquentation.	Habitat très localisé, on le trouve uniquement sur la rive sud de l'étang d'Aureilhan à proximité d'un camping.	Inadéquat	Inadéquat
3130-2 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae 3130-5 Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea	oui	non	L'aire générale de cet habitat couvre une bonne partie des régions françaises (hors méditerranéennes). La végétation de cet habitat est caractérisée par des gazons de substrats sableux ou organiques, oligotrophes à méso-eutrophes, acidiphiles mésohygrophiles et submergés durant la saison hivernale. Les communautés sont dominées par des espèces annuelles de petite taille. Les espèces dominantes sont notamment des Joncacées et des Cypéracées annuelles (Jonc nain Juncus pygmaeus, Juncus bufonius Jonc des crapauds, Cicendie filiforme Cicendia filiformis, Cicendie naine Exaculum pusillum, Souchet jaunâtre Cyperus flavescens) Cet habitat se rencontre en mosaïque ouverte avec des communautés de vivaces. Caractérisé de pionnier, instable selon la gestion hydraulique, il se maintient principalement par défaut de concurrence de la part de communautés vivaces (dont les roselières).	Ces habitats sont peu fréquents sur le site. Ils se situent uniquement sur les berges des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis- Biscarrosse.	Inadéquat	Mauvais

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
3150-1 Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	oui	non	Ce milieu est fréquent et présent sur tout le territoire français, dès l'instant où le substrat n'est pas trop acide. Les habitats 3150 correspondent aux plans d'eau eutrophes à végétation variable. L'évolution naturelle de ces milieux eutrophes est le comblement à la fois par production végétale, mais aussi, assez souvent, par apport sédimentaire, provenant du bassin versant. Ceci se traduit alors par une régression des macrophytes submergés et une possible colonisation par les hélophytes telles que les nénuphars, potamots,	Habitat fréquent sur l'ensemble de la zone d'étude, dans les fossés et petits cours d'eau	Bon	Mauvais
3160-1 Lacs et mares dystrophes naturels	non	non	Habitat à caractère subatlantique boréal, il est réparti principalement dans le nord-ouest de l'Europe. Il englobe les herbiers aquatiques monospécifiques flottants et non enracinés qui colonisent des zones en eau peu profondes naturelles voire anthropisées (fossés d'extraction de tourbe, ancien chenal ou autres). Outre la faible profondeur (inférieure à 30 cm) les conditions de développement de la végétation sont distinctives: substrat vaseux ou tourbeux, eaux oligotrophes mais subissant un important apport d'acides humiques. Les espèces attachées à cet habitat sont très particulières et souvent protégées telles que les Utriculaires: plantes carnivores aquatiques à fleur jaune.	Habitat dispersé, très localisé, il a été observé sur les rives est des étangs de Cazaux- Sanguinet et Parentis- Biscarrosse ainsi que sur deux lagunes déconnectées du périmètre Natura 2000.	Inadéquat	Mauvais



Figure 23 : Groupements à Lobélie sur l'étang de Cazaux-Sanguinet (Source SIMETHIS)



Figure 22 : Mare de tonne à Biscarrosse



Figure 21 : Le canteloup à Saint Paul en Born

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	non	non	L'habitat regroupe toutes les communautés fluviatiles plus ou moins courantes. Il représente des herbiers aquatiques souvent monospécifiques plus ou moins recouvrant selon la vitesse du courant et leur position dans le cours d'eau. Les espèces qui caractérisent cet habitat sont des hydrophytes fixés, nageant : des Potamots, des Callitriches et des Renoncules. Souvent en mélange avec des hélophytes.	Habitat fréquent localisé dans l'ensemble des cours d'eau du bassin versant des étangs. Dans le cadre des ruisseaux des Landes, cet habitat joue un rôle de fixation de banquettes de sable.	Bon	Inadéquat
3270-1 Bidention des rivières et Chenopodion rubri	non	non	Localisé sur une majeure partie du territoire national, l'habitat est caractérisé par une végétation dominée par des annuelles formants des peuplements de faible densité sur les berges vaseuses régulièrement perturbées. On y trouve essentiellement des Bidens (Bidens tripartita, B. frondosa) et des Renouées (Polygonum hydropiper). Cette végétation pionnière en condition eutrophe est sensible à la concurrence. La dynamique fluviale constitue un élément important pour le maintien de l'habitat. Les crues permettent une ouverture du couvert végétal et assurent un apport d'alluvions offrant ainsi des espaces favorables à l'expression de l'habitat. C'est habitat est peu menacé tant que se maintient une dynamique alluviale et un battement de vagues sur les rives d'étangs.	Habitat localisé sur les berges des étangs et des cours d'eau (ceinture mésotrophe à eutrophe).	Bon	Mauvais

Très fragiles quant aux modifications des niveaux trophiques, ces habitats nécessitent un contrôle des apports de fertilisants et de sédiments. Sous l'effet de l'envasement ou de la sédimentation, ils pourraient évoluer rapidement vers des faciès moins intéressants. La surveillance des espèces envahissantes exogènes est également un des enjeux importants pour ces habitats. A la fois indicatrices d'une modification écologique (notamment en terme de matière organique), mais aussi à l'origine elles-mêmes de dérèglements, elles doivent être contenues, voire détruites, en faveur de la protection des milieux aquatiques non marins. Enfin, d'autres préconisations de gestion sont importantes telles que la conservation d'une topographie douce des berges des plans d'eau notamment, et le maintien du fonctionnement hydrologique naturel avec un marnage saisonnier adapté aux espèces. Ce dernier point pourra notamment être réglé avec la mise en place du nouveau règlement d'eau mené dans le cadre de l'élaboration du SAGE (en annexe 12).

Milieux ouverts

Les landes, fruticées (formation végétale formée d'arbrisseaux et/ou d'arbres) et prairies sont très minoritaires sur le territoire des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Ces habitats se situent en majorité sur les berges (en rive est surtout) des étangs. Ils dépendent directement d'une activité humaine plus ou moins importante : élevage-pâturage, fauche,.... Sans quoi, ils sont amenés à disparaître comme cela a été le cas après la déprise agricole des années 50 mais qui est désormais révolue grâce aux actions de nombreux gestionnaires très impliqués sur le territoire du site Natura 2000.

D'autres milieux ouverts sont également présents sur le site : les mégaphorbiaies. Ces habitats à la végétation haute se localisent notamment en bord de cours d'eau. Eux aussi sont intimement liés à la gestion notamment menée par les collectivités (entretien des bords de route,...). Si on les coupe trop tôt, ces milieux n'ont pas le temps de se développer et si on ne les fauche pas, ils tendent à disparaître en faveur des fourrés et boisements,...

Figure 24 : Paririe à Molinie à Parentis-en-Born



4020*-1 Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	oui	oui	Ces landes humides se trouvent souvent associées à d'autres habitats - notamment aux tourbières et aux landes « sèches » avec lesquels elles constituent des complexes en mosaïques. Ce milieu de lande hygrophile est dominé par la Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>), et les faciès herbeux sont formés par la Moline bleue (<i>Molinia caerulea</i>) en touradons plus ou moins élevés sur des sols paratourbeux. Il s'agit essentiellement de landes établies sur des sols très pauvres peu profonds, très hydromorphes. Cet habitat, prioritaire à l'échelle européenne, peut abriter des communautés végétales et des animaux rares et menacés : Azuré des mouillères, Vison d'Europe,	Habitat peu fréquent, il est essentiellement localisé sur les berges des étangs, des cours d'eau et des lagunes.	Inadéquat	Mauvais
4030-8 Landes atlantiques fraîches méridionales	non	non	Cet habitat s'inscrit du nord de la Bretagne jusqu'au Pays basque. Il est caractérisé par des landes de physionomie variable suivant les conditions stationnelles mésohygrophile à mésophile, et dépendantes des modalités de gestion forestière, établies sur sol minéral plus ou moins drainé. La végétation est dominée par des chaméphytes: Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>), Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>), Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>). La présence d'un fort recouvrement de Poacées telles que la Molinie bleue entraine la formation de faciès « herbeux ».	Habitat peu fréquent et localisé dans les pinèdes plantées et drainées autour des ruisseaux sur l'ensemble du bassin versant des étangs.	Inadéquat	Mauvais

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
6230*-5 Pelouses acidiphiles thermoatlantiques * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	non	oui	Cet habitat correspond à des pelouses de plantes vivaces rases ne dépassant pas 50 cm de hauteur. Elles s'installent sur des sols au substrat siliceux et ont une structure plus ou moins ouverte selon la pression de gestion (pâturage, fauche ou piétinement). Les espèces dominantes sont des graminées (<i>Agrostis capillaris</i>) et des Cyperacées (<i>Carex trinervis, Carex arenaria</i>). Plusieurs associations sont identifiables sur le site avec des espèces diversifiées: Phalangère à feuilles planes (<i>Simethis</i> mattiazzii), Agrostide à soies (<i>Agrostis curtisii</i>), Petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>),	Habitat peu fréquent et très localisé sur les berges des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Biscarrosse-Parentis. A noter, il occupe très souvent de faibles superficies, c'est pourquoi il est cartographié en mosaïque.	Inadéquat	Inconnu
6410-6 Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques 6410-7 Prairies ouvertes acidiphiles atlantiques	non	non	Cet habitat générique et ses déclinaisons regroupent un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles. Elles se développent sur des sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes. Leur physionomie est variable suivant les différents groupements des communautés des prairies acidiphiles hygrophiles à mésohygrophiles, sur des sols oligotrophes à mésotrophes, sur des substrats minéraux ou organiques. Les prairies sont ici dominées par la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>), le Jonc à tépales aiguës (<i>Juncus acutiflorus</i>), l'Hydrocotyle commune (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>), le Mouron délicat (<i>Anagallis tenella</i>),	Les prairies à Molinie sont des habitats très fréquents sur les berges des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Biscarrosse-Parentis. De manière générale, l'habitat a été identifié sur toutes les berges. C'est ensuite sa gestion et sa fréquentation par le bétail qui le font évoluer vers d'autres faciès ou le combine avec d'autres habitats en mosaïque (7150,7210,).	Inadéquat	Mauvais
6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6410-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	non	non	Cet habitat se présente sous la forme d'une végétation dense et haute (souvent plus d'1 m). Il dérive de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales et s'installe sur des sols plus ou moins humides à mouillés en bordure de rivières et cours d'eau. Leur état naturel correspond à un linéaire de lisière ou à des taches occupant les trouées forestières, et est lié à l'absence d'interventions anthropiques (la fauche ferait régresser certaines espèces typiques de ces milieux). Composé de plantes à fleurs plus ou moins indicatrices d'eutrophie, selon l'apport en éléments nutritifs et, très	Habitat localisé en bordure des étangs, des cours d'eau et des prairies humides (à Saint-Paul-en-Born par exemple)	Inadéquat	Mauvais

productives: Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), Épilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), Lythrum salicaire (*Lythrum salicaria*), Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), cet habitat constitue un gîte important pour les insectes dont les odonates (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin,...) et les lépidoptères. Sa capacité d'accueil est également remarquable pour leurs prédateurs associés (reptiles, amphibiens, chiroptères,...).

Ces milieux ouverts nécessitent un entretien anthropique sinon, ils sont naturellement voués à la fermeture :

- les landes humides atlantiques évoluent tout d'abord vers des fourrés pré-forestiers de Bourdaines ou de Saules, de Bouleau pubescent en systèmes perturbés et sont parfois colonisés par des Pins.
- Les prairies à molinie peuvent dériver vers d'autres faciès tels que des végétations de hautes herbes (roselières, mégaphorbiaies) et être ensuite colonisées par des Saules.
- Les mégaphorbiaies peuvent céder la place à des fruticées ou des saulaies puis à des forêts riveraines.
- Les landes sèches européennes sont généralement colonisées par des Bruyère à balais, Ajoncs puis par des arbrisseaux de bourdaines, saules et pins.
- Les formations à Nard raide quant à elles, peuvent dériver vers des prés hygrophiles lorsque les conditions hydrauliques existent ou vers des pelouses dunaires (avec un apport de sable éolien).

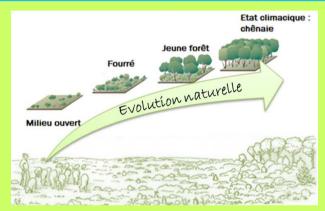


Figure 25 : Evolution naturelle des milieux ouverts (Sources : Expertise Nature, modifié)

Tout boisement, mise en culture, travail du sol et épandages d'intrants est donc à proscrire. Ces pratiques auraient une incidence grave sur la richesse écologique de ces habitats naturels. Le girobroyage, la fauche tardive et le pâturage estival extensif (à privilégier quand c'est possible) sont, en revanche, des moyens efficaces qui peuvent être préconisés. Ces activités permettront de limiter le développement des ligneux, de conserver les milieux ouverts et de favoriser l'apparition d'une faune et d'une flore spécifique.

Point historique sur l'ancienne occupation du sol

D'après, Les Landes de Gascogne de Christian MAIZERET aux éditions Delachaux et Niestlé.

Au milieu du XIXème siècle, alors que le triangle des Landes de Gascogne ne s'était pas encore doté de sa célèbre forêt de Pins maritimes, une vaste étendue de landes et prairies était disponible pour le pâturage du bétail. Les vallées des ruisseaux et des rivières étaient alors aménagées et entretenues de façons adroites afin qu'elles puissent fournir abondamment pâture et fourrages. A noter : la présence des cours d'eau et l'humidité permanente du sol permettaient d'obtenir un couvert végétal de qualité pour les animaux. C'est ainsi que sont nés les prés de rivières ou de ruisseaux. Pour améliorer leur rendement, une craste ou un fossé était creusé en bord de talus. Ce fossé permettait d'éviter l'inondation en hiver et de conserver l'humidité ambiante (nécessaire pour la végétation) en été. Des ouvrages de niveaux d'eau étaient ainsi associés à ce fossé et l'entretien de ce réseau était facilité par un chemin attenant.

C'est après les opérations d'assainissement et la mise en place du système de production de Pins maritimes que ces prairies ont commencé à être oubliées. Trop humides, les parcelles ne pouvaient être plantées en Pins. L'exode rural et l'abandon total du système agropastoral ont renforcé ce désintérêt pour ces milieux ouverts. Aujourd'hui peu de traces de ces pratiques sont visibles, la forêt ayant repris le dessus. Toutefois, des initiatives individuelles permettent parfois de retrouver des faciès historiques.

Le DOCOB pourra permettre de remettre ces pratiques au goût du jour afin de retrouver des prairies humides en bord de ruisseaux ou rivières...

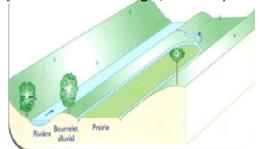
Figure 28 : Pâturage « sauvage » à Cazaux (Source : forêtdupaysdebuch.pagesperso-orange.fr)



L'élevage et le pâturage dans les zones humides étaient donc des activités très répandues sur la frange littorale. Un rapport de 1739 destiné à l'intendant de Guyenne le confirme : « le gros bétail ne donne aucun fumier dans ces cantons parce qu'il est presque impossible de l'enfermer dans des parcs ou étables. Les bœufs et vaches sont tout à fait sauvages, leur instinct les pousse à gagner les montagnes de sable qui sont sur le bord de la mer, tout le long de la cote du Médoc, au pays de Buch, du Born et du Marensin. D'après le livre Lacs, étangs et courants du littoral aquitain – Au temps des « galups » et des vaches marines, J.J. Fénier et J.J. Taillenton, éditions confluences.

Aux abords des grands étangs, les formations végétales amphibies, constituaient en effet des parcours intéressants à toute saison. Les étangs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan, les dunes et aussi les plages faisaient donc partie du parcours du bétail.

Figure 26 : Schématisation des prés de ruisseaux (Source : Landes de Gascogne, C. Maizeret)





Marais, bas marais et tourbières

Installés sur des sols inondés en tout ou partie de l'année, ayant permis l'accumulation de matériaux tourbeux, les marais, bas marais et tourbières se localisent sur les rives orientales des étangs, et à proximité (plus rarement) des cours d'eau. Différents groupements végétaux s'expriment en fonction du substrat (plus ou moins humifère) et de la proximité avec la surface en eau. Deux de ces habitats ont un caractère prioritaire : les tourbières hautes actives et les végétations à marisque. Ils renferment une richesse importante en plantes patrimoniales : *Sphagnum magellanicum*, bryophyte d'intérêt national et communautaire, Droseras à feuilles rondes ou à feuilles intermédiaires, Faux cresson de Thore et en faune spécifique : Fadet des laîches,.... Ces milieux tourbeux sont très disséminés sur le site, et s'expriment en mosaïque avec d'autres habitats. De plus, ces habitats ont la particularité de se « déplacer » d'année en année. Difficile alors de les cartographier en mosaïque stationnelle. En effet, la gestion agro-pastorale désormais pratiquée en bord d'étang, se faisant au besoin et ponctuellement, oblige ces groupements à évoluer dans l'espace. Les graines stockées dans le sol permettent ensuite, à ces groupements, de se développer où les conditions le permettent. Cette caractéristique est surtout visible sur les groupements suivants : 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion et 7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus*.

Les tourbières de transition et tremblants ou Radeaux à trèfles d'eau sur le site n'ont pas ce problème de gestion. Cet habitat très spécifique se développe en effet dans des conditions si particulières qu'il est à l'abri de toute activité humaine. En revanche, il n'est pas à l'abri du développement d'une végétation concurrentielle comme c'est le cas des saulaies marécageuses sur le marais de la Taffarde ou des herbiers à myriophylle sur le marais d'Aureilhan.

La mise en culture, le boisement et l'apport d'intrants sont à éviter sur ces milieux humides. Les activités de drainage et les autres modifications artificielles du régime hydrique sont à proscrire, elles pourraient condamner l'existence des milieux, et causer des perturbations pour la végétation et la faune intrinsèque. Toutes les activités ne sont pas à bannir. En effet, certains milieux tels que les dépressions sur substrat tourbeux peuvent bénéficier d'une gestion extensive par pâturage ou fauche. Ces actions permettent de maintenir l'ouverture du milieu, et de limiter l'embroussaillement par des espèces arbustives ou ligneuses (*Myrica gale*). D'autres méthodes d'ouverture sont également possibles, c'est le cas du brûlis dirigé.

Ces pratiques ont pu faire leurs preuves dans le pays du Born grâce, notamment, à la volonté des acteurs du territoire tels que les chasseurs et les pêcheurs, leurs fédérations respectives, associés parfois à différents partenaires (collectivités notamment).



Figure 30 : Opération de brûlis dirigé sur le marais de Laouadie

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
7110*-1 Végétation des tourbières hautes actives * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	oui	oui	Habitat complexe, il regroupe une grande diversité de formations végétales toutes liées aux tourbières acidiphiles. La végétation y est composée, dans ses formes les plus typiques, d'une alternance de buttes constituées principalement de Sphaignes, et éventuellement d'éricacées. Les dépressions (gouilles, chenaux, mares) présentes créent à la surface de la tourbière une mosaïque d'habitats et une microtopographie caractéristiques.	Habitat très peu fréquent, il est très localisé et fragmenté. On le trouve particulièrement sur la rive est tourbeuse de l'étang de Cazaux-Sanguinet, et en bas de pente à proximité des cours d'eau.	Inconnu	Mauvais
7120-1 Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	oui	non	Issu des tourbières hautes actives, cet habitat est présent sur une grande partie du territoire français. Ces formations sont souvent caractérisées par leur grande monotonie tant du point de vue spécifique que structural : dans leurs formes typiques très dégradées, elles sont dominées par un nombre très faible d'espèces très recouvrantes (<i>Molinia caerulea, Calluna vulgaris</i>). Les tourbières hautes dégradées ont une physionomie tantôt «landeuse» lorsque ce sont des espèces caractéristiques des stades terminaux des tourbières qui dominent (Bruyères, Callune, Ajoncs), tantôt herbeuse lorsque la Molinie est abondante. Les formes les plus dénaturées de cet habitat restent les moliniaies dans lesquelles la Molinie bleue adopte un port en touradons pouvant atteindre plusieurs décimètres de hauteur, formant des populations extrêmement denses au sein desquelles très peu d'espèces se développent.	Habitat très peu fréquent, il se trouve en fragment épars sur les rives est tourbeuses de l'étang de Cazaux-Sanguinet et en bas de pente à proximité des cours d'eau.	Inadéquat	Mauvais
7140-1 Tourbières de transition et tremblants			Cet habitat se développe sur une large partie du territoire national mais trouve son optimum en montagne. Il peut se présenter à des échelles très diverses, depuis de faibles superficies (quelques décimètres carrés) au sein de bas-marais, jusqu'à de vastes étendues dont la forme la plus représentative est constituée par les radeaux flottants à Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata). Dans cette configuration, exprimée sur le site à deux endroits spécifiques, l'habitat et sa population en Trèfle d'eau peut participer, à la dynamique d'atterrissement du plan d'eau. Cet habitat possède une très grande valeur patrimoniale, souvent situé en mosaïque avec d'autres (boisements humides, marais ou tourbières), il constitue un stade dynamique essentiel diversifiant les communautés animales et végétales.	Assez rare cet habitat est localisé en fragments sur les rives sud-est tourbeuses de l'étang d'Aureilhan et dans la forêt marécageuse du marais de la Taffarde à Sainte-Eulalie.	Inadéquat	Mauvais

HIC Identifié	Identifié F.S.D. initial	Priorité (niveau €)	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
7150-1 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	oui	non	Même s'il possède une aire de répartition large, cet habitat a son optimum de développement dans le domaine atlantique. La végétation qui s'y implante est pionnière, héliophile, constituée principalement d'hémicryptophytes accompagnées de quelques géophytes rhizomateuses. Le recouvrement est généralement faible, laissant des espaces de sol dénudé. La strate herbacée, peu développée et discontinue, abrite un nombre limité d'espèces, celles-ci étant cependant caractéristiques et souvent exclusives. Lorsque les brosses de Rhynchospore (<i>R. alba, R. fusca</i>) sont bien développées, la végétation prend une physionomie herbeuse. Des espèces rares et patrimoniales se développent dans ce type d'habitat: Faux cresson de Thore (<i>Caropsis verticillatinundata</i>), Drosera à feuilles intermediaire (<i>Drosera intermedia</i>), Il a de multiples origines (perturbations anthropiques, ou piétinement de grands animaux). Sur le site, il s'exprime grâce à la gestion appliquée en bordure des marais: le pâturage extensif et le girobroyage. Ces activités rendent alors le suivi difficile. En effet, en fonction de la pression de pâturage, du piétinement, de la date de mise en pâture, l'habitat ne s'exprimera pas de la même façon. Aussi, ce milieu peut se développer à un endroit en année 1, et se déplacer en fonction de la gestion les années suivantes	Cet habitat est peu fréquent. Il est localisé sur les rives est des étangs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse.	Inadéquat	Mauvais
7210*-1 Végétation à marisque * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.		oui	Cet habitat se développe de façon optimale en étages planitiaire et collinéen. Quasi monospécifique (présence du Marisque, Cladium mariscus), il peut s'exprimer de deux façons : disséminé ou très dense. La colonisation peut s'opérer selon 2 dynamiques : à partir d'un plan d'eau ou au sein de groupements « terrestres ». Ainsi, les cladiaies peuvent se trouver en position dynamique très différente : dans le 1er cas, le Marisque est l'espèce colonisatrice en amont du passage à la tourbière de transition et dans le 2nd cas, il est typique de l'invasion des bas-marais alcalins suite à un abandon. La colonisation des cladiaies denses par les ligneux est difficile à cause du système racinaire, de la litière et de la densité de couverture. De même, une ouverture au sein des cladiaies denses, favorisera l'expression d'un cortège diversifié d'espèces végétales, mais pourra également favoriser le développement des espèces ligneuses en facilitant leur germination.	Habitat assez bien représenté sur le site, il est localisé sur les rives est des étangs de Cazaux- Sanguinet et de Parentis- Biscarrosse. Présence d'une Cladiaie très dense dans le Marais de Laouadie à Biscarrosse.	Inadéquat	Inadéquat

HIC Identifié Identifié F.S.D.	Priorité	Caractéristiques de l'habitat	Représentativité sur site	Etat de conservation	Etat de conservation
initial	(niveau €)	Caracteristiques de l'habitat	Representativite sur site	sur site	sur domaine ATL

Milieux boisés

Sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born les milieux boisés sont très diversifiés. De manière générale, c'est le type de substrat et les conditions d'hydromorphie du sol qui permettent l'obtention d'une telle diversité. En effet, certaines espèces comme l'Aulne et le Saule sont beaucoup plus adaptées à des conditions d'hydromorphie que le Chêne pédonculé par exemple. La présence de la nappe joue également un rôle important dans le type de milieux forestiers mis en place. Enfin, l'évolution des milieux et notamment de leur gestion impacte également la végétation. A titre d'exemple, les forêts alluviales à Aulnes résultent, pour la plupart sur le site de l'abandon des prés de rivière autrefois utilisés pour le pacage des animaux (cf. page 37).

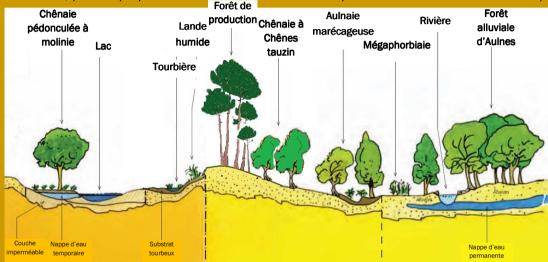


Figure 31 : Répartition des milieux forestiers (Source : C.R.P.F. Bretagne, modifié)

9190-1 Chênaie pédonculée à Molinie bleue	oui	non	Habitat qui s'installe sur sol pauvre, souvent très engorgé. Ce type de boisement est dominé par le Chêne pédonculé (Quercus robur) souvent accompagné de Bouleaux. La strate arbustive est composée de Bourdaine (Frangula dodonei), de Saule roux (Salix acuminata) et au niveau herbacé on trouve une moliniaie dense.	Habitat fréquent sur le site mais très ponctuel, il est notamment localisé dans les pentes des vallées des ruisseaux et les landes humides des têtes de bassin versant.	Bon	Inadéquat
9230-2 Chênaies mélangées du massif landais	non	non	Situé majoritairement sur le triangle du massif landais, cette forêt est dominée par des Chênes tauzin. Ceux-ci sont aussi associés à des chênes pédonculés (Quercus pyrenaica, Q. robur) et des Pins maritime (Pinus pinaster) qui subsistent dans ces zones. Les sols	Habitat peu fréquent, on le trouve surtout sur la bordure du plateau landais et sur les hauts de pente des vallées des cours	Inconnu	Mauvais

			qu'il occupe sont en général de type sableux, acides, pauvres en éléments nutritifs, avec une alimentation en eau variable. En Aquitaine, les chênaies à Chêne tauzin sont assez répandues et présentent une flore commune. A noter, le chêne Tauzin est une essence pionnière.	d'eau.		
91D0*-1 Boulaie pubescente tourbeuse de plaine * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	non	oui	Cet habitat, très rare, recouvre des surfaces réduites. Il est caractérisé par des peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le Bouleau pubescent (Betula pubecens), le Pin maritime (Pinus Pinaster) et les Sphaignes (Sphagnum sp.). Le milieu est caractérisé par la permanence d'une nappe élevée à eau pauvre en éléments nutritifs.	Habitat très localisé, il n'est présent qu'au lieu-dit Ménéou à Pontenx-les-Forges.	Bon	Mauvais
91E0*-8 Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0*-11 Aulnaies à hautes herbes * Les astérisques placés contre les codes Natura 2000 des habitats symbolisent la priorité, à l'échelle européenne du milieu.	oui	oui	Cet habitat est caractérisé par une strate arborée à Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) et plus rarement de Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>). La strate arbustive est peu recouvrante et surtout composée de Saule roux (<i>Salix acuminata</i>) et la strate herbacée contient de nombreuses plantes: Reine des prés, Prêle très élevée, Douce amère, Eupatoire chanvrine Issu de l'évolution généralement de mégaphorbiaie, puis de fruticées, saulaies, cet habitat est étroitement lié au niveau d'eau.	Cet habitat se situe en bordure des cours d'eau dans la partie la plus en aval où les crues hivernales sont marquées.	Bon	Inadéquat

Les mesures de gestion à préconiser pour ces habitats forestiers doivent correspondre à un mode d'intervention « doux ». On portera surtout une attention particulière à n'employer que des techniques avérées respectant la fragilité des habitats. Les transformations brutales sont donc à proscrire (coupe rase puis enrésinement ou plantation d'autres essences), mais la gestion reste autorisée et nécessaire. Pour préserver les forêts alluviales à Alnus glutinosa, il est notamment préconiser le maintien d'un fonctionnement hydraulique naturel et la gestion par les éclaircies : pratique favorisant la régénération des boisements. Les vielles chênaies acidiphiles nécessitent surtout une limitation des interventions humaines et la conservation des vieux individus mais des éclaircies ponctuelles pourront être recommandées. Quant aux tourbières boisées, comme tous milieux tourbeux, elles ne doivent pas subir d'apports d'intrants.

Habitat non d'intérêt communautaire

I. Roselières et grandes cariçaies

Ces milieux occupent une place importante en pourtour des étangs du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Ces habitats aquatiques forment la première bordure de végétation émergente des lacs et colonisent, en franges riveraines ou en îlots, des zones d'eau peu profondes dont la hauteur n'excède généralement pas 1,5 m. La roselière à *Phragmites australis*, Roseau commun, indique l'évolution du niveau trophique des milieux. Cette espèce s'implante en effet sur des sols enrichis. La roselière est alors dense et épaisse, comme c'est le cas sur certaines prairies à Gastes. Le roseau commun s'adapte également en milieu plus oligotrophe. On le retrouve alors clairsemé et quelque peu chétif baigné par les eaux.

Les grandes cariçaies à scirpe piquant (Schoenoplectus pungens) s'implantent en ligne de rivages. Le scirpe piquant forme des colonies importantes et basses autour de nombreux étangs landais, comme c'est le cas sur celui de Parentis-Biscarrosse.

Ces groupements ont un intérêt patrimonial important car ils s'implantent souvent à proximité de l'habitat 3110. Les roselières et grandes cariçaies constituent alors des abris pour des plantes fragiles telles que l'Isoète de Bory ou la

Lobélie de Dortmann. Ces communautés présentent également des intérêts pour de nombreuses espèces animales. Pour les poissons, elles constituent également des abris et des zones de fraies. De nombreux insectes, et notamment les libellules, utilisent aussi ces milieux comme zone de chasse ou site de ponte (les roseaux servent alors de support).

Enfin, ces groupements aquatiques ont également un intérêt pour la préservation des berges. Localisées en franges devant les berges des lacs, les roselières et grandes cariçaies permettent d'amortir les effets du batillage provoqués par le vent, la plaisance ou les loisirs nautiques. La végétation en place protège ainsi les berges de l'érosion.

D'après les différents usagers du lac (chasseurs, pêcheurs,...) et les anciens, les roselières du site sont de moins en moins nombreuses. Elles subiraient de graves dommages liés à la gestion des eaux (anciens arrêtés préfectoraux) et à l'érosion des berges.

A noter, les roseaux (*Phragmites Australis*) sont des plantes qui nécessitent, pour leur bon développement, un marnage saisonnier: inondation hivernale et printanière, assèchement en fin d'été et en automne. La gestion des eaux sur la chaîne des étangs du nord des Landes, dans le cadre du projet de nouveau règlement d'eau, favoriserait donc cette caractéristique. Les effets bénéfiques sur ces habitats ne sont toutefois pas encore visibles (hormis d'après les utilisateurs d'hydravions, qui vu du ciel, estiment que les roselières se développent ces dernières années). Certains usagers préconiseraient donc des travaux d'implantation de roseaux sur les lacs. Une démarche soutenue par la F.D.A.P.P.M.A. dans le cadre du P.D.P.G. des Landes.

D'autres menaces humaines pourraient bien être à l'origine de la disparition de ces milieux : les activités nautiques. Bien que les roselières se situent dans la zone de vitesse limitée, elles subissent (les premières) les effets des vagues. Le roseau a beau être une plante vivace adaptée aux différentes conditions, trop de batillage peut lui être fatal...

Enfin, au printemps et en été, lorsqu'il est en plein développement, le roseau très appètent pour les herbivores domestiques est très sensible au pâturage. La mise en pâture du bétail dans ces milieux et à cette période n'est peut-être pas adaptée. Les herbivores sauvages (Ragondin) peuvent aussi être néfastes.



II. Aulnaie - saussaie marécageuse

Figure 33 : Aulnaie marécageuse sur les berges du Nasseys



L'aulnaie marécageuse se développe dans le lit majeur des cours d'eau, au niveau des anciens bras morts, ou sur des anciennes cultures bordées par les fossés désormais comblés. Ces aulnaies sont baignées par les eaux une majeure partie de l'année.

L'Aulne, seule essence de bois dur à pouvoir se développer dans ces conditions asphyxiantes, a dû trouver des adaptations pour survivre. Ses racines développent alors des excroissances (pneumatophore) pour capter l'air, et lui permettre aussi un bon ancrage et une bonne stabilité dans un sol mou. En sous-étage, l'aulnaie marécageuse est principalement composée de Carex paniculé (Carex paniculata) se développant en gros touradon. D'autres espèces végétales peuvent s'y développer, c'est le cas de l'Osmonde royale, grande fougère emblématique sur le territoire, de l'Iris des marécages,... L'aulnaie marécageuse constitue en revanche l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales animales dont certaines sont très menacées. Ce milieu est en effet l'habitat de prédilection du Vison d'Europe, mammifère semi-aquatique inscrit à l'annexe IV de la D.H.F.F.. Les touffes de carex forment pour cet animal de nombreux abris, et l'aulnaie marécageuse constitue une ressource alimentaire très importante car riche en amphibiens, oiseaux et poissons. La Loutre d'Europe affectionne également cet habitat. Il en est de même pour la Cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce, elle trouve tout ce dont elle a besoin pour son développement : des sources d'alimentation (invertébrés aquatiques, tétards,...), des postes d'insolation (sur les arbres morts), et des fonds vaseux pour passer l'hiver. Les

aulnaies marécageuses sont également des milieux intéressants pour les chiroptères. Même si à l'heure actuelle, aucune donnée ne prouve l'intérêt de ces milieux comme gîtes d'hiver ou d'été, on sait que ce sont des habitats de chasse intéressants pour de nombreuses espèces. Enfin, l'avifaune et de nombreux oiseaux utilisent également ce milieu.

III. Chênaies acidophiles

A ne pas confondre avec l'habitat d'intérêt communautaire 9190- Vieilles chênaies acidiphiles à Quercus robur, ce milieu se compose de chênes pédonculés (Quercus robur) sur sols acides avec une strate herbacée constituée la plupart du temps de différentes herbacées (canche flexueuse, houlque laineuse,...) mais pas de molinie.

Relativement bien développées sur le site, ces chênaies mésophiles ont un intérêt surtout pour les chiroptères. Habitat forestier, il peut aussi bien être utilisé comme gîte ou comme zone d'alimentation pour ces espèces dont certains taxons dépendent.

IV. Eaux stagnantes oligotrophes à eutrophes

Très étendues sur le territoire puisqu'elles représentent près de 9 000 ha, les eaux stagnantes ont leur importance. En effet, ces milieux servent de lieux de reproduction et de nurserie pour certaines espèces patrimoniales de poissons comme le Brochet et l'Anguille. Elles peuvent également accueillir des

espèces végétales d'intérêt communautaire comme le Fluteau nageant (Luronium natans), ou animales comme la Cistude d'Europe (Emys orbicularis), le Vison d'Europe (Mustela lutreola) ou la Loutre d'Europe (Lutra lutra).

V. Rivières, cours d'eau et crastes



Figure 34 : Prairie à Pontenx-les-Forges

Plus de 1000 kilomètres de cours d'eau oligotrophes sont ici en jeu. En l'état actuel des connaissances, tous les ruisseaux peuvent localement être rattachés aux habitats d'intérêt communautaire 3260-Rivières oligotrophes à mésoeutrophes ou 3110-Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses. Les caractéristiques des cours d'eau du littoral landais sont effectivement similaires : eaux oligotrophes, substrat sableux, faible minéralisation, eaux fraiches. Seules les conditions pour le développement des plantes caractéristiques varient en fonction de la densité de la ripisylve, du courant,...

VI. Prairies et friches

Selon leurs origines, les milieux ouverts ont une grande importance pour les insectes : odonates, lépidoptères mais aussi les orthoptères, et les espèces dépendantes de leur densité comme les chiroptères. Certaines prairies peuvent notamment accueillir des lépidoptères d'intérêt communautaire comme le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*). Les mammifères utilisent également ces milieux comme zones refuges et zones d'alimentation, car ils sont riches en

espèces. A titre d'exemple, le Vison d'Europe se sert de ces milieux (agricoles ou non) en tant que corridor écologique (pour se déplacer). Souvent vouée à des fins agricoles, la gestion appliquée sur ces prairies n'est pas toujours adaptée aux exigences des espèces. L'utilisation d'intrants, les périodes de fauche.... ont souvent des impacts négatifs sur les espèces qui dépendent de ces habitats.

Sur le territoire, peu d'espaces ouverts de ce type sont répertoriés. Toutefois, ils subissent une gestion anthropique qui est plus ou moins adaptée aux exigences écologiques des espèces emblématiques. Les intégrer dans le DOCOB en tant qu'habitats d'espèces permettrait d'assurer des préconisations de gestion et / ou des travaux de restauration et les rendraient ainsi plus attractifs pour ces espèces.

Résultat du diagnostic des espèces

I. Caractéristiques générales

Huit Espèces d'Intérêt Communautaire (E.I.C.) sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (F.S.D.) sur le périmètre du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

Suite aux inventaires terrain menés par différents partenaires et prestataires (détails ci-après), la liste du formulaire s'est étoffée.

Détail des inventaires

- Inventaire floristique mené par le bureau d'études SIMETHIS dans le cadre de l'étude tronc commun SAGE-Natura 2000, 2010. Des données complémentaires (sur l'état de conservation, la situation,... de certaines espèces) sont également issues du suivi de l'état de conservation des végétations amphibies des grèves d'étangs arrière-littoraux mené par le C.B.N.S.A. durant l'été 2012.
- Inventaire entomofaune établi par l'écologue David GENOUD dans le cadre de l'étude tronc commun SAGE-Natura 2000, 2010.
- Inventaire ichtyologique réalisé par la Fédération de pêche des Landes, sur la base des études du P.D.P.G., 2012.
- Inventaire chiroptères fait par le bureau d'études ELIOMYS, 2012.

Aucun inventaire n'a été réalisé sur les reptiles et les amphibiens mais des données récentes ont été utilisées : études et suivis de la Fédération des chasseurs des Landes sur les sites en gestion, étude sur la Gourgue, données issues de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvages,...

II. Résultats globaux

L'inventaire floristique a permis de recenser plus de 300 espèces végétales sur le périmètre d'études. Seules deux espèces à très fort intérêt ont pu être observées au cours de l'étude. Il s'agit du Faux cresson de Thore (Caropsis verticillatinundata) et de l'Isoète de Bory (Isoètes boryana).

Pour l'inventaire de l'entomofaune, 419 points d'échantillonnage ont été réalisés au cours de la saison de prospection. Sur ces points d'échantillonnage, seuls 72 ont permis de contacter une espèce à haute valeur patrimoniale (espèces des annexes II et IV de la D.H.F.F. et espèces avec un statut de protection nationale). 17 points s'avèrent accueillir au moins un odonate à valeur patrimoniale (soit environ 5 % des stations échantillonnées). Ces 17 stations se répartissent de manière assez homogène entre 4 espèces d'odonates : l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin, en milieux lotiques (eaux courantes) et la Leucorrhine à front blanc et la Leucorrhine à gros thorax en zones lentiques.

L'inventaire sur la faune aquatique n'a pas mis en évidence de nouvelles espèces d'intérêt communautaire. Seules deux espèces patrimoniales ont été ajoutées à l'étude.

Quant au diagnostic des chiroptères, il a permis d'ajouter douze espèces supplémentaires à la liste initiale, dont quatre ont un grand intérêt sur le site : le petit Rhinolophe, la Barbastelle, le Murin à oreilles échancrées et la grande Noctule.

Pour certaines de ces espèces, le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born possède une responsabilité importante en termes de préservation.

Se référer aux cartes E de l'Atlas cartographique

Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

Les espèces présentées ci-après sont également décrites de façon plus approfondie dans les fiches espèces (annexe 13).

Tableau 6 : Description des espèces animales et végétales

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine atlantique
	Mammifères			
1356 Mustela lutreola Vison d'Europe Figure 35 : Vison d'Europe (Source : Pascal Fournier)	Petit mustélidé semi-aquatique, le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux zones humides. Il fréquente les milieux humides tels que : les cours d'eau, boisements humides, prairies inondables et marais. C'est un prédateur généraliste et opportuniste. Mauvais prédateur aquatique, il ne peut capturer que des petits poissons dans des ruisseaux peu profonds et des jeunes proies souvent sans défense (batraciens en période de frai et oiseaux juvéniles). Animal nocturne, le Vison d'Europe possède un domaine vital plutôt grand pour un mustélidé. Cette espèce est individualiste, les mâles et les femelles ne se retrouvent que pour la fécondation, après quoi, les femelles s'éloignent pour mettre bas et élever les petits tandis que les mâles partent vers de nouveaux territoires. Le Vison d'Europe marque son territoire en déposant des fèces et urine dans ses milieux préférentiels. Il chasse à l'affût explorant les cavités des berges, les buissons, etc.,	Le Vison d'Europe n'a pas été observé sur la partie landaise du site depuis 2001 (dernière donnée en octobre 2001 à Saint-Paul-en-Born). Sur Cazaux, des données récentes de contact existent (vu en 2010). Très rare Régressive rapide	Mauvais	Mauvais

Site désigné en partie pour la sauvegarde du Vison d'Europe, le DOCOB doit bénéficier d'une prise en compte spécifique de l'espèce au travers d'un diagnostic particulier (Diagnostic Vison, annexe 143).

Très rare, ce petit mustélidé revêt également un caractère indicateur du fonctionnement hydrologique du bassin versant et donc du degré de conservation des zones humides. L'étude s'est appuyée à la fois sur les données bibliographiques (plans nationaux de restauration du Vison d'Europe notamment) mais aussi sur la recherche d'indices de présence lors des phases d'inventaire, de l'analyse des habitats préférentiels et d'une analyse des principales menaces pesant sur l'espèce. Ces dernières correspondent essentiellement à la régression et à la dégradation des habitats, à la pollution des eaux, aux collisions routières, au piégeage accidentel et à la concurrence avec le Vison d'Amérique (Neovison vison). Le Vison d'Europe étant une espèce très stricte dans ses exigences écologiques, les éléments concernant l'espèce ont été particulièrement détaillés et peuvent servir à d'autres espèces comme la Loutre. On dit alors que le Vison d'Europe est une espèce « parapluie » : la restauration et la protection de son habitat amélioreront l'habitat d'un grand nombre d'autres espèces aquatiques (loutre, amphibiens, oiseaux d'eau....).



Etat de



Le Vison d'Europe dispose d'habitats préférentiels qui se caractérisent par une structure de végétation dense et fermée au niveau du sol, des conditions de milieux hygrophiles ou subissant des inondations en lien avec la dynamique alluviale (roselières, bois marécageux, forêt alluviale....).

Les zones dominées par ces habitats préférentiels constituent ce qu'on appelle des « zones cœurs vitales » pour l'espèce. D'après l'analyse, on en compte cinq sur les zones humides de l'arrière dune du pays de Born, le site représente donc un intérêt pour la préservation de l'espèce.

Exemples de pistes d'action envisageables :

- restaurer des prairies naturelles en bord de cours d'eau,
- aménager les ponts problématiques pour les mustélidés semi-aquatiques,
- favoriser l'action de piégeage encore trop faible dans le nord des Landes
- créer des brochures, expositions,
- etc. ...

Se référer aux cartes F de l'Atlas cartographique

Estimation de la

L'ensemble des cartes relatives au diagnostic Vison figurent dans l'atlas cartographique.

Carte 5: Localisation des zones cœur vitales

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	conservation sur domaine ATL
1355 Lutra lutra Loutre d'Europe Figure 37 : Loutre d'Europe	Mammifère semi-aquatique, la Loutre est aussi une espèce inféodée aux zones humides. La Loutre fréquente tous types de cours d'eau, lacs, étangs, mares, marais littoraux, zones côtières Elle peut parcourir de grandes distances sur la terre ferme. Opportuniste, son régime alimentaire varie en fonction des milieux et des saisons. Elle capture essentiellement des poissons mais aussi beaucoup d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques (écrevisses de Louisiane par exemple), ainsi que des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des insectes. La disponibilité en nourriture apparaît comme étant l'un des principaux facteurs limitants pour cette espèce. C'est un animal solitaire qui occupe de grands domaines vitaux, ceux des mâles englobant souvent les territoires de plusieurs femelles. La taille des territoires dépend des ressources disponibles, mais ils s'étendent en moyenne sur une vingtaine de km le long des cours d'eau et peuvent aller jusqu'à 40 km pour les territoires de certains mâles. La Loutre marque son territoire par le dépôt de crottes, d'urine et de sécrétions anales.	De nombreuses épreintes et empreintes de Loutre et loutrons sont relevées régulièrement sur les plages des bords d'étangs, dans les marais attenants, sur le courant de Ste Eulalie et en bords de rivières. Bonne et stable	Favorable	Favorable

Etat da

E.I.C. Identifié Caractéristiques de l'espèce p	population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	conservation sur domaine ATL
-------------------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

Le DOCOB du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born possède un rôle important dans la conservation des chauves-souris et de leurs habitats préférentiels. Seul le Grand rhinolophe a été identifié dans le F.S.D..

L'inventaire spécifique sur le site (annexe 15) a permis de révéler la présence de 12 espèces de chauves-souris, des plus communes, comme la Pipistrelle d'Europe, aux plus rares telles que le Petit Rhinolophe. Cependant, un territoire aussi vaste doit être prospecté de manière plus fine afin d'évaluer toutes les potentialités d'accueil. Des recherches et études pourront donc être envisagées pour les chiroptères dans le cadre de l'animation du DOCOB.

1304
Rhinolophus
ferrumequinum
Grand Rhinolophe



Figure 38: Grand rhinolophe

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens. Au repos et en hibernation, cette chauve-souris se suspend (aux parois, plafonds,...) et s'enveloppe dans ses ailes.

L'espèce recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, prairies pâturées, ripisylves, landes, friches, vergers,....

L'été, elle se cache dans les greniers des maisons, églises et autres bâtiments tranquilles pour se reproduire. Ses gîtes d'hibernation sont en revanche des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits demines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité et sous un couvert végétal.

Le régime alimentaire de l'espèce varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les proies consommées sont de taille moyenne à grande. Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères 5 à 20%, les Diptères 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire. Le grand Rhinolophe chasse en vol linéaire (va et vient le long des écotones, entre 0,30 m et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol) en s'éloignant rarement d'un écotone boisé. Cette chasse est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis, en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Quelques contacts entre 2011 et 2012 notamment sur la partie sud du site : sur les vallées des ruisseaux des Forges et de l'Escource (2011) et sur la Gourgue (en 2012). On connaît quelques-uns de ses gîtes de transit ou d'été (cabanes, château des forges,) mais on ne sait pas où l'espèce hiberne. C'est le cas dans les Landes de manière générale. Rare, c'est une espèce prioritaire pour le secteur d'étude	Mauvais	Inadéquat

Estimation de la

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
1303 Rhinolophus hipposideros Petit Rhinolophe	Plus petit des rhinolophes européens, cette espèce recherche les paysages semi- ouverts où alternent bocage et corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble lui être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou des prairies de fauche. Il hiberne isolé ou en groupe. Sédentaire, le petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave. Le vol est rapide, papillonnant lors des déplacements. Il peut être plus lent, plané et entrecoupé de brusques demi- tours lors de la chasse. Il consomme principalement des Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides.	Sur le site des indices de présence ont été relevés dans une vieille maison en lisière de forêt en 2011 mais sa présence n'a pas été confirmée en 2012. Inconnue, sa présence sur le site est à confirmer. Enjeu de connaissance	Inconnu	Inadéquat
1308 Barbastella barbastellus Barbastelle d'Europe Figure 39: Barbastelle d'Europe (Source ELIOMYS)	La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Cette espèce est très fragile car elle est attachée à la végétation arborée. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grandes amplitudes. En hiver, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés, parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines, carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres. L'espèce est une des plus spécialisée chez les chiroptères d'Europe puisqu'elle ne consomme que des microlépidoptères.	Présente sur les principales vallées des cours d'eau, elle est absente des chênaies de bord d'étang. Des gîtes existent sur le site puisqu'une petite colonie de mise bas a été découverte sous un pont. Assez commune. C'est une espèce prioritaire pour le secteur d'étude	Mauvais	Inadéquat

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
1321 Myotis emarginatus Murin à oreilles échancrées Figure 40 : Murin à oreilles échancrées (Source : ELIOMYS)	Chauve-souris de taille moyenne, le Murin à oreilles échancrées s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers ainsi que dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Cette chauve-souris hiberne dans des cavités naturelles (grottes) ou artificielles. Les gîtes de reproduction sont variés. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent également une lumière faible dans leur gîte. Extrêmement fidèle à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle. Son régime alimentaire n'est pratiquement basé que sur les Diptères et Arachnides.	Une seule observation relevée en 2012 dans une maison abandonnée. Découverte d'une colonie en 2009 dans l'église d'Escource (donnée non confirmée récemment). Très rare	Mauvais	Favorable
1328 Nyctalus lasiopterus Grande noctule (annexe IV D.H.F.F.) Figure 41: Grande noctule (Source J. FOUERT)	De loin la plus grande chauve-souris européenne, la Grande noctule paraît massive et très robuste. Elle chasse dans presque tous les types de paysages mais surtout dans les forêts de résineux et les ripisylves. On l'observe fréquemment active en pleine journée en automne. Les gîtes diurnes sont la plupart du temps des cavités au sein d'arbres creux. Elle se nourrit à partir de gros insectes : papillons de nuit, libellules et coléoptères, capturés en terrain dégagé. Des traces d'oiseaux (Rouge-gorge familier et Pouillot siffleur) ont également été retrouvées dans des guanos de l'espèce (cf. fiches espèces Aquitaine).	Plus de 10 contacts ont eu lieu entre 2008 et 2012. L'espèce est régulièrement répartie sur les différents cours d'eau. Elle est aussi connue pour chasser au-dessus des grands étangs. Elle gîte dans de vieux Pins maritime sur le site. Une colonie de 11 individus a été trouvée (G.C.A.), 2009). Rare Le site a une responsabilité c'est une des zones de plus forte concentration en France.	l .	Inconnu

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
	Reptiles			
1220 Emys orbicularis Cistude d'Europe Figure 42 : Cistude d'Europe (Source Landes Nature)	blessés. Elle se déplace peu mais est capable de faire plusieurs kilomètres en période de ponte notamment. Les femelles parcourent des distances variables à la recherche de ponte notamment. Les femelles parcourent des distances variables à la recherche de milieux propices. La Cistude reste cependant attachée à son domaine vital. Inféodée aux zones humides, elle est présente dans les étangs, les lacs, les cours d'eau, les marais, les mares, les crastes, etc. Elle affectionne particulièrement les fonds vaseux et la présence de végétation aquatique flottante. Elle est visible lors de sa période d'activité et particulièrement lors de ses bains de soleil nécessaire pour la thermorégulation de son corps. Cette petite tortue est très farquene et s'éclinse lors de dérangement.		Inadéquat	Mauvais
	Poissons			
1096 <i>Lampetra planeri</i> Lamproie de planer	La lamproie de planer est une espèce qui vit exclusivement en eau douce dans les mêmes zones que les truites (rivières oxygénées et fraîches). C'est le plus petit représentant de l'ordre des Pétromyzoniformes avec une taille comprise entre 12 et 20 cm et un poids allant de 2 à 5g. Elle est caractérisée par un corps serpentiforme pourvu de nageoires faiblement développées. Sa peau est lisse et sans écaille, de couleur verte tirant sur le bleu dans sa partie dorsale, jaune sur les flancs et blanche dans sa partie ventrale. Sa bouche, circulaire en forme de ventouse est dépourvue de mâchoire. Contrairement à ses deux cousines, les Lamproie de rivière et Lamproie marine, elle n'est pas un parasite. La larve est filtreuse et se nourrit principalement de micro-organismes benthiques (Moore et Mallatt, 1980) présents dans le cours d'eau, dans le limon ou la vase dans laquelle elle s'enfouie. Les adultes ne peuvent plus se nourrir après le fraie et sont condamnés à mourir. (Données issues du volet ichtyologique, élaboré par la F.D.A.P.P.M.A. annexe 16)	Contactée sur le Nasseys à Parentis- en-Born, la Pave et le courant de Sainte-Eulalie-en- Born, sur l'Escource et le Canteloup et certains de leurs affluents; elle est absente sur le nord du site.	Mauvais	Inconnu

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
	Insectes			
1071 Coenonympha oedippus Fadet des laîches Figure 43 : Fadet des laîches	Le Fadet des Laîches est strictement inféodé aux milieux humides. Il se développe dans les prairies humides, les landes à molinie, les étangs, tourbières et bas marais et les lisières de bois humides. Deux plantes hôtes permettent son cycle de vie : le Choin noirâtre (Schoenus nigricans) et la molinie bleue (Molinia caerulaea). Les adultes émergent dès la fin mai dans les Landes. En général, l'émergence s'étale de juin à la mi-juillet en une génération. Les œufs sont pondus isolément ou par 2 ou 3 sur la plante hôte. Son développement ralentit pendant l'hiver (diapause). L'année suivante l'étape du nymphose survient. L'adulte vole pendant 5 à 6 semaines, de fin mai à fin juillet (CEN Aquitaine).	Espèce dominante dans les relevés, elle est en net déclin. L'espèce est très localisée. Son aire de répartition est très fragmentée.	Mauvais	Mauvais
1065 Euphydryas aurinia Damier de la Succise Figure 44 : Damier de la Succise	Le damier de la Succise est spécialisé dans les formations herbacées hygrophiles à mésophiles où se développent ses plantes hôtes en milieu ouvert, mais également en contexte de lisières, bordures de haie et bocage. La Succise des prés (Succisa pratensis) est la plante hôte principale des chenilles. La hauteur de végétation aussi est importante, notamment quand la plante hôte des larves est rare : une végétation trop haute réduit alors la probabilité de sa présence. La reproduction se déroule dans les zones de lisières abritées du vent, où les mâles se perchent et surveillent leur environnement à la recherche des femelles. Le damier de la Succise pond ses œufs au revers des feuilles de la plante hôte. La première ponte peut atteindre 300 œufs. Les premiers stades larvaires se développent dans un nid de soie, sur la plante hôte, en communauté. Les chenilles hivernent à partir de la fin de l'été et reprennent l'activité en solitaire cette fois. La nymphose se déroule sur la plante hôte également mais à proximité du sol. L'adulte se développe d'avril à mai et vole durant 3 à 4 semaines maximum.	Très dispersé et en populations peu denses sur le secteur d'étude (observation sur 4 stations localisées), le Damier de la Succise est surtout présent au Nord de la zone d'étude. Très rare	Inadéquat	Mauvais

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
1044 Coenagrion mercuriale Agrion de mercure Figure 45 : Agrion de mercure (Source : SIMETHIS)	Demoiselle aux couleurs bleues et noires comme plusieurs de ces congénères l'Agrion de mercure se déplace par petits bonds et stationnement en vol. L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques (biotopes des eaux courantes), avec une eau claire et oxygénée (rus, ruisseaux, sources, suintements, etc.). Les types de végétaux utilisés sont variés (joncs, roseaux, glycéries, laîches, etc.) L'émergence de l'espèce a lieu entre mi-avril et jusqu'en août en Aquitaine. On observe un gros pic de présence en mai et parfois fin juillet. Après s'être accouplée la femelle accompagnée par le mâle insère ses œufs dans des plantes aquatiques ou riveraines. Après quelques semaines, et selon la latitude et l'époque de ponte, l'éclosion a lieu. Le développement de la larve s'effectue ensuite en 12 ou 13 mues et en environ une vingtaine de mois (l'espèce passe alors 2 hivers au stade larvaire). La dynamique des populations est faible avec le plus souvent des populations réduites composées de quelques mâles et une ou deux femelles avec un fonctionnement en métapopulations isolées parfois de plusieurs dizaines de kilomètres.	Présent sur au moins 6 stations assez dispersées, l'Agrion de mercure est réparti en micropopulations sur les cours d'eau sableux ou les crastes du site. Le bassin de l'Escource semble lui convenir: 3 stations de l'espèce étant recensées.	Mauvais	Mauvais
1041 Euphydryas aurinia Cordulie à corps fin Figure 46 : Cordulie à corps fin (Source SIMETHIS)	Libellule aux couleurs métalliques, elle fréquente les parties calmes des cours d'eau courants où alternent zones d'ombrages et de soleil et avec une forte affinité pour les berges végétalisées (enchevêtrement de racines et divers supports végétaux). Ruisseaux et grandes rivières peuvent être habités mais aussi des lacs et plans d'eau de grande taille toujours à proximité de zones de courant ou de battement par les vagues. L'émergence de l'espèce a lieu en mai en Aquitaine avec une période de vol qui s'étend jusqu'en août. Les femelles pondent seules, en vol, en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes dans des recoins de la berge. La larve choisit pour émerger généralement un tronc d'arbre situé à proximité immédiate de l'eau, la partie inférieure d'une branche ou d'une feuille, etc. Le support utilisé est souvent proche de la rivière, mais il n'est pas exceptionnel d'observer des exuvies à quelques mètres de la berge. Comme les autres espèces le développement larvaire se fait sur deux ans elle fréquente les zones de dépôt de sable, de limons et de débris végétaux avec la proximité d'un dense tissu végétal (racines d'arbres ou de plantes aquatiques) (Herbrecht & Dommanget, 2006).	Observée au niveau du Canal de la Teste à Cazaux, elle est aussi présente sur le courant de Saint-Eulalie. 5 sites sont concernés par cette espèce. Elle est toutefois absente sur les lettes de Biscarrosse ou les grands étangs alors que les potentialités existent. Rare	Mauvais	Inadéquat 54/110

E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
1042 Leucorrhinia pectoralis Leucorrhine à gros thorax Figure 47 : Leucorrhine à gros thorax (Source SIMETHIS)	Libellule très discrète, de petite taille, elle fréquente des plans d'eau oligotrophes ou dystrophes à tendance acide ou alcalins mais elle accorde une importance toute particulière à la typologie de l'habitat exploité. En effet une structure de végétation diversifiée semble primordiale à l'échelle du site mais aussi à l'échelle du plan d'eau avec des variations des habitats et de la diversité des zones d'eau libres. L'émergence de l'espèce a lieu entre mi-avril et mai en Aquitaine. Les adultes se reproduisent aux abords des plans d'eau n'hésitant pas à rejoindre les frondaisons et/ou la canopée. Cette espèce est beaucoup plus discrète que la Leucorrhine à front blanc. Les larves se développent entre les racines et plantes, les souches noyées surtout à proximité des zones d'atterrissements dans des profondeurs modestes. La dynamique des populations est faible avec un fonctionnement en métapopulations isolées parfois de plusieurs dizaines de kilomètres.	Elle a été contactée en 3 stations très proches sur les lettes dunaires de Biscarrosse (lettes de Batlongue et les Hourtiquets). Il s'agit ainsi de la troisième station détectée pour le département (Leconte et al., 2002).	Mauvais	Mauvais
1038 Leucorrhinia albifrons Leucorrhine à front blanc Figure 48: Leucorrhine à front blanc (Source SIMETHIS) Inscrite à l'annexe IV de la D.H.F.F.	Libellule discrète, de petite taille et sombre elle fréquente également des plans d'eau oligotrophes ou dystrophes à tendance acide (exemple des lagunes). Les adultes ne s'éloignent que très peu de leur zone d'émergence et s'avèrent ainsi de piètres colonisateurs. Ceci explique en partie leur vulnérabilité face à une modification trop radicale de leur lieu de vie. La vie de l'adulte est courte (42 jours) comparée à celle de la larve (jusqu'à 24 mois environ). L'émergence a lieu entre mi-mai et début juin en Aquitaine. Des cas plus tardifs peuvent être possibles alors que la période de vol ne s'étend pas au-delà de début juillet. La Leuccorhine à front blanc se reproduit aux abords des plans d'eau. Les œufs, largués par la femelle entre les tiges des plantes aquatiques, éclosent assez rapidement après la ponte. Les larves se développent sur le sédiment, entre les plantes, les souches noyées surtout à proximité des zones d'atterrissements. Leur développement est donc aquatique et s'étale en général sur 2 ans. La dynamique des populations est faible avec un fonctionnement en métapopulations isolées parfois de plusieurs dizaines de kilomètres.	Seules 3 stations ont été détectées sur le site. Elles se localisent sur la partie Nord-est de la zone d'études (la Teste-de-Buch, Ychoux). L'espèce semble se cantonner ici aux lagunes de plateau de qualité oligotrophes à dystrophes.	Mauvais	Mauvais

Végétaux Végétaux Végétaux Quelques données historiques existent sur le site. Elle a été signalée sur les étangs de Cazaux Sanguinet et de Bory est trictement inféodée aux eaux calmes oligotrophes. Elle supporte d'être temporairement exondée, si toutefois le substrat reste très humide. L'espèce colonise le bord des étangs à fond plat, sableux, acides. Elle a été signalée sur les étangs de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse-Parentis par l'RSTEA (anciennement Con expansion est localement favorisée par la création de zones dénudées exemptes de littère et matière organique. Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Plante vivace, bulbeuse, l'Isoète de Bory est strictement inféodée aux eaux calmes sur les étangs de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse Parentis par l'IRSTEA (anciennement (anciennement Considére et matière organique. Son expansion est localement favorisée par la création de zones dénudées exemptes de littère et matière organique. Isoètes boryana s'implante au sein de groupements de bordures de plans d'eau correspondant plus particulièrement aux communautés des étangs aquitains à Lobélie de Dortmann et L'ittorelle et aux associations atlantiques des bords de lacs : Isoetetum boryanae. Ce groupement rarement constitué de plus de 4 espèces (Isoetes boryana, Littorella uniflora, Lobella dortmanna, Chara fragifera), se développe à l'abri des macrophytes comme le Scirpe des lacs. Cette association végétale occupe en pionnière des sables pauvres et nus. On le rencontre sur les rives en pente douce non soumises ai l'érosion. Mauvais Mauvais Mauvais estient sur les étangs de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse. Mauvais mit de de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse signettes exignet ex de Cazaux Sanguinet et de Biscarrosse signet ex de Cazaux Sanguinet et de Biscarros exignet ex de Cazaux Sanguinet et de Biscarros ex les étangs à fond plat, sableux, acides. Elle a été signale de Cazaux Sanguin	E.I.C. Identifié	Caractéristiques de l'espèce	Estimation de la population à l'échelle du site	Etat de conservation sur site	Etat de conservation sur domaine ATL
Plante vivace, bulbeuse, l'Isoète de Bory est strictement inféodée aux eaux calmes oligotrophes. Elle supporte d'être temporairement exondée, si toutefois le substrat reste très humide. L'espèce colonise le bord des étangs à fond plat, sableux, acides. Elle pousse sous 10 à 50 cm d'eau pure et limpide. Van Den Berghen signale que l'on peut trouver l'espèce jusqu'à 1,5 m de profondeur, avec un optimum entre 0,3 et 1 m. Son expansion est localement favorisée par la création de zones dénudées exemptes de litière et matière organique. Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Plante vivace, bulbeuse, l'Isoète de Bory est strictement inféodée aux eaux calmes sur le site. Elle eté tes des glace van les étangs albeux, acides. Elle pousses sous 10 à 50 cm d'eau pure et limpide. Van Den Berghen signale que l'on peut trouver l'espèce jusqu'à 1,5 m de profondeur, avec un optimum entre 0,3 et 1 m. Son expansion est localement favorisée par la création de zones dénudées exemptes de litière et matière organique. Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné (Source SIMETHIS) Mauvais Mauvais Mauvais Mauvais Mauvais Mauvais Instoriques existent sur les étangs de Cazaux. Sanguinet et de Biscarross-enents par l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) en 1997 et le Bureau d'études Biscorpose en 1998. En 2012, elle a été relevée sur la rive ouest du lac nord à La Teste de-Buch et sur la plage des aigrettes à Sanguinet. Elle n'a pas été retrouvée sur le lac de Parentis-Biscarrosse.		Végétaux			
Ires rare	Isoètes boryana Isoète de bory Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné	oligotrophes. Elle supporte d'être temporairement exondée, si toutefois le substrat reste très humide. L'espèce colonise le bord des étangs à fond plat, sableux, acides. Elle pousse sous 10 à 50 cm d'eau pure et limpide. Van Den Berghen signale que l'on peut trouver l'espèce jusqu'à 1,5 m de profondeur, avec un optimum entre 0,3 et 1 m. Son expansion est localement favorisée par la création de zones dénudées exemptes de litière et matière organique. Isoetes boryana s'implante au sein de groupements de bordures de plans d'eau correspondant plus particulièrement aux communautés des étangs aquitains à Lobélie de Dortmann et Littorelle et aux associations atlantiques des bords de lacs : Isoetetum boryanae. Ce groupement rarement constitué de plus de 4 espèces (Isoetes boryana, Littorella uniflora, Lobelia dortmanna, Chara fragifera), se développe à l'abri des macrophytes comme le Scirpe des lacs. Cette association végétale occupe en pionnière des sables pauvres et nus. On le rencontre sur les rives en pente douce non soumises	historiques existent sur le site. Elle a été signalée sur les étangs de Cazaux-Sanguinet et de Biscarrosse-Parentis par l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF) en 1997 et le Bureau d'études Biotope en 1998. En 2012, elle a été relevée sur la rive ouest du lac nord à La Teste-de-Buch et sur la plage des aigrettes à Sanguinet. Elle n'a pas été retrouvée sur le lac de Parentis-	Mauvais	Mauvais

Plante endémique du sud-ouest de la France, elle est actuellement connue dans deux départements seulement (Gironde et Landes) et le nombre des localités concernées est limité aux étangs littoraux du Golfe de Gascogne, de l'étang de Cazaux à l'étang de Léon.

Le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born est donc une des rares stations où subsiste la plante.

Comme l'atteste la fiche espèce de l'Isoète de Bory éditée par l'I.N.P.N., peu d'études et suivis existent concernant cette espèce emblématique. Localement, l'Isoète de Bory n'a été suivie que par quelques personnes et associations.

Des prospections ont été menées entre 1997 et 2010 (Société des Amis de Navarosse, IRSTEA) et ont permis de montrer que sur l'ensemble des plans d'eau, l'Isoète de Bory régressait fortement. Sur le lac de Parentis-Biscarrosse la rive Est a perdu sa population d'Isoète entre 1984 et 1997. Les données récentes dont on dispose désormais, montrent qu'elle est très rare.

Des investigations sur la répartition de cette plante, sa biologie, sa reproduction sont à mener pour approfondir les connaissances.

1618
Thorella verticillatinundata
Faux cresson de Thore



Figure 50 : Ombrelle du Faux cresson de Thore (Source SIMETHIS)

Petite plante vivace de type géophyte à rhizome, le Faux cresson de Thore passe l'hiver inondé sous une colonne d'eau de hauteur variable à l'état de rhizomes ou de graines. Suite à l'abaissement du niveau d'eau, cette espèce amphibie laisse apparaître ses premières feuilles dès la fin du mois de mai. Cependant, la germination de jeunes pousses reste aléatoire : des conditions défavorables d'humidité (maintien du milieu en eau) peuvent décaler l'année de germination.

La floraison s'étale de juillet à septembre. La floraison estivale s'effectue après exondation du milieu, facteur conditionnant le développement plus ou moins tardif de la plante. Les diaspores sont essentiellement disséminées par l'eau (hydrochorie). L'espèce forme de beaux gazons denses et étendus dans les pelouses ouvertes pâturées. Espèce pionnière, elle nécessite suffisamment de luminosité et d'espace ; une concurrence végétale trop importante conduit irrémédiablement à sa disparition. A noter, sur le territoire des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, cette plante a 2 formes en fonction de son implantation. En milieu aquatique (lac ou lagune), la plante est sous forme végétative et sans floraison. En zone terrestre, elle a un port différent et fleurit dès que les conditions le lui permettent.

Essentiellement présente sur les bords de l'étang de Cazaux-Sanguinet et Parentis- Biscarrosse formant des populations peu denses dans les pelouses à Littorelle et prairies humides oligotrophes.	Inadéquat	Inadéquat
Difficile de dénombrer avec exactitude les stations de <i>Caropsis</i> verticillatinundata Inconnue		

1831 Luronium natans Fluteau nageant



Figure 51 : Fluteau nageant (Source extérieure)

Le Flûteau nageant est une plante vivace qui émet des stolons (tige rampante qui forme un nouveau pied), dont le rhizome mince, droit et court subsiste sous l'eau l'hiver.

Espèce aquatique ou amphibie, elle s'adapte aux variations importantes du niveau de l'eau et à une exondation temporaire. On la trouve principalement dans des eaux peu profondes.

La floraison a lieu de mai à septembre (voire octobre). Elle est extrêmement variable selon les conditions écologiques et les localités dans lesquelles elle se trouve. En eaux courantes, elle est généralement restreinte et retardée.

Connu dans la
bibliographie sur le
site, grâce aux
relevés du
CEMAGREF sur
l'étang de Cazaux
en 1997 et du
C.G.40 en 2001, il
n'a plus été observé
depuis, sur le
bassin
versant.
Très rare

Les autres espèces patrimoniales

Tableau 7 : Liste des autres espèces patrimoniales

Nom latin	Nom français	U.I.C.N. France	U.I.C.N. Monde	Directive HFF	Protection nationale
		Mammifères (Chiroptères)			
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Quasi menacée	Préoccupation mineure	IV	X
Nyctalus noctula	Noctule commune	Quasi menacée	Préoccupation mineure	IV	X
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Plecotus auritus	Oreillard roux	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
		Reptiles			
Mauremys leprosa	Emyde lépreuse	En danger	Non menacée	II, IV	X
Timon lepidus	Lézard oscellé	Vulnérable	Quasi menacée	-	X
Lacerta viridis	Lézard vert	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Χ
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Anguis fragilis	Orvet fragile	Préoccupation mineure	Non évalué	-	Χ
Natrix natrix	Couleuvre à collier	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Х
Natrix maura	Couleuvre vipérine	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	Χ
Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape	Préoccupation mineure	Non évalué	IV	Χ
Vipera aspis	Vipère aspic	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Χ
		Poissons			
Esox lucius	Brochet	Vulnérable	Préoccupation mineure	-	Χ
Anguilla anguilla	Anguille	En danger critique	En danger critique	-	-
Leuciscus leuciscus	Vandoise	Données insuffisantes	Préoccupation mineure	-	Χ
		Entomofaune			
Heteropterus morpheus	Miroir	Préoccupation mineure	-	-	-
Aeshna affinis	Aeschne affine	-	Préoccupation mineure	-	-
Gomphus similimus	Gomphe semblable	-	-	-	-

Nom latin	Nom français	U.I.C.N. France	U.I.C.N. Monde	Directive oiseaux	Protection national
		Avifaune	•		
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
Lullula arborea	Alouette Iulu	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Nycticorax nycticorax	Héron bihoreau	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Ixobrychus minutus	Blongios nain	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	Х
Circus pygargus	Busard cendré	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	X
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	Х
Circus cyaneus	Busard saint martin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	Х
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-blanc	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Sylvia undata	Fauvette pitchou	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Fulica atra	Foulque macroule	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II, III	Х
Larus cachinnans	Goéland leucophée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure		Х
Egretta alba	Grande aigrette	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	Х
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	Х
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Ardea cinerea	Héron cendré	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Ardea purpurea	Héron pourpré	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Upupa epops	Huppe fasciée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Dryocopus martius	Pic noir	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	Quasi menacée	Préoccupation mineure	-	Х
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х

Nom latin	Nom français	U.I.C.N. France	U.I.C.N. Monde	Directive oiseaux ou DHFF	Protection nationale
Anthus campestris	Pipit rousseline	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Gavia arctica	Plongeon arctique	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Gavia immer	Plongeon imbrin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	Х
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	Vulnérable	Préoccupation mineure	-	Х
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	Х
Anas querquedula	Sarcelle d'été	Vulnérable	Préoccupation mineure	II	Х
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Vulnérable	Préoccupation mineure	II, III	Х
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II	Х
		Espèces végétales			
Utricularia intermedia	Utriculaire intermédiare	Vulnérable	-	-	Х
Najas minor	Petite naïade	-	Préoccupation mineure	-	*
Trapa natans	Châtaigne d'eau	-	Préoccupation mineure	-	*
Menyanthes trifoliata	Trèfle d'eau	-	-	-	0
Lobelia dortmanna	Lobélie de Dortmann	Vulnérable	-	-	Х
Littorella uniflora	Littorelle à une fleur	-	-	-	Х
Hypericum elodes	Millepertuis des marais	-	Préoccupation mineure	-	-
Isoetes histrix	Isoète épineux	-	-	-	Х
Sphagnum magellanicum		-	-	V	X*
Drosera intermedia	Rossolis à feuilles intermédiaires	-	-	-	Х
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles rondes	-	-	-	X
Rhynchospora fusca	Rhynchospore fauve	-	-	-	*
Eriophorum polystachion	Linaigrette à feuilles étroites	-	-	-	*
Juncus heterophyllus	Jonc hétérophylle	-	Quasi menacée	-	-
Pycreus flavescens	Souchet jaunâtre	-	Préoccupation mineure	-	
Narthecium ossifragum	Narthécie des marais	-	-	-	*
Erica lusitanica	Bruyère du Portugal	En danger	-	-	Х

^{*} espèce non protégée au niveau national mais protégée en Aquitaine ° espèce sans protection mais qui est spécifique et se cantonne à certains milieux d'où l'importance de la notifier.

Menace écologique du site : les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles prolifèrent dans un territoire naturel ou semi-naturel et deviennent nuisibles à la composition, à la structure et au fonctionnement des écosystèmes.

Animales et/ ou végétales, elles peuvent engendrer des conséquences considérables sur les milieux naturels et sur les espèces endémiques du site.

Les invasions biologiques sont d'ailleurs considérées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) comme la seconde plus grande menace sur la biodiversité, après la destruction de l'habitat, et devant la pollution et la surexploitation des milieux.

Le diagnostic écologique fait ainsi ressortir qu'il s'agit d'une importante menace à l'égard des habitats et des espèces du site sur les territoires du Born et du Buch.

I. Espèces exogènes envahissantes connues

Tableau 8 : Description des espèces animales invasives

Nom latin	Nom français	Origines	Menaces	Localisation sur site
		Espèces a	animales	
Myocastor coypus	Ragondin	Amérique du Sud	Dégradation des roselières, Destruction des berges (creusement de terriers et passages).	Présent sur tout le bassin versant
Mustela vison	Vison d'Amérique	Amérique	Concurrence avec le Vison d'Europe et véhicule d'agents pathogènes.	Seulement vu à Parentis-en-Born entre 2005 et 2011. Peu de données existent par manque de prospection.
Trachemys scripta elegans	Tortue à tempes rouges	Floride	Compétition avec la Cistude d'Europe et véhicule d'agents pathogènes.	Présente sur tout le bassin versant et notamment sur le lac d'Aureilhan
Lepomis gibbosus	Perche soleil	Amérique du Nord	Carnivore, elle consomme les œufs et alevins d'autres poissons et fait donc concurrence aux espèces autochtones. L'espèce peut créer un déséquilibre biologique.	Présente dans tous les lacs du territoire.

Nom latin	Nom français	Origines	Menaces	Localisation sur site
Procambarus clarkii	Ecrevisse de Louisiane	Louisiane	Prolifération importante, concurrence avec les espèces autochtones car même niche écologique et même nourriture, dégradation des berges.	Présente sur tout le bassin versant dans les lacs et également le réseau de crastes
Corbicula spp.	Palourde japonaise	Afrique, Asie Malaisie, Philippines, Nouvelle Guinée et Australie.	Prolifération importante. Modification des caractéristiques physicochimiques des lacs ?	Présent notamment sur l'étang de Parentis-Biscarrosse, il est visible sur les berges.
		Espèces v	végétales	
Ludwigia grandiflora Ludwigia peploïdes	Jussie à grandes fleurs Jussie rampante	Amérique du Sud		Développement sur les berges des 4 plans d'eau du bassin versant, sur le courant de Ste Eulalie et dans de nombreuses crastes.
Lagarosiphon major	Grand lagarosiphon	Afrique du Sud	Prolifération et faculté de colonisation importante, fermeture des milieux, concurrence avec les espèces autochtones, diminution de	Présente sur les 4 plans d'eau en abondance au niveau des eaux « stagnantes » : anse, conche et dans les ports.
Egeria densa	Egeria	Amérique	la biodiversité, modification des conditions physico-chimiques du milieu colonisé.	La plus problématique dans les ports. Elle colonise grandement ces espaces et se déplace dans les plans d'eau. Recensée sur la totalité de la chaîne.
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil	Argentine, Chili, Brésil		Présent sur la totalité de la chaîne des étangs. Surtout très abondant sur l'étang d'Aureilhan.
Sagittaria graminea	Sagittaire graminée	Amérique du Nord	Concurrence avec les espèces autochtones.	Découverte sur l'étang de Cazaux- Sanguinet elle a également était vue sur le lac sud.
Baccharis halimifolis	Baccharis à feuille d'arroche	Amérique du Nord	Prolifération importante, concurrence avec les espèces autochtones, diminution de la biodiversité.	Développement dans les terres et à proximité du courant de Mimizan.

II. Espèces exogènes envahissantes à surveiller

Sur le territoire les espèces listées ci-dessus sont relativement bien connues, leur développement est suivi au travers de diagnostics cartographiques sur la répartition spatiale des macrophytes invasifs et gérés par le biais de différentes actions :

- arrachages manuel,
- arrachage mécanique, faucardage,
- mise en place de filet en fond de bassin,... (cf. diagnostic socio-économique acteurs et actions de gestion).

Toutefois, le territoire n'est malheureusement pas à l'abri d'une colonisation par d'autres espèces invasives nouvellement installées sur le territoire national et surveillées de près par les différents Conservatoires Botaniques.

C'est le cas de l'Hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*), observé depuis 2012, à la fois à La Teste de Buch (au nord de ton territoire) et dans le sud des Landes (Saubion), plus secondairement de la Crassule des étangs (*Crassula helmsii*), observée récemment dans les Deux Sèvres et éventuellement de la Cotule à feuilles de coronopus (*Cotula coronopifolia*), également hors Aquitaine pour le moment.

Des espèces animales sont également en cours de développement et inquiètent les différents usagers. C'est le cas notamment d'un bryozoaire qui se développe dans les ports du site (Cazaux et Aureilhan) et cause quelques problématiques (pour l'instant de l'ordre du social, les impacts écologiques négatifs n'ayant pas été avérés) : la *Pectinatella magnifica*.



Figure 53: Hydrocotyle fausse renoncule Source: J.C HAUGUEL, C.B.N.B.L.



Figure 56 : Crassule des étangs Source : N. PIPET, IIBN



Figure 55 : Cotule à feuilles de coronopus Source : C.B.N.S.A.



Figure 52 : Suivi cartographique de l'expansion des plantes

Peuplement de plantes aquatiques invasives sur le lac d'Aureilhan en 2011

Figure 54 : Pectinatelle Source : Cazaux plaisance

Le DOCOB devra donc prévoir de conserver un suivi sur les espèces invasives et d'assurer une surveillance sur l'apparition de nouvelles menaces de cet ordre.

Enjeux écologiques du site

I. Hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux permet d'identifier les enjeux majeurs du site, c'est-à-dire les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sur lesquels le site du Pays de Born a une responsabilité particulière.

Les objectifs de développement durable du site Natura 2000 et les objectifs opérationnels seront ensuite définis sur la base de cette hiérarchisation.

Plusieurs critères, décrits dans les tableaux qui suivent (sur respectivement les habitats et les espèces), sont pris en compte pour établir la hiérarchisation des enjeux.

Pour chaque habitat et chaque espèces ces critères ont été évalué à dire d'experts.

Définition de la notion d'enjeu par le Centre d'échange d'informations du Niger (Plan national de l'environnement pour un développement durable)

« La notion d'enjeu (...) permet de synthétiser une situation complexe et d'identifier les points fondamentaux qui guideront la suite de l'analyse. Par définition même, les enjeux ne sont pas nombreux. Ils correspondent à ce que l'on risque finalement de perdre ou de gagner si une intervention, un événement se produit. (...) Il importe de rappeler par ailleurs la distinction qu'il faut faire entre la notion d'impact et celle d'enjeu. L'impact vient après l'action. C'est un résultat, un effet. Un impact, si important soit-il, pourra être corrigé, atténué, parfois complètement, parfois partiellement par un certain nombre de mesures, plus ou moins coûteuses et efficaces.

De son côté, l'enjeu précède l'action.

Analyse des habitats naturels

Tableau 9 : Définition des critères utilisés pour l'analyse des habitats naturels

Superficie relative par rapport au site entier	Critère permettant d'évaluer la représentativité de l'habitat sur le site entier.
Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). On commente ici l'importance de l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site.
Representativite	Notation : Rare, Assez rare, Commun, Assez commun
Typicité	Critère s'évaluant par comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique. Repose en théorie sur des relevés phytosociologiques or la comparaison ne peut être faite par absence de relevés reconnus comme « types ». Ici sont prises en compte le listing des espèces indicatrices, leur représentativité dans l'habitat et les conditions stationnelles observées. Les espèces exogènes peuvent intervenir sur ce critère. Notation: Bonne – mal connue – inadéquate - mauvaise
Dynamique	Evaluation de l'évolution de l'habitat à la fois d'un point de vue quantitatif (surfacique) et d'un point de vue qualitatif. La dynamique peut être spontanée (naturelle) ou liée à la gestion. Les mosaïques de milieux, les usages et les ressources locales sont des critères utiles au jugement lorsqu'il n'y a pas d'inventaire antérieur disponible à l'échelle des sites. Notation: Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue

Les facteurs sont			
positifs ou négatifs et doivent autant que possible faire référence à des facteurs avérés sur site.			
Notation : code et intitulés des facteurs d'influences classées selon le F.S.D.			
xpert pour			
ologique.			
tructure et ses			
utre part.			
) .			
eptable et les			
s moyennes et			
vec un effort			
mauvais,			
ves d'évolution			
n inconnu			
ation de l'habitat			

Tableau 10 : Définition des critères utilisés pour l'analyse des espèces

Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). On commente ici l'importance de l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site. Notation : Rare, Assez rare, Commun, Assez commun
Dynamique	Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide. Dynamique spontanée ou liée à la gestion. Les mosaïques de milieux, les usages et les ressources locales sont des critères utiles au jugement lorsqu'il n'y a pas d'inventaire antérieur disponible à l'échelle des sites. Notation: Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue
Isolement	Evoque la fragilité de la population spécifique. Plus une population est isolée, plus elle risque d'être fragilisée. Notation : population isolée (ou presque), population non-isolée
Facteurs d'évolution	Liste indicative permettant de passer en revue les facteurs naturels ou humains agissant sur l'état de conservation de l'habitat. Les facteurs sont positifs ou négatifs et doivent autant que possible faire référence à des facteurs avérés sur site. Notation : code et intitulés des facteurs d'influences classées selon le F.S.D.
Etat de conservation des habitats d'espèce	Critère permettant l'évaluation globale des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Il se base notamment sur le critère précédent : structure et fonction de l'habitat. Notation : Excellent, Bien conservé, moyen ou partiellement dégradé.
Possibilités de restauration	Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration du type d'habitat concerné sur le site en question est ou serait possible. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés. Notation : Facile, Possible avec un effort moyen, Difficile ou impossible, Inconnu
Etat de conservation sur le site	Reprend les trois critères précédents. Conservation excellente: degré de conservation bon et perspectives d'évolution excellentes Conservation bonne: degré de conservation bon et perspectives d'évolution bonnes ou degré de conservation bon, perspectives moyennes et possibilité de restauration facile ou degré de conservation bon, perspectives moyennes et possibilité de restauration possible avec un effort moyen ou degré de conservation mauvais, perspectives d'évolution excellentes et restauration facile ou degré de conservation mauvais, perspectives d'évolution bonnes et restauration facile. Conservation défavorable inadéquate: Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite ou état de conservation inconnu
Valeur du site pour la conservation de l'habitat	Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution. Notation : Excellente, Bonne, Significative

L'état de conservation et la valeur du site étant définis à dire d'experts selon la méthodologie F.S.D., un tableau croisé est proposé pour comprendre comment le niveau d'enjeu de conservation a été établi.

Hiérarchisation des enjeux de conservation

Tableau 11: Tableau croisé pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative (faible à moyen)
Bon ou favorable	Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu secondaire
Inadéquat ou mauvais	Enjeu majeur	Enjeu fort	Enjeu modéré
Inconnu	Enjeu majeur	Enjeu fort	Enjeu de connaissance

Cette méthode de travail a été validée en groupe de travail scientifique le 11 avril 2013.

II. Résultats

Tableau 12 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les HIC Critères d'évaluation	Evaluation globale			
Habitats d'intérêt Communautaire	Etat de conservation sur le site	Valeur du site	Etat de conservation sur le domaine atlantique français (rapportage 2006)	Enjeu de conservation
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)	Inadéquat	Excellente	Mauvais	Majeur
3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à Isoete spp.	Inadéquat	Excellente	Inadéquat	Majeur
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Inadéquat	Excellente	Mauvais	Majeur
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	Inadéquat	Excellente	Mauvais	Majeur
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	Inadéquat	Excellente	Mauvais	Majeur
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Inadéquat	Excellente	Mauvais	Majeur
7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *	Inadéquat	Excellente	Inadéquat	Majeur
4030 - Landes sèches européennes	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Fort
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardu</i> s, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes *	Inadéquat	Bonne	Inconnu	Fort
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Fort
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Fort
7110 -Tourbières hautes actives *	Inconnu	Bonne	Mauvais	Fort
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Fort
91D0 - Tourbières boisées	Inconnu	Bonne	Mauvais	Fort

2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée *	Inadéquat	Significative	Mauvais	Modéré
2170 - Dunes à Salix repens spp. argentea	Inadéquat	Significative	Inadéquat	Modéré
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Inadéquat	Significative	Inadéquat	Modéré
2190 - Dépressions humides intradunales	Inadéquat	Significative	Mauvais	Modéré
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Favorable	Bonne	Mauvais	Modéré
3160 - Lacs et mares dystrophes naturelles	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Modéré
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Favorable	Bonne	Inadéquat	Modéré
3270 - Rivières avec berges vaseuses et végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	Favorable	Bonne	Mauvais	Modéré
9190 -Vielles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Favorable	Bonne	Inadéquat	Modéré
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	Favorable	Bonne	Mauvais	Modéré
9230 - Chênaies galico-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Favorable	Bonne	Inadéquat	Modéré
1230 - Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques	Favorable	Significative	Inadéquat	Secondaire
1330 - Prés salés du schorre moyen	Favorable	Significative	Inadéquat	Secondaire
1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Favorable	Significative	Inadéquat	Secondaire
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	Favorable	Significative	Mauvais	Secondaire

Les enjeux écologiques du site portent donc principalement sur le milieu aquatique lacustre et son complexe rivulaire tourbeux et ouvert (landes humides, marais, tremblants et tourbières).

Tableau 13 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les EIC

Critères d'évaluation	Evaluation	Evaluation globale Etat de conservation sur le domaine		Enjeu de conservation	
Espèces d'intérêt communautaire	Etat de Conservation	Valeur du site	atlantique français	•	
1042 - Leucorrhine à gros thorax	Mauvais	Excellente	Mauvais	Majeur	
1328 - Grande Noctule	Favorable	Excellente	Population principalement connue en Aquitaine	Majeur	
1356 - Vison d'Europe	Mauvais	Excellente	Mauvais	Majeur	
1416 - Isoète de Bory	Mauvais	Excellente	Mauvais	Majeur	
1831 - Faux cresson de Thore	Inadéquat	Excellente	Inadéquat	Majeur	
1071 - Fadet des laîches	Mauvais	Bonne	Mauvais	Fort	
1096 - Lamproie de planer	Mauvais	Bonne	Inconnu	Fort	
1220 - Cistude d'Europe	Inadéquat	Bonne	Mauvais	Fort	
1304 - Grand Rhinolophe	Favorable	Bonne	Favorable	Fort	
1308 - Barbastelle d'Europe	Favorable	Bonne	Favorable	Fort	
1038 - Leucorrhine à front blanc	Mauvais	Significative	Mauvais	Modéré	
1041 - Cordulie à corps fin	Mauvais	Significative	Inadéquat	Modéré	
1044 - Agrion de mercure	Mauvais	Significative	Mauvais	Modéré	
1321 - Murin à oreilles échancrées	Mauvais	Bonne	Favorable	Modéré	
1355 - Loutre d'Europe	Favorable	Bonne	Favorable	Modéré	
1618 - Fluteau nageant	Mauvais	Bonne	Inadéquat	Modéré	
1065 - Damier de la Succise	Inadéquat	Significative	Mauvais	Secondaire	
1303 - Petit Rhinolophe	Inconnu	Inconnu	Favorable	Enjeu de connaissance	

Concernant les espèces, le site a de grandes responsabilités vis-à-vis du Vison d'Europe, de l'Isoète de Bory, de la Grande noctule, de la Leucorrhine à gros thorax et du Faux cresson de Thore. D'autres enjeux forts existent et devront au même titre que les enjeux majeurs être pris en compte dans les objectifs de gestion du site.

Les tableaux 11 et 12 sont disponibles de façon complète en annexe 17.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le diagnostic a permis de justifier l'intérêt écologique du site et montre qu'il dispose d'une multitude d'habitats s'exprimant en fonction des conditions stationnelles (géologie, pédologie, alimentation en eau, climat...). De nombreuses espèces animales et végétales se développent dans ces milieux et la survie de certaines d'entre elles dépendent du maintien en bon état de milieux naturels spécifiques (c'est le cas pour l'Isoète de Bory qui ne se développe que dans des lacs oligotrophes). Ce diagnostic souligne donc l'importance du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born pour certains habitats et certaines espèces et la responsabilité qu'il a envers ces caractéristiques naturelles pour leur sauvegarde.

Enfin, ce bilan écologique du territoire permet de voir qu'il existe d'importantes menaces (fermeture des milieux, comblement,...) pour les habitats naturels et les espèces où l'expansion d'espèces exotiques exerce une grande pression. Animales ou végétales, terrestres ou aquatiques, ces espèces causent, en effet, de vastes dégâts sur les milieux et les espèces indigènes, jusqu'à, parfois, en favoriser leur disparition...

Le DOCOB du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born aura donc quatre enjeux écologiques :

- conserver et préserver les milieux aquatiques et les milieux rivulaires ouverts attenants, et favoriser la mosaïque des habitats naturels,
- préserver les espèces emblématiques du site et conserver voire restaurer leurs habitats,
- gérer les espèces exotiques envahissantes,
- améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

















Contexte administratif

Se référer aux cartes G de l'Atlas cartographique

I. Données générales

Tableau 14 : Données générales

Données administratives	Chiffres clés	Nom	Enjeux par rapport à Natura 2000
Région	1	AQUITAINE	9 % des sites Natura 2000 nationaux sont situés dans cette région. Consciente de la fragilité des équilibres écologiques, la Région mène une politique de soutien aux projets de préservation du patrimoine naturel, de la ressource en eau et du littoral, qui a pour objectif de concilier les activités humaines présentes avec le respect de la nature. La Région veille ainsi à sauvegarder, valoriser et faire partager son patrimoine naturel dans une optique de développement durable à travers différentes actions en matière : de protection des sites et espèces, de l'eau, du littoral et d'éducation à l'environnement. Pour renforcer son dispositif en faveur des espaces naturels, elle propose aux gestionnaires de sites naturels remarquables aquitains, un dispositif de soutien technique et financier : le Contrat Aquitaine Nature. En 2009, 5 contrats ont été signés sur les zones humides de l'arrière dune du pays de Born.
Départements	2	Gironde Landes	Le département de la Gironde compte 55 sites Natura 2000 (46 Z.S.C., 9 Z.P.S.) et celui des Landes 32 sites dont 1 marin (26 Z.S.C., 5 Z.P.S.). Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born représente 4% des sites girondins, 17% des sites landais.

Origine des données Structures ressources

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (M.E.D.D.T.L.)
- Région Aquitaine
- Conseils généraux de la Gironde et des Landes

Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000 (enveloppe officielle)	% en Natura 2000
	(a)	(b)	(b/a)
Aureilhan	1 147 ha	405 ha	35 %
Biscarrosse	19 308 ha	3 869 ha	20 %
Escource	10 274 ha	570 ha	5 %
Gastes	3 523 ha	896 ha	25 %
Labouheyre	3 613 ha	3,5 ha	0,09 %
La-Teste-de-Buch	26 000 ha	2 256 ha	9 %
Luë	9 300 ha	491 ha	5 %
Mimizan	11 480 ha	304 ha	3 %
Parentis-en-Born	13 000 ha	1 890 ha	15 %
Pontenx-les-Forges	8 060 ha	837 ha	10 %
Sanguinet	8 143 ha	2 240 ha	28 %
Sainte-Eulalie-en-Born	10 157 ha	543 ha	5 %
Saint-Paul-en-Born	7 083 ha	503 ha	7 %
Ychoux	11 128 ha	137 ha	1 %

Tableau 15 : Surface en Natura 2000 par commune

Du fait de l'importance des lacs et de leur totale inclusion dans le site, les communes sur lesquelles ils s'étendent deviennent les communes les plus concernées par le périmètre Natura 2000. C'est le cas pour Aureilhan, Biscarrosse, Gastes et Sanguinet.



Perception de la démarche Natura 2000 dans les communes

Des groupes communaux de travail ont été organisés en partenariat avec les maires des 15 communes concernées. Ces groupes ont été l'occasion de présenter la démarche Natura 2000, et ont permis d'évaluer les sentiments des élus quant aux objectifs et aux modalités de mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur le territoire.

La majeure partie des élus est quelque peu inquiète quant à l'arrivée d'un nouveau périmètre réglementaire. En effet, le territoire du Born est déjà composé d'un « millefeuille » réglementaire important entre les sites classés et sites inscrits, la Loi Littoral,... De plus, les acteurs locaux ont du mal à différencier les effets, les liens et la hiérarchie de chacun de ces zonages, et ont bien souvent peur qu'on leur interdise toute activité.

Après discussion et présentation de la démarche, les personnes interrogées comprennent que Natura 2000 ne créera pas de contrainte particulière sur les objectifs et les projets de développement de leur commune. Il n'en reste pas moins une inquiétude quant aux conséquences de la démarche sur les activités humaines (évaluation d'incidence, etc....). Certains élus se rappellent, qu'il y a quelques années, l'évaluation des incidences n'existait pas, et ils craignent alors l'arrivée tardive de nouvelles réglementations.

En revanche, d'autres élus, qui ont bien intégré la démarche Natura 2000, estiment qu'il y a un réel potentiel pour leur commune. En effet, l'image reflétée par la démarche Natura 2000 pourrait avoir un impact positif sur leur territoire et, qui sait, y apporter une valeur ajoutée.

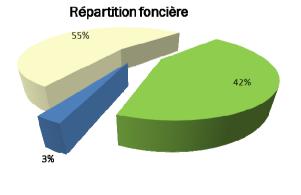
De façon générale, les élus s'accordent à dire qu'il faudra mettre en place un outil au plus proche de la réalité, à commencer par le réajustement du périmètre. Bien que pris en compte dans les documents d'urbanisme, celui-ci n'est pas satisfaisant pour les élus, de nombreuses erreurs de localisation étant faites. La délimitation et la précision à l'échelle cadastrale apparaissent donc comme des priorités pour les élus des pays du Born et du Buch.

II. Situation foncière

Tableau 16: Organisation du foncier sur le territoire

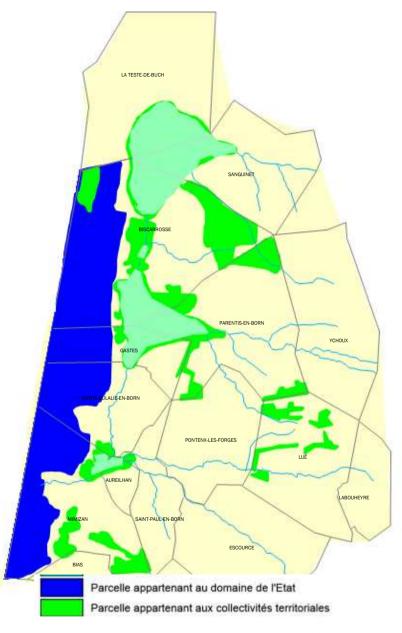
Type de propriété	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés de l'Etat	L'Etat est propriétaire de certaines parcelles situées notamment sur une partie des bases aériennes.
Propriétés des collectivités (communes et intercommunalité)	Les collectivités du Born possèdent beaucoup de surface dans le site Natura 2000: Biscarrosse se situe d'ailleurs à la première place. L'essentiel des propriétés communales est composé par les surfaces lacustres.
Propriétés privées	La majeure partie du site en dehors des lacs et zones humides associées, englobe des propriétés privées. En bordure du réseau hydrographique, les propriétés sont très morcelées et impliquent de nombreux propriétaires. Ceci rend la communication et la diffusion d'information plus compliquées.

Comme l'atteste le graphique ci-dessous, dont les données sont issues du croisement sous Système Informatique Géographique (S.I.G.) entre l'enveloppe officielle du site Natura 2000 et les parcelles cadastrales numérisées des Landes (celles d'Ychoux, Labouheyre et Escource sont non intégrées), les propriétés privées recouvrent 55 % du site.



Propriété privée ■ Collectivite Territoriale ■ Domaine de l'Etat

Figure 58: Répartition foncière dans l'enveloppe officielle du site Natura 2000 (Données landaises IGECOM)



Carte 6 : Carte schématique de la répartition foncière

III. Outils de planification

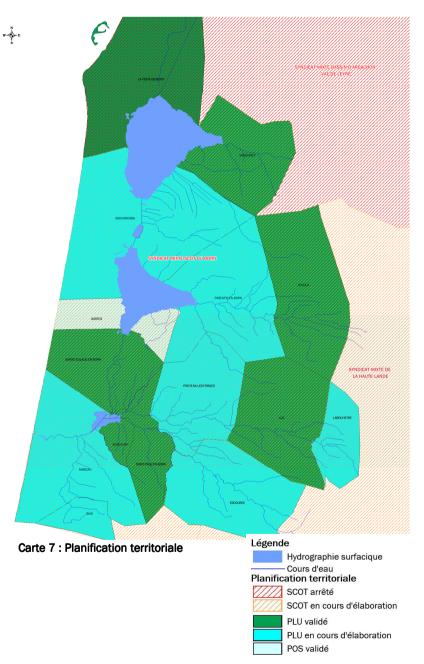
Les communes concernées par le site Natura 2000 ne sont pas toutes dotées d'un P.L.U. Aureilhan, La Teste-de-Buch, Luë, Sainte-Eulalie-en-Born, Sanguinet et Ychoux en ont un validé entre 2004 et 2011. Les communes d'Escource (dotée à ce jour d'une carte communale d'urbanisme), de Biscarrosse, Mimizan, Parentis-en-Born, Pontenx-les-Forges, et Labouheyre sont actuellement en cours de révision de leur document d'urbanisme. Enfin, Gastes dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), celui-ci a été approuvé le 25 mars 1998, modifié le 5 novembre 2003, le 21 juin 2006 et le 20 août 2008.

Depuis le Décret du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale (E.E.) des documents d'urbanisme, entré en vigueur en février 2013, les documents d'urbanisme doivent obligatoirement prendre en compte les enjeux environnementaux (au travers d'une E.E.) lorsque la commune concernée :

- intersecte un site Natura 2000,
- ou est soumise à la loi littoral.

Tableau 17 : Document d'urbanisme par commune (avancement et conformité)

Commune	Type de document d'urbanisme	Evaluation environnementale	SCOT
Aureilhan	PLU en vigueur	Non	
Biscarrosse	PLU en cours	Oui	
Escource	PLU en cours	Non	
Gastes	POS en vigueur	Non	
Luë	PLU en vigueur	Non	
Mimizan	PLU en cours	Non	SCOT du Born en cours
Parentis-en-Born	PLU en cours	Oui	d'élaboration
Pontenx-les-Forges	PLU en vigueur	Non	
Sanguinet	PLU en vigueur	Non	
Sainte-Eulalie-en-Born	PLU en vigueur	Non	
Saint-Paul-en-Born	POS en vigueur	Non	
Ychoux	PLU en vigueur	Non	
Labouheyre	POS en vigueur	Non	SCOT de Haute Lande en cours d'élaboration
La-Teste-de-Buch	PLU en révision	Oui	SCOT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre approuvé



Toutes les communes du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont donc forcément concernées par l'évaluation environnementale. Toutefois, leur document ayant été validé avant la mise en vigueur du texte, la majeure partie des documents d'urbanisme ne respectent pas ce nouveau décret.

Outre ce décret, les documents d'urbanisme doivent également prendre en compte le Grenelle II de l'Environnement qui soulève des défis à relever pour l'urbanisme :

- l'utilisation économe de l'espace/lutte contre l'étalement urbain,
- la réduction des gaz à effet de serre et la favorisation de l'énergie durable,
- la diminution des obligations de déplacements,
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (trame verte et bleue),
- la meilleure prise en compte des risques naturels.
- le développement des communications électroniques, etc. ...

Difficiles à mettre en place à l'échelle communale, ces différents enjeux doivent cependant être étudiés au travers des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Les plans locaux d'urbanisme ont notamment l'obligation de se mettre en cohérence avec ces SCOT portés à l'échelle des intercommunalités.

Sur le territoire du Born, les communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan ont fait le choix de mener ensemble la planification intercommunale (SCOT). Ce projet est donc porté par le syndicat mixte SCOT du Born.

Du côté du territoire de la Haute Lande, le choix d'associer des territoires proches pour constituer le SCOT a également été pris. Les communautés de communes du canton de Pissos, de la Haute Lande, du Pays d'Albret, et du Pays Morcenais seront donc associées dans cette démarche qui n'a pour l'instant, pas été lancée.

Le SCOT le plus avancé sur le territoire couvert par le site Natura 2000 est celui mené par le SYndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre (SYBARVAL) dont fait partie la commune de La Teste-de-Buch. En effet, ce document de planification arrêté en juillet 2012 devrait être approuvé courant 2013. Un des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est de respecter l'intégralité patrimoniale et écologique du territoire, et de préserver le «capital nature» exceptionnel. Différents enjeux ont donc été soulevés comme la protection des espaces naturels sur le littoral et dans le Val de L'Eyre. Les objectifs fixés dans cet outil apparaissent alors comme étant dans la lignée de la démarche Natura 2000.

Enjeux par rapport à Natura 2000

Les documents d'urbanisme, comme « tout projet de plan, programme, travaux ou aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation, susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000 désigné en droit français», doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation (articles L 414-4 et R 414-19 s du code de l'environnement). Le DOCOB et ses objectifs doivent donc être pris en compte, ce qui, pour le moment, n'est pas accompli sur le territoire du Born. La validation du DOCOB ne sera pas forcément l'élément déclencheur permettant la révision des documents d'urbanisme locaux mais la présence de ce document et de ses données environnementales permettra d'amender et d'aiguiller les communes pour établir leur E.E. ou connaître les enjeux écologiques de leur territoire.

Quant aux SCOT, les démarches étant conduites de façon parallèle, le DOCOB nourrit au fur et à mesure l'élaboration de ce document.

SYNTHESE DES DONNEES GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Les données présentées dans ce volet général évoquent un contexte administratif complexe... En effet, de nombreuses collectivités sont concernées par le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, à commencer par deux départements : la Gironde et les Landes. L'emplacement du site, de façon non uniforme, est également problématique, notamment pour l'implication et l'investissement des élus et des acteurs locaux de chaque collectivité. En effet, certaines communes, situées en amont de la chaîne des étangs, se sentent moins concernés par le projet. En revanche, d'autres, comme c'est le cas pour Cazaux, pensent être oubliés ou sous-estimés. Difficile donc d'impliquer les différents acteurs de manière homogène.

En plus d'être vaste et complexe, le territoire du Born et du Buch est soumis à de nombreuses réglementations environnementales: Loi Littoral, site classé et inscrit, SAGE,.... La mise en place de ces différentes démarches, parfois simultanément, soulève des interrogations et quelques réticences de la part des élus et acteurs socio-économique. En effet, bien que la place de l'environnement sur les territoires du Born et du Buch soit très importante, ce panel réglementaire est assimilé à un millefeuille administratif très lourd. D'autant que la prise en compte des espaces naturels et leur gestion sont d'ores et déjà en place dans les différentes collectivités du territoire, et dans leur planification territoriale. En effet, du fait de leur position géographique sur la côte atlantique, les communes des pays de Born et du Buch sont très attrayantes. Leur caractère naturel et préservé en fait également une destination idéale pour les amoureux de la nature. En sus, localisées à proximité des grands pôles urbains de la région, les communes du Born et du Buch attirent également une population importante de néo-ruraux. Le territoire doit donc évoluer démographiquement sans négliger son paysage et son environnement. Cette augmentation démographique n'est pas sans conséquence pour les milieux naturels et les espèces.

Il y a donc là un enjeu important pour les collectivités et pour la démarche Natura 2000 : arriver à concilier le développement des territoires tout en conservant leur cadre naturel d'exception.

Activités humaines

Se référer aux cartes H de l'Atlas cartographique

I. Acteurs et actions de gestion

Le paragraphe suivant permet de présenter les principaux acteurs impliqués dans la gestion du site et les actions qu'ils mènent sur le territoire. On notera également que certains de ces acteurs apparaissent comme usagers (paragraphe V.)

Tableau 18: Acteurs et actions de gestion

Structure collective	Communes concernées	Missions principales d'intérêt pour Natura 2000	Actions mises en place
Syndicat mixte Géolandes	Aureilhan Biscarrosse Gastes Mimizan Parentis- en-Born Sainte-Eulalie-en- Born Sanguinet	 Lutte contre l'eutrophisation des étangs (élimination de plantes aquatiques envahissantes & limitation du comblement des étangs), Aménagement des abords des plans d'eau : (requalification paysagère & équipements de découverte du milieu naturel, de stationnement, de circulation, etc.), Portage du SAGE des étangs littoraux du Born et du Buch, Maîtrise d'ouvrage d'études diverses, Amélioration de la qualité des eaux de baignade. 	 Mise en place de 5 bassins dessableur (dont 3 sur les tributaires de l'étang d'Aureilhan) pour lutter contre le comblement des plans d'eau. Et dans le même objectif: conduite d'opération de dragage sur l'étang d'Aureilhan. Intervention sur les plans d'eau pour lutter activement contre la prolifération des plantes aquatiques envahissantes. Et coordination de cette lutte en soutenant techniquement et financièrement les collectivités. Conception et réalisation d'aménagements des abords des lacs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan. Elaboration du SAGE et participation aux initiatives de gestion concertée de la ressource en eau avec notamment la mise en place d'un nouveau règlement d'eau (dont la période probatoire s'achève en 2013).
Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (S.M.G.B.L)	Aureilhan, Gastes Biscarrosse Labouheyre Mimizan Parentis-en-Born Ste Eulalie Sanguinet	 Contrôle de la qualité des eaux de baignade, Surveillance des baigneurs. 	 Elaboration & mise à jour des profils d'eaux de baignade, Recherche d'une harmonisation dans la stratégie de surveillance en cohérence avec les profils d'eaux de baignade, Communication sur la qualité des eaux de baignade.
Service eau et environnement communauté de communes des Grands Lacs et communauté de communes Mimizan	Aureilhan Biscarrosse Gastes Luë Mimizan Parentisen-Born Pontenx Ste Eulalie St Paul Sanguinet	 Protection et sauvegarde, valorisation et gestion des niveaux des étangs et cours d'eau, Préservation de la qualité des eaux, par des mesures préventives, la coordination de moyens, sensibilisation du public et élaboration de schémas spécifiques prenant en compte les risques de pollution (partenariat avec l'Etat ou la Région. 	 Intervention sur les plans d'eau pour lutter activement contre la prolifération des plantes aquatiques envahissantes (faucardage mécanique). Elaboration de suivis cartographiques de l'expansion des espèces végétales invasives. Réalisation de diagnostic sur les cours d'eau et courants du territoire et mise en place de travaux de réhabilitation. Participation au montage et suivi du règlement d'eau. Mise en place d'un protocole de suivi des cyanobactéries. Suivi de nombreuses démarches environnementales.

Défense des Forêts Contre les Incendies (D.F.C.I.) Aquitaine	Toutes les communes du territoire	Unique mission de la D.F.C.I.: protéger la forêt des incendies. Pour ce faire 3 types d'actions sont réalisées sur tout le territoire régional et donc sur le Born et le Buch.	 Aménagement du territoire forestier avec la création de nombreuses pistes pour faciliter l'accès et désenclaver les forêts et les pourvoir de puits et forages en cas de nécessité (1 tous les 500 ha). Communication et diffusion d'informations pour que le large public soit au courant des différents risques et des règles à respecter en forêt. Recherche et innovation (création d'outil, de Système d'Information Géographique, suivi des impacts d'orage,).
Fédérations et associations locales	Nombre	Missions principales d'intérêt pour Natura 2000	Actions mises en place
Fédérations Départementales des Chasseurs (F.D.C.) et Associations Communales de Chasse Agrées (A.C.C.A.)	2 F.D.C. 14 A.C.C.A.	 Participation à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection et à la gestion de la faune sauvage et ses habitats. Prévention du braconnage. Actions de prévention des dégâts de gibier, 	 Mise en place de Réserve de Chasse et Faune Sauvage (R.C.F.S.) sur 10 % de la surface chassable. Acquisition foncière et recherche de partenariat. Valorisation des espaces naturels: réouverture des milieux (girobroyage, brûlis dirigé,), mise en pâture, entretien par fauche ou gestion des refus. Suivis scientifiques. Sensibilisation du public (plaquette, film,).
Association des Chasseurs Gestionnaires des Espaces Lacustres du Born (A.C.G.E.L.B.)	1	Principal but de l'association : réhabiliter les marais lacustres de sept communes du Born (Aureilhan, Biscarrosse, Gastes, Mimizan, Parentis, Sainte-Eulalie et Sanguinet).	 Acquisition foncière (par le biais de mise à disposition ou bail). Clôture des zones humides sur les bords des lacs. Elevage extensif de vaches, chevaux et ânes mis à disposition. Sensibilisation du public (plaquette, film,)
Fédérations Départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (F.D.P.P.M.A.) Et Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.)	2 F.D.A.A.P.P.M.A. 6 A.A.P.P.M.A., 1 société de pêche, 1 association commune sur les lacs : Alliance Halieutique des Grands Lacs	 Développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisirpêche par toutes les mesures adaptées. Protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental. 	 Elaboration d'un Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) contenant, par bassin versant, des actions de protection et de restauration des milieux aquatiques. Opérations de nettoyage des berges pour l'ouverture de poste de pêche : une berge est ainsi nettoyée (de façon ponctuelle et raisonnée) pour laisser l'autre berge naturelle. Actions contre la prolifération des plantes invasives (arrachage manuel,). Restauration des frayères et installation de passes à poissons. Mise en réserve de partie de lac ou cours d'eau (temporaire ou permanente). Education et sensibilisation du public.

Les communes sont également des acteurs importants et très impliqués dans la gestion des milieux naturels.

Zooms sur quelques actes de gestion

Tableau 19: Zooms sur quelques actes de gestion

Lutte contre les	nlantee invaciv	ae eur lae aens	acae lacuetrae
Lutte contre les	piantes invasiv	es sui les espa	ices lacustres

Concernant la gestion des espèces végétales aquatiques, Géolandes a fait établir un plan de gestion dès 1989. Ce document permet de disposer d'un état « zéro » pour chaque plan d'eau, d'établir un bilan des niveaux de colonisation, de recenser les espèces indigènes, notamment patrimoniales, et d'envisager une ou plusieurs stratégies d'intervention.

La mise en place de ce plan de gestion est effectuée par convention par les collectivités locales, et notamment les communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan (sur le site). Géolandes intervient en tant qu'assistance technique.

Trois types d'interventions sont réalisés depuis lors :

- travaux de restauration initiale lorsque les colonisations sont importantes.
- travaux récurrents d'entretien,
- mise en place d'un dispositif de surveillance et d'entretien.

Les travaux d'entretien effectués sur le territoire sont de deux types : entretien mécanique par faucardage et entretien manuel. L'arrachage mécanique permet de traiter de grandes surfaces, et ce malgré un état de développement important des plantes invasives. Toutefois, cette technique produit des boutures et favorise donc la dispersion des herbiers. L'élimination des plantes invasives par arrachage manuel apparaît comme étant la meilleure solution, lorsque l'intervention se fait en début de colonisation. Elle permet en effet de contenir le développement des espèces. Cependant, cette méthode demande une main d'œuvre importante. Sur le site, les communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan s'appuient sur des équipes de bénévoles et notamment au travers des associations de pêcheurs et / ou de chasseurs locales ou sur des entreprises en espaces verts.

Le dispositif de surveillance permet d'évaluer la prolifération des différentes espèces invasives des plans d'eau. Basé sur une cartographie de chaque plan d'eau, ce système permet de visualiser l'évolution, et de réagir en fonction des informations. Ce suivi cartographique est réalisé tous les deux ans minimum.

Les communes mènent également des opérations d'arrachage dans les ports afin de satisfaire les usagers.

Restauration des milieux fermés - exemple du marais de Laouadie

Commune: Biscarrosse

<u>Propriétaire</u>: commune de Biscarrosse

Superficie: 100 ha Statut: R.C.F.S.

Gestionnaires: F.D.C. et F.D.A.P.P.M.A. des Landes, A.C.C.A.

A.A.P.P.M.A. de Biscarrosse

<u>Intérêts</u> : site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse,

site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats présentant des espèces végétales patrimoniales

Conséquence du comblement d'un plan d'eau, le site de Laoudie s'est transformé en marais. Exploité pour l'extraction de la tourbe par pâturage extensif, puis morcelé par les routes, et enfin drainé via le canal transaquitain, ce marais a été laissé à l'abandon. En 2004, il a été placé en R.C.F.S.. Depuis, une réflexion entre différents gestionnaires est menée pour la restauration de ce marais avec pour objectif de conserver la mosaïque de milieux désormais installée, maintenir la qualité de l'eau et évaluer les potentialités du site en gérant les espèces invasives.

Après les études de faisabilité différentes actions ont été mises en place.

- Premièrement la reconnexion hydraulique du marais avec le canal. Pour ce faire une buse a été installée à l'entrée du marais pour le remettre en eau en période de hautes eaux.
- En parallèle des opérations d'ouverture du milieu par brûlis dirigé ont été menées dans le but de retrouver des milieux prairiaux.
- Pour finir la mise en pâture est prévue (courant 2012) pour entretenir la prairie.

La réouverture de ce marais, situé au cœur d'un chapelet d'étangs, est une action intéressante pour l'accueil de la biodiversité animale et notamment pour l'avifaune et l'ichtyofaune qui bénéficieront respectivement d'une nouvelle zone de gagnage et d'un espace de frayère.

Figure 59: Localisation du marais de Laouadie. Extrait de l'ouvrage
Conservation des zones humides landaises, 35 ans d'actions des chasseurs
(Source F.D.C. des Landes)

Se référer aux cartes I de l'Atlas cartographique

II. Usages

Point historique : l'évolution socio-économique sur le territoire

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, les habitants des landes vivent sur des sols extrêmement pauvres. La lande se résume à de grandes étendues nues, marécageuses et insalubres. Les paysans vivent alors grâce à un système agro-pastoral équilibré. Habitants dans des «airials » (petits hameaux isolés), ils cultivent le seigle et le millet, base de leur maigre alimentation, et élèvent des moutons dont le rôle consiste notamment à fertiliser les terres. En bord de rivière, zones plus fertiles, on trouve également de petits prés de rivières (très morcelés, comme le confirme, encore aujourd'hui, le parcellaire cadastral) destinés à la production de fourrage et au pacage hivernal des animaux. A cette époque-là, la lande est également habillée de bosquets de feuillus et de pins (essence autochtone de pleine lumière bien adaptée aux sols sableux acides et pauvres du triangle landais). Ces boisements constituent une matière première importante pour les paysans : le bois est utilisé pour la construction de bâtiments, le chauffage,.... Les bosquets de pins sont également utilisés par les gemmeurs ou résiniers. Ceux-ci exploitent les pins, en récoltant leur sève pour obtenir une sorte de goudron servant au calfatage des bateaux. Plus tard, la loi de 1857 encourage les propriétaires et oblige les communes à planter des pins en vue d'assainir les landes. Ces plantations entrainent la disparition du pâturage et généralisent en revanche l'activité de gemmage à toute la forêt. Activité qui deviendra même industrielle et relativement importante dans la région jusque dans les années 1950. Parallèlement, des débouchés s'ouvrent pour le sciage en France et en Europe (poteaux de mine vendus, notamment en Grande Bretagne, matériaux de construction, pavés) voire en Amérique latine (traverses de chemin de fer au Brésil, poteaux télégraphiques au Panama). L'espace forestier s'étend sur la lande asséchée et transforme les ressources. Les bergers et les agriculteurs deviennent gemmeurs ou bûcherons. Ainsi est née la grande forêt landaise qui, jusqu'à la seconde guerre mondiale, ne cessera de s'étendre sur les espaces précédemment affectés au pacage et à l'agriculture.

Aux lendemains de cette guerre mondiale, les difficultés économiques s'accumulent et remettent en cause l'avenir du gemmage. Lors des « grands incendies » de la période 1939-1949, plus de la moitié de la surface boisée des Landes est détruite. Dans le même temps, l'industrie du papier se met en place et convainc les propriétaires de se reconvertir dans la production ligneuse. Aujourd'hui, l'exploitation forestière du pin et l'agriculture sur le plateau sont les principales activités économiques. Quelques piscicultures se sont installées. Les pacages ont disparu, colonisés par Denosjours une forêt alluviale dense et assez sauvage.

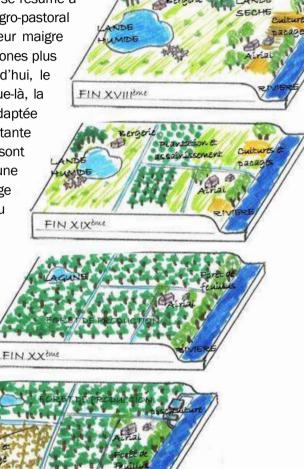


Figure 60 : Schéma de l'évolution des landes de Gascogne (d'après Midouze Nature, modifié)

Tableau 20: Fiche usage - agriculture et pisciculture **Pisciculture** Agriculture Description générale Description générale Dans cette région l'agriculture est axée sur la culture du maïs, mais elle se diversifie 1ère région piscicole. l'Aquitaine compte près de 110 sites et produit 9 000 tonnes de poissons vers la culture de légumes de plein champ : maïs doux, carottes, asperges, pommes de par an (dont 8 600 tonnes de salmonidés), soit plus d'1/4 de la production française. terre. La culture des bulbes se développe aussi sur certaines communes (Liposthey) et Sur le site Natura 2000, l'activité est consacrée à l'élevage de truites arc-en-ciel. de grands domaines sont consacrés à la production de fruits ou légumes, (production La production piscicole du territoire est réalisée à 90 % sur les piscicultures de l'Escource. En de myrtilles et de tomates à Parentis-en-Born). Quelques exploitations biologiques movenne, 440 tonnes (entre les 4 piscicultures) de poisson sont produites par an. Ces (maraîchage et autres) émergent sur le territoire (Luë, Mimizan et Parentis-en-Born). structures se sont spécialisées dans la production de grosses truites dont la durée de Installée sur des sols sableux très perméables et pauvres en éléments minéraux, les

Le drainage est également une activité nécessaire afin d'assainir les terres et de permettre un bon développement des cultures, des risques de lessivage existent alors sur les bassins versants, bien que les grands domaines soient éloignés.

cultures implantées sur ce territoire sont nécessairement accompagnées d'irrigation et

conduites avec des apports minéraux. De nombreux forages sont donc présents sur les

communes concernées par le site mais seuls deux pompages en rivière sont utilisés

L'agriculture traditionnelle est également présente avec la mise en pâture de prairies et marais. Ce mode d'agriculture est pratiqué par deux agriculteurs et une association de chasseurs: l'A.C.G.E.L.B.. Enfin, d'anciennes prairies situées en bord d'étangs (Gastes notamment) sont laissées en jachères car ce sont des aires peu rentables et éloignées.

L'agriculture connaît une expansion sur les communes du site Natura 2000 suite aux diverses tempêtes, de nombreux défrichements voient donc le jour.

L'activité ne cesse d'évoluer pour améliorer les performances de production et diminuer son impact sur le milieu récepteur. Des recherches et de lourds investissements ont été faits pour améliorer les conditions de vie des poissons : oxygénation, débit, aliment...Tout ceci permet d'améliorer le bien-être des poissons, leur bonne santé, l'assimilation des aliments et, de ce fait, la qualité des rejets. Cet équilibre a été trouvé et depuis, sur ces quatre établissements, les poissons n'ont pas eu besoin de traitements antibiotiques et les rejets respectent les normes sans être traités. Le G.D.S.A.A. participe à la veille sanitaire, la recherche et l'optimisation des élevages.

Ce long processus nécessite une surveillance continue et exigeante du fait de son interrelation

avec le milieu. En effet, l'activité est intimement liée à la rivière. Toute modification sur le bassin

versant peut avoir de lourdes conséquences sur l'élevage et sur le milieu.

Seul bémol qui n'a pas encore été résolu : le transport des sédiments et leur relargage dans le milieu naturel, les piscicultures sont bénéficiaires du sable transporté et se doivent de le rendre au milieu naturel, mais au détriment des étangs en aval.

Localisation

L'agriculture conventionnelle est localisée sur la frange est du site, et s'exerce majoritairement sur de grands domaines. L'agriculture traditionnelle (pâturage et fauche) est présente sur les rives d'étangs et à Pontenx-les-Forges en bord de l'Escource.

Interactions avec le site Natura 2000

(sur le Canteloup et l'Escource).

Impacts positifs

Pâturage et fauchage

Maintien des jachères (conservation de milieux ouverts)

Impacts négatifs potentiels (indirects)

Défrichement

Drainage pour la mise en culture

Figure 61 : Prairie pâturée à Pontenx-les-Forges



Localisation

Ouatre piscicultures sont présentes, deux sur le ruisseau de la Pave et deux autres sur le ruisseau de l'Escource.

Interactions avec le site Natura 2000

l'élevage s'étend entre 2 et 3 ans.

Impacts positifs

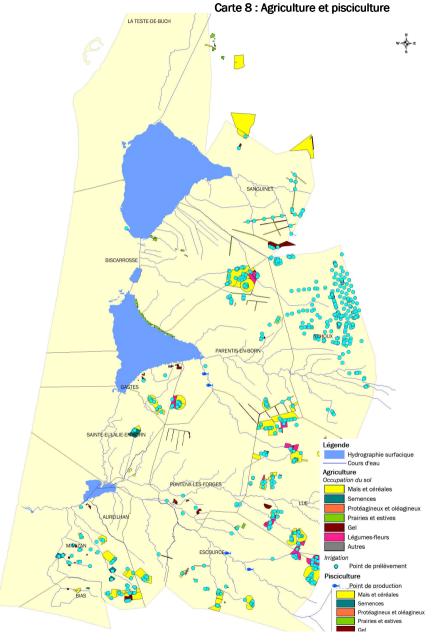
Sentinelle de l'environnement du fait de la surveillance continue de la qualité de l'eau

Impacts négatifs avérés

Relargage du sable déposé en fond de bassin dans le ruisseau et favorisation du comblement des étangs

Figure 62: Pisciculture à Escource (M. LAMOTHE)





Implication concrète des agriculteurs dans la démarche Natura 2000

Les M.A.E. sur le territoire du Born et du Buch?

Du fait de la faible superficie agricole dans le site Natura 2000, la contractualisation agricole sera minimale.

De plus, peu d'agriculteurs sont finalement concernés par le site, et les éleveurs rencontrés ne sont pas considérés comme agriculteurs (associations ou retraités), la démarche n'en sera que plus difficile. Enfin la lourdeur administrative sous-jacente aux contrats agroenvironnementaux et le financement des mesures posent des questionnements de la part de la profession.

Malgré ces points négatifs, il semblerait judicieux d'appuyer techniquement et financièrement les efforts mis en place par les acteurs pour participer à la préservation des zones humides et des milieux aquatiques.

Au travers de ce DOCOB, il conviendra de mettre en place les outils nécessaires à la valorisation de cette activité.



Figure 63 : prairie gérée par l'A.C.G.E.L.B. à Gastes

Tableau 21: Fiche usage - sylviculture

Sylviculture

Description générale

Le pays de Born et le pays de Buch font partie du grand massif forestier des Landes de Gascogne qui s'étend sur 3 départements (Gironde, Lot-et-Garonne et Landes). La forêt des Landes de Gascogne compte près d'1 million d'hectares boisés et est privée à 90 %. Du fait des contraintes de sol, le massif forestier est constitué d'une essence dominante : le Pin maritime. Les autres essences (chênes, châtaigner, bouleau, aulne, ...) ne représentent que 15 % du volume sur pied, mais ont un plus grand intérêt pour le site Natura 2000. Ces essences se localisent très souvent en fond de vallée et font la transition avec la forêt de production.

Plusieurs types de boisements ont des enjeux écologiques importants pour le site, mais il ne s'agit pas de la forêt de production de Pin maritimes (qui dispose toutefois d'une richesse écologique notable). Les premiers types de boisement résultent notamment de l'abandon de pratiques agricoles (le cadastre est d'ailleurs très parlant, ces parcelles étant très petites surtout en bord de cours d'eau). Auparavant, les bords des rivières et courant étaient constitués de prairies ou de zones ouvertes destinées à la pâture ou à la culture. L'abandon de ces pratiques, il y a quelques dizaines d'années, a conduit à l'installation de la forêt par recolonisation spontanée des arbustes puis des arbres (saules et aulnes) sur les berges et les prairies. Les peuplements forestiers installés actuellement sont donc issus de cette recolonisation. Ce sont des milieux de transition relativement jeunes. Les autres types de boisement, concernent les chênaies, souvent conservées en l'état depuis des générations et utilisées pour la production de bois de chauffe et de bois d'œuvre (plus rare cf. tableau 22 page suivante).

La vocation de production de ces boisements est moins affirmée, mais n'est pas absente pour autant. Les contraintes physiques (manque de portance du sol, manque d'accessibilité) et économiques peuvent participer au frein de cette gestion spécifique. Ces milieux, lorsqu'ils font partie de la parcelle de production, sont tout de même intégrés au Plan Simple de Gestion (P.S.G.), mis en place sur les propriétés de plus de 25 ha, ou au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles. Ils peuvent également être intégrés dans une démarche de qualité reconnue par la certification forestière P.E.F.C. ou F.S.C..

Localisation et quantification

Les parcelles de production sont principalement situées le long du réseau hydrographique, soit sur la partie est du site Natura 2000 et également sur les rives des étangs littoraux.

Figure 64 Répartition des habitats forestiers (d'après DOCOB Leyre, modifié) Talon à Chônes trazin of Pries Soudaire man'écagnuse Auftraile Chônesie de bourrelet Berges à Saultie sus Chônesie (d'après DOCOB Leyre, modifié) Berges à Saultie sus Chônesie (d'après DOCOB Leyre, modifié)

Interactions avec le site Natura 2000

Impacts positifs

Préservation des lisières feuillues, et des ripisylves

Rajeunissement des milieux (aulnaies), éclaircie,...

Impacts négatifs potentiels

Dérangement ponctuel de la faune lors des travaux forestiers

Coupes rase

Elimination de la strate arborescente et des arbres sénescents (intéressants pour de nombreuses espèces).



Figure 67 : Forêt de production

Figure 66: Forêt alluviale

Figure 65 : Chênaie

Caractéristiques des principales espèces présentes sur site

Tableau 22 : Caractéristiques des principales essences forestières

Essences	Caractéristiques	Sylviculture
Chêne pédonculé	Essence de bois dur héliophile à large amplitude stationnelle. Il occupe les terrains les plus sains: pentes des vallées et talus ainsi que les bourrelets de berge.	Il est en général utilisé comme bois d'œuvre, mais étant gélif (gèle à des températures avoisinants les -5°C) sur le secteur, il est surtout exploité en bois de chauffe à des fins personnelles. Il semble se plaire sur les berges, mais, pour leur maintien, ce n'est pas l'essence la mieux adaptée : trop lourd, il peut vite les déstabiliser.
Aulne		Ces essences sont ponctuellement utilisées et récoltées en
Saule roux	Essences de bois tendre héliophile à station mésohygrophile à marécageux	bois de chauffe, comme l'indique la présence de taillis. Mais, le plus souvent, les arbres sont peu accessibles les terrains étant trop marécageux.
Chêne tauzin	Essence pionnière qui s'installe sur les talus secs, sableux et acides.	Souvent mêlé à la pinède de production, le chêne tauzin est ponctuellement prélevé pour le bois de chauffe.
Robinier pseudo- acacia	Essence de bois dur héliophile à large amplitude stationnelle mais exigeant sur sol landais (implique un bon drainage). Présent dans les pentes des vallées.	Doté d'un développement rapide et produisant du bois dur, le robinier peut présenter un intérêt important pour les propriétaires. Cependant, essence à caractère colonisateur, il peut provoquer des modifications dans certains milieux naturels, surtout suite à la tempête Klaus. La répartition de cette espèce, devra être surveillée car son caractère envahissant constitue une menace pour les boisements feuillus indigènes.

Origine des données Structures ressources

- Données régionales Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.)
- Guide des milieux forestiers en Aquitaine
- Enquête Natura 2000 (basée sur l'enquête Natura 2000 dans le Marensin – Landes Nature 2010)

Ouelques mots sur le Robinier pseudo-acacia, une espèce en liberté... surveillée

Sa forte croissance juvénile en fait un compétiteur redoutable. Pour autant, il n'a tendance à envahir, par drageonnement, que les abords des zones sur lesquelles il est déjà implanté; son caractère invasif est de ce fait limité. Il peut être contenu lorsqu'il est mis en concurrence avec d'autres essences à croissance rapide, ou lorsqu'il reste plus ou moins dominé dans les peuplements. Son caractère invasif est donc à relativiser en milieux forestiers. Les spécialistes reconnaissent toutefois que c'est une espèce à surveiller dans les zones côtières et les zones humides.





Certification forestière

Sur le territoire, de plus en plus de propriétaires sont certifiés (3 % des propriétaires certifiés du massif) et la démarche est déjà bien engagée et est désormais présente dans les mœurs (767 617 ha certifiés dans les Landes de Gascogne en 2011).

La certification est une procédure garantissant aux utilisateurs et aux consommateurs la conformité et la qualité des produits ou des services dont ils sont acquéreurs. C'est l'aboutissement du respect d'une série importante de règles ou de normes fixées dans des cahiers des charges spécifiques.

Le P.E.F.C. (PanEuropean Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées), majoritaire dans le territoire concerné, et le F.S.C. (Forest Stewardship Council) sont des systèmes internationaux de certification de la gestion durable des forêts.

Transcrits au niveau local et adaptés à chaque spécificité des massifs, les principes de gestion durable pour les propriétaires forestiers permettent la prise en compte de la protection des milieux riverains, forêts galeries et ripisylves, évitent l'utilisation d'intrants dans la production, invitent à favoriser la régénération naturelle, interdisent le recours aux Organismes Génétiquement Modifiés (O.G.M.), etc.....

Pour les intervenants ou les entrepreneurs de travaux forestiers, la certification implique le respect de la faune et de la flore remarquable.

L'ambition de P.E.F.C. est donc d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en garantissant le respect de ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, et en préservant la biodiversité qui leur est propre.

PEFC

Certification PEFC - Mentions faites de la biodiversité et de Natura 2000 à l'attention :

- du propriétaire sylviculteur :
- non application de produits phytopharmaceutiques dans les ripisylves et les habitats remarquables
- prise en compte des cours d'eau, plans d'eau et des zones d'intérêt écologique majeur lors des épandages d'engrais
- maintien des feuillus en bordure de parcelles et le long des cours d'eau
- maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10 m le long des cours d'eau et sur les pentes de plus 30%
- de l'intervenant entrepreneur de travaux forestiers :
- en cas d'utilisation de désherbants, préserver une bande de 10m de large le long des cours d'eau et plans d'eau
- éviter les lisières et les bordures de cours d'eau lors des déplacements d'engin
- respect de la faune et la flore remarquable et des habitats associés connus de l'intervenant ou du donneur d'ordre
- application des modalités d'intervention préconisées dans les Documents
- d'Objectifs et inscrites dans les chartes

 maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10m le long des
- cours d'eau et sur les pentes de plus 30%

 respect des sources, des plans d'eau et mares et des cours d'eau et de leurs bordures en évitant d'y laisser des rémanents
- évitement des ripisylves et des zones humides dans le cas de traitements chimiques

Figure 69 : Caractéristiques à respecter lors d'un engagement P.E.F.C. (Source : DOCOB du Marensin)

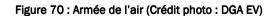
Implication concrète des forestiers dans la démarche Natura 2000

Les implications concrètes pour une parcelle située en Natura 2000 et dont le propriétaire peut bénéficier pour garantir d'une gestion durable se résument ainsi :

- lorsque la propriété est située dans le périmètre d'un site Natura 2000, le propriétaire ne peut bénéficier des avantages fiscaux et des aides publiques que s'il s'engage sur la charte Natura 2000 du site ou s'il signe un contrat Natura 2000.
- De la même façon, pour les parcelles cadastrales incluses dans un site Natura 2000, le propriétaire peut demander l'exonération partielle de l'impôt foncier sous réserve de signer la charte Natura 2000 ou un contrat Natura 2000.

Tableau 23 : Fiche usage - activités militaires et activités industrielles

Activités militaires	Activités industrielles
Description générale Deux sites militaires sont présents à proximité ou dans le site Natura 2000 : - La base aérienne de Cazaux, - La Direction Générale de l'Armement (D.G.A.) Essai en vol de Cazaux, - Le site Landes de la DGA Essai de missiles à Biscarrosse. Sur ces sites militaires diverses activités sont pratiquées : essais en vol, essais de missiles (dans l'océan et sur le lac nord), entrainement des pompiers, Divers éléments et intrants sont utilisés et constituent des sources de pollution : hydrocarbure, gaz, radar (rayonnement), Le bruit émanant des avions et des missiles peut aussi être problématique. Toutefois, les activités militaires s'exercent dans des milieux naturels, et respectent donc, au travers de la loi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) une règlementation spécifique et des contraintes strictes. En outre, les sites militaires, implantés sur de grandes surfaces, constituent des réservoirs de biodiversité (la pression humaine étant moins importante qu'en milieu urbain) non négligeable. Conscient de cet état, les commandants des sites de Cazaux et Biscarrosse ont signé des conventions de gestion avec des instances spécifiques : respectivement le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine et l'O.N.F, sur la partie domaniale (le reste étant totalement privé).	 Description générale Seules les industries à proximité immédiate du site ont été étudiées. Il s'agit de 3 entreprises. Leurs activités et leurs impacts sur le site diffèrent : la CECA, usine de production de charbon actif, utilise des Pins d'éclaircie (du mass landais) pour produire le charbon. Le site Natura 2000 n'est pas utilisé dans système de production, il est toutefois impacté car les eaux usées, une fois traitées sont relarguées dans le milieu naturel via le Nasseys. Avant cela elles subissent utraitement de déphosphoration, matière qui est réutilisée dans la production. Vermilon Energy, puise, depuis des plateformes lacustres et terrestres (en berge du la un mélange de gaz, pétrole et eau dans la roche mère afin de produire du pétrole. De risques de fuite sont plausibles mais très rares, la surveillance étant continue. Le Groupe Gascogne (Gascogne Paper et Gascogne Sack) produit, à partir de Pins massif, de la pâte à papier, laquelle est ensuite transformée en sacs. Le système oproduction est tel que toutes les matières premières sont réutilisées en l'état ou transformées pour fournir l'énergie. Seule l'eau est nécessaire en continu. D'où la nécessité de pomper 30 000 m³ par jour dans le courant de Mimizan. Ces 3 entreprises sont conscientes des enjeux environnementaux. Installatior classées au titre de l'environnement, elles respectent des normes strictes. Elles soi également engagées dans des certifications environnementales.
 Localisation La base aérienne de Cazaux à La Teste-de-Buch, 3000 ha terrestres, 2000 ha lacustres La D.G.A. Essai en vol de Cazaux, 47 ha sur l'emprise de la base aérienne. Le site Landes de la DGA Essai de missiles à Biscarrosse, 10 000 ha situé sur le littoral entre l'Océan et les lacs, du sud de Biscarrosse plage au nord de Mimizan. 	 Localisation La CECA à Parentis-en-Born jouxte le ruisseau du Nasseys. Elle a une emprise de 25 ha mais seuls 8 ha sont utilisés par la structure. Vermilon dispose de 2 permis d'exploration, 4 concessions, 60 emplacements, 28 plateformes lacustres, 1 centre de traitement et 1 port. Le Groupe Gascogne (Gascogne Paper et Gascogne Sack) situé à Mimizan, à proximité du courant de Mimizan, est implanté sur 20 ha.
Interactions avec le site Natura 2000 Impacts positifs Vulgarisation de la biodiversité Gestion raisonnée des milieux Impacts négatifs potentiels (indirects) Pollutions diverses	Interactions avec le site Natura 2000 Impacts positifs Vulgarisation de la biodiversité Impacts négatifs potentiels (indirects) Pollutions diverses Utilisation d'intrants



Bruit





Tableau 24 : Fiche usage - tourisme et chasse & pêche

Tourisme Chasse & pêche

Description générale

Activité économique principale sur le secteur du Born, le tourisme assure une importante dynamique sur les 15 communes concernées par le site. Certes, toutes ne sont pas situées sur la côte littorale telle que Labouheyre, Ychoux, Escource,... mais leur localisation et leur patrimoine naturel les rendent attrayantes.

Ce tourisme est en effet dû à leur situation privilégiée sur la côte atlantique d'une part, et à l'authenticité et la préservation naturelle des paysages d'autre part. Le paysage et l'environnement sont donc, pour le secteur du Born, d'importantes ressources économiques.

Les touristes, en visite sur le périmètre des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, recherchent principalement l'authenticité (visites guidées par les locaux), la découverte de la culture et du patrimoine (gemmage,...), et les activités de plein air. Il existe un réel engouement pour les activités nature, pour preuve, le nombre de cyclistes et de randonneurs ne désemplit pas et de nombreux topoguides sont vendus dans les offices de tourisme.

L'offre d'hébergement est largement dominée par le nombre de résidences secondaires. En effet, plus de 90 % de l'offre concerne ce type de logement. Les meublés et chambres « Clé Vacances » sont les seconds types d'hébergements les plus présents sur le territoire. Les touristes sont donc attachés à ce territoire et reviennent régulièrement dans le secteur. En termes de capacité, les hébergements secondaires offrent 50 % du nombre de lits proposés et en 2nd, ce sont les campings qui donnent 30 % du nombre de lits.

Ouantification

La période estivale s'étend de juin à septembre, toutefois elle est à son optimum les 15 premiers jours du mois d'août. La population des communes peut alors doubler, tripler voire décupler (sur Biscarrosse et Mimizan notamment).

Interactions avec le site Natura 2000

Impacts positifs

Attrait des paysages et des activités de nature

Impacts négatifs Sur-fréquentation

Risque de pollution

Piétinement (des herbiers aquatiques)

Figure 72 : Sortie nature sur les rives de l'étang d'Aureilhan



Description générale (voir annexe 18, contribution des fédérations de chasse)

Activités ancestrales qualifiées de « cueillette », la chasse et la pêche constituent aujourd'hui des loisirs très convoités par le public en France comme sur le territoire. Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, englobant courants côtiers, étangs et cours d'eau, boisement humides et marais proposent une grande variété de parcours de chasse et de pêche.

Les chasseurs du territoire pratiquent tous les types de chasse et prélèvent différents gibiers (grands mammifères, oiseaux d'eau,...) en respectant les périodes d'ouverture et les quotas. On relève, sur les pays du Born et du Buch deux modes spécifiques : la chasse à la tonne (installation fixe ou flottante bien camouflée située en bord de plan d'eau) et la chasse à la palombière.

L'activité de pêche se pratique également dans le respect de règles spécifiques : dates d'ouverture, quotas, tailles,...

Différents modes de pêche en fonction du poisson et du milieu sont également présents : pêche à la ligne sur les ruisseaux, pêche aux engins sur les lacs,...

A noter : sur le territoire, une activité de pêche professionnelle subsiste : la pêche à la civelle sur le courant de Mimizan.

Quantification

14 A.C.C.A.., près de 4 000 adhérents.

194 tonnes en bordure des 3 grands lacs ; 38 palombières à l'est des lacs. 6 A.A.P.P.M.A., 1 société de pêche, près de 7 000 adhérents (dans et hors département).

Plus de 100 km de cours d'eau de 1ère catégorie, plus de 500 km de cours d'eau et plus de 9 000 ha de plans d'eau classés en 2^{nde} catégorie. De nombreux postes de pêche, 20 postes handipêches et plusieurs parcours spécifiques (carpes de nuit,...).

Interactions avec le site Natura 2000

Impacts positifs

Maintien et entretien des berges

Vulgarisation de la biodiversité

Impacts négatifs

Problème d'utilisation d'espèces non locales comme camouflage des tonnes Utilisation de matériaux inertes entraînant une dénaturalisation du substrat Passage en engin motorisé et augmentation de la fréquentation

Tableau 25 : Fiche usage – activités de loisirs et manifestations sportives

Activités de loisirs et manifestations sportives

Description générale

La chaîne des étangs du nord des Landes accueille de nombreux loisirs. Les lacs sont effectivement le lieu de plusieurs activités nautiques avec notamment la baignade en période estivale, et bien d'autres activités en plein essor telles que le ski nautique, le kite surf.... Le paysage forestier et lacustre et leur qualité permettent également la mise en place de circuits de randonnées et de promenades à destination de tous les publics.

On compte alors 66 prestataires de loisirs affiliés à une fédération sportive. De façon générale, on retrouve les activités de loisirs autour des trois plans d'eau. Seules les activités de plein air : équitation, activités motorisées et randonnées sont un peu excentrées. Toutefois, elles utilisent en maieure partie des espaces ou itinéraires situés à proximité des lacs et étangs. Ceux-ci ajoutant une certaine plus-value (paysagère) à l'activité proposée.

A noter, ces activités se partagent l'espace. Des zones spécifiques sont déterminées sur les lacs (arrêtés municipaux en annexe 19) afin que chaque loisir respecte les autres. Ces activités de plein air peuvent avoir une incidence sur les milieux naturels, surtout si elles se font en nombre important. Toutefois, la sensibilisation et l'information des prestataires de services peuvent parfois suffire. Seules les activités pratiquées de manière individuelle et hors club ou association, peuvent être difficiles à encadrer.

Les zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont également très attrayantes pour les organisateurs de manifestations sportives. En effet, de nombreux organisateurs profitent de la présence des lacs, de la forêt, et des itinéraires existants pour proposer aux sportifs des courses, raid et autres compétitions. Différentes manifestations, de plus ou moins grandes ampleurs sont aujourd'hui exercées sur ce territoire et d'autres sont en projet.

Pouvant générer des impacts sur le milieu naturel, ces activités sportives en nature sont désormais conduites dans le respect de l'environnement dans lequel elles évoluent. En site ou hors site Natura 2000, la procédure prévoit que l'évaluation d'incidence environnementale doit être proportionnée au format de la manifestation et aux enjeux environnementaux identifiés, et il appartiendra à l'organisateur de justifier par anticipation de l'absence d'effet significatif. Plusieurs types de manifestations font donc l'objet d'évaluation d'incidence (Détails sur les activités de loisirs et manifestations sportives en annexe 20).

Localisation	et quantification
--------------	-------------------

<u>Loisirs motorisés</u>
6 associations sur l'aérodrome de Biscarrosse
Loisirs de plein air
Plus de 150 km de pistes cyclables

85 km de sentier pédestre & le GR 8

10 loueurs de vélos

17 centres équestres

2 golfs

2 sites pour pratiquer le paintball et 4 ball trap

Loisirs nautiques

35 ports avec (en totalité) 5 167 ancrages 11 plages surveillées pour la baignade

6 loueurs de canoë et kayak, 1 circuit en rivière

(avec 2 prestataires différents)

13 prestataires de service pour la voile 1 association et 1 club de kite surf

1 loueur de Stand up paddle

2 clubs d'aviron

2 associations et 1 club de plongée

Impacts positifs

Participation à la vulgarisation de la biodiversité Découverte du milieu naturel

Interactions avec le site Natura 2000

Impacts négatifs avérés

Sur-fréquentation

Piétinement ou arrachage d'herbiers

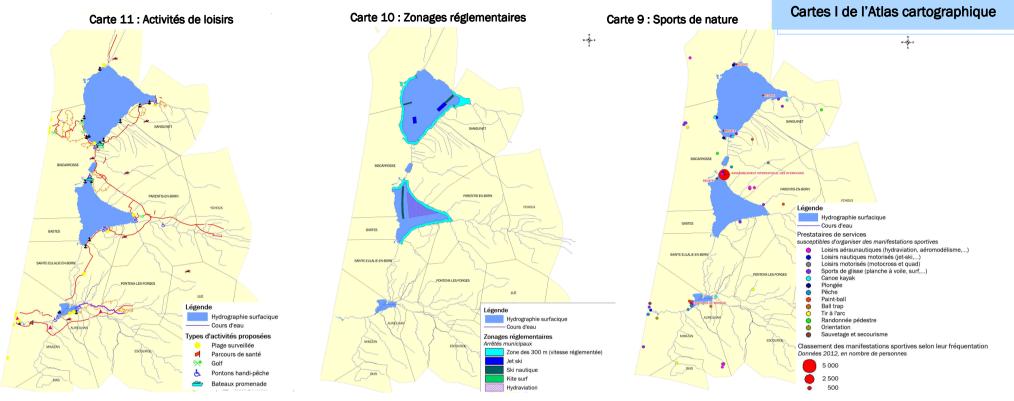
Impacts négatifs potentiels

Pollution (macro déchets)

Favorisation de l'érosion (batillage) Augmentation du risque incendie







Implication concrète des activités économiques, militaires, touristiques, de loisirs et des manifestations sportives dans la démarche Natura 2000

Outre la mise en place de mesures de sensibilisation, d'animations et autres types d'informations sur la biodiversité et les bons comportements à développer dans un environnement comme celui des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, les activités économiques, militaires et de loisirs pourront réellement s'impliquer au travers de la charte Natura 2000. D'autant que celle-ci a évolué et peut devenir un outil intéressant pour les activités récurrentes de faibles ampleurs.

Avec la loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (loi « Warsmann »), la charte apparaît comme un outil destiné à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, notamment dans le cadre d'activités récurrentes et de faible impact se déroulant dans les sites Natura 2000. (Note sur les Modalités d'applications de la nouvelle charte Natura 2000, 27 décembre 2012 aux Préfets et directeurs concernés).

La création d'un volet facultatif « Engagements spécifiques à une activité » permet de présenter les activités récurrentes, de petite envergure et de faibles impacts, soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Constitué des éléments suivants :

- un état des lieux des activités,
- des engagements spécifiques avec un niveau de détail suffisant (date, zone de balisages, cartographie opérationnelle...),
- des engagements fermes (pas de place à l'interprétation) et contrôlables, cette partie de la charte permettra aux activités visées d'être dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000.

III. Relations d'acteurs et conflits d'usages

Vaste territoire, le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born compte de nombreuses activités humaines. Celles-ci ont des enjeux très différents :

- le développement économique,
- l'utilisation des grands espaces (lacs, forêts,...),
- la pratique de loisirs,

Bien que le territoire soit adapté et fractionné afin que chacune de ces activités puissent se dérouler sans problème, comme c'est le cas sur les lacs où, pour rappel, des zonages sont réservés aux différents usages, il se peut que des conflits naissent entre les acteurs.

Les conflits d'usages sont l'expression de la manifestation d'un certain nombre de déséquilibres en termes de gestion sur un espace. Leur sous-estimation peut entraîner des effets négatifs sur le plan socio-économique et écologique. Leur étude est donc essentielle dans la démarche. Elle doit conduire à la mise en place de propositions réalistes pouvant réellement contribuer à une meilleure protection des habitats et des espèces remarquables. D'autant que ces conflits peuvent être à l'origine d'excès.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, peu de plaintes des usagers ont été soulevées. Toutefois, des commentaires et des ressentis ont été exprimés par les différents acteurs. On peut donc penser que des conflits d'usage sont présents mais de façon plus ou moins implicites.

D'autres part, la multitude d'acteurs et leurs différentes exigences peuvent au contraire créer des relations complémentaires et en adéquation. Certaines activités s'appuient ainsi sur la présence d'autres acteurs pour gérer au mieux leur travail. C'est le cas, par exemple, de l'activité industrielle de Vermilion Rep qui profite des pêcheurs pour surveiller les éventuelles fuites des plateformes pétrolières.

Ces différentes interactions humaines, positives ou négatives, sont exposées dans le tableau suivant. Comme énoncé précédemment, elles s'appuient sur des ressentis exprimés lors de rencontres individuelles ou de groupe, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique.

Un des enjeux du DOCOB sera évidemment de gommer au maximum ces conflits d'usage pouvant aller à l'encontre des objectifs qui seront fixés dans la seconde phase de travail. Des mesures et une méthodologie spécifique pourront être mises en place dans le but de parvenir, au mieux, à cette atténuation conflictuelle.

Tableau 26 : relations entre les activités humaines

une autre activité

Sur	le Urbanisme	Agriculture	Pisciculture	Sylviculture	Industrie	Activités militaires	Chasse	Pêche	Tourisme	Loisirs nautiques	Loisirs de plein air	Loisirs motorisés
Urbanisme		Conflit d'usage potentiel			Pôle d'activité				Adaptation de l'offre touristique	Fréquentati inter	on de zones dites	
Agriculture	Concurrence foncière						Régulation des gibiers		Développement de l'activité (agri- tourisme,)			Détérioration des accès
Pisciculture		Travaux, drainages		Travaux, drainages	Rejets, accidents pollution,		nuisibles	Partenariat			Fréquentation à proximité des sites d'élevage	
Sylviculture	Contraintes réglementaires (E.B.C.,) et d'accessibilité	Augmentation des surfaces agricoles au détriment de la forêt			Achat de bois d'éclaircie		Fréquentati parc		Dépôts de déchet, fréquentation		Dépôts de déchet, fréquentation	Détérioration des milieux et des accès
Industrie				Fourniture de la matière première				Veille de la pollution				
Activités milita	res						Br	uit				
Chasse		Gestion des parcelles intéressantes pour l'activité		Entretien des milieux							Conflit d'usag	e potentiel
Pêche			Production de truites destinées aux lâchés		Rejets, accidents pollution,				Augmente les effectifs		Conflit d'usage potentiel	
Tourisme	Augmentation de l'offre	Maintien de la qualité paysagère Conflit d'usage potentiel		Maintien de la qualité paysagère	Dégradation paysagère			Activité accessible		Activité accessible	Activité accessible	
Loisirs nautiqu	Réglementation					5		Conflit d'usage potentiel	Augmente les			
Loisirs de pleir	Aménagements de piste,			Maintien de la qualité paysagère		Restriction des activités	Conflit d'usage		effectifs			Conflit d'usage potentiel
Loisirs motoris	és						potentiel					
-	kctivité ayant un imp	act neutre ou po	sitif sur	Ac	tivité ayant un in	npact mitigé ou		Activité	ayant un impact ne	ágatif ou pouvant		

pouvant poser un problème ponctuel

entraîner un conflit

INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES ENJEUX ECOLOGIQUES

Tableau 27 : Identification des grands milieux du site et de leurs caractéristiques

Grands milieux	Surface et pourcentage de recouvrement	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Compatibilités ou menaces <u>avérées</u> en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
			1230 : Falaise avec végétations des côtes		Les compatibilités : pâturage extensif, production forestière extensive
Milieux littoraux dunaires et halophiles	908 ha 7 %	Moyen à dégradé : peu de surface soumise à des actions humaines : pollution, urbanisation, endiguement,	atlantiques 1330: Prés salés atlantiques 1420: Fourrés halophiles thermo atlantiques 2110: Dunes mobiles embryonnaires 2130*: Dunes côtières 2170: Dunes à salix repens 2180: Dunes boisées 2190: Dépressions humides intradunales	1355: Loutre d'Europe 1304: Grand Rhinolophe 1308: Barbastelle d'Europe 1321: Murin à oreilles échancrées 1304: Grande noctule	Les menaces : urbanisation, habitations (artificialisation des berges pollutions
Eaux douces continentales 9 085 ha continentales 70 % (E.I.	Bon à moyen : comblement des	3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses, 3120 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées à Isoetes spp.,	1416 : Isoète de Bory	Les compatibilités: entretien et gestion des milieux ouverts gestion des niveaux d'eau (favorisant un marnage naturel)	
	9 085 ha 70 %	lacs, colonisation par Espèces Exogènes Envahissantes (E.E.E.), qualité d'eau bonne à très bonne. Homogénéisation des lits mineurs.	3130 : Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes, 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 3160 : Lacs et mares dystrophes 3260 : Rivières des étages planitaire 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation	1618 : Faux cresson de Thore 1831 : Fluteau nageant 1220 : Cistude d'Europe 1096 : Lamproie de planer 1041 : Cordulie à corps fin 1044 : Agrion de mercure	Les menaces: sports nautiques et plaisance, camping et caravaning sauvage, piétinement, sur-fréquentation, pollution de eaux de surfaces, espèces exotiques envahissantes, endigages remblais, plages artificielles, envasement, accumulation de matières organiques, eutrophisation, compétition flore.

Landes preiries	250 ha	Moyen à dégradé : peu de	4020* : Landes humides atlantiques tempérées 4030 : Landes sèches	1356 : Vison d'Europe	Les compatibilités : gestion (fauche, pâturage) extensive, brûlage dirigé, gestion des niveaux d'eau (favorisant un marnage naturel).		
et fruticées		1071 : Fadet des laîches 1065 : Damier de la Succise	Les menaces : fermeture des milieux, sur-fréquentation par des véhicules motorisés, drainage, eutrophisation.				
		Moyen à dégradé:	7110* : Tourbières hautes	1618 : Faux cresson de Thore	Les compatibilités : gestion agro-pastorale extensive, brûlage dirigé.		
Tourbières et marais	ourbières et 388 ha signif bord ferm milieux,	surfaces significatives en bordures mais fermeture des milieux, colonisation par des E.E.E.,	actives 7120 : Tourbières hautes dégradées 7140 : Tourbières de transitions	1831 : Fluteau nageant 1356 : Vison d'Europe 1355 : Loutre d'Europe 1220 : Cistude d'Europe 1071 : Fadet des laîches 1065 : Damier de la Succise 1042 : Leucorrhine à gros thorax	Les menaces : fermeture des milieux, sur-fréquentation par des véhicules motorisés, pollution, espèces exotiques envahissantes, eutrophisation.		
		Bon état.	2180 (et habitats déclinés) : Dunes boisées	1356 : Vison d'Europe 1355 : Loutre d'Europe 1220 : Cistude d'Europe	Les compatibilités : production forestière extensive, éclaircie, coupe ponctuelle.		
Forêts 2 152 ha 16 %		2 152 ha 16 % surface importante, faciès spontanés 91D0* : Tourbière 91E0* : Forêt allu	91D0* : Tourbières boisées 91E0* : Forêt alluviale 9230 : chênaies galico portugaises	1308 : Barbastelle d'Europe 230 : chênaies galico 1321 : Murin à oreilles	Les menaces: élimination de tous les arbres morts ou dépérissant, élimination du sous-bois, modification du fonctionnement hydrographique et fermeture des milieux.		

Les principales menaces avérées et fortement impactantes :

Modifications du régime de mise en eau, Eutrophisation (naturelle), Modifications du fonctionnement hydrographique, Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres), Espèces exotiques envahissantes, Piétinement, sur-fréquentation Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage et Comblement et assèchement.

Les principales compatibilités :

Gestion extensive des milieux, pratiques agro-pastorales, gestion des niveaux d'eau (avec marnage naturel respecté) et brûlage dirigé.

SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES

Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born compte de nombreuses activités humaines. D'ordre économique, sociale ou de loisirs, ces activités participent à la dynamique des territoires du Born et du Buch et sont nécessaires pour maintenir l'économie locale. Conscientes de l'attrait du paysage et de l'environnement local, ces activités humaines se développent en se souciant au maximum du respect de l'environnement et dans une démarche de développement durable. Toutefois, ça n'est pas toujours simple de concilier développement économique et développement durable... D'autre part, de nombreuses facettes de la richesse du territoire des zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont encore méconnues par de nombreux acteurs locaux.

Cet état des lieux relève donc deux caractéristiques positives pour les activités socio-économiques :

- Certaines activités et pratiques locales permettent de préserver la biodiversité :
- activités de restauration et de gestion menées par les chasseurs et les pêcheurs (fédérations, associations locales et A.C.G.E.L.B.),
- · activités de gestion menées par les collectivités,...
- lutte contre les incendies menée par la D.F.C.I.
- Le maintien d'un bon état des milieux est compatible avec certaines activités.
- l'attractivité touristique du territoire est possible grâce à la qualité des paysages, leur diversité et la qualité des milieux (qualité de l'eau pour la baignade,...)
- les activités piscicoles et agricoles sont valorisées grâce à la qualité des milieux et à la ressource naturelle du territoire (qualité de l'eau, mosaïque de paysage,...)

Toutefois, certaines des activités présentes sur le site peuvent impacter les milieux naturels et les espèces (sur-fréquentation, pollution,...) et peuvent également engendrer des conflits d'usages avec d'autres activités (activités de loisirs et sylviculture par exemple où les premières, en majorité pratiquées de manière individuelles, peuvent générer du bruit de la pollution, etc., dans des milieux naturels mais voués à une économie).

Le DOCOB du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born aura donc quatre enjeux socio-économiques :

- valoriser les pratiques locales respectueuses de l'environnement,
- encadrer les activités humaines d'ordre économique pour qu'elles parviennent à se développer le plus durablement possible,
- faciliter l'apport de connaissances pour l'ensemble des usagers du site,
- parvenir à concilier toutes les activités humaines afin qu'elles se déroulent chacune de manière à respecter les autres.

PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Se référer aux cartes J de l'Atlas cartographique

Un nouveau périmètre pour le site

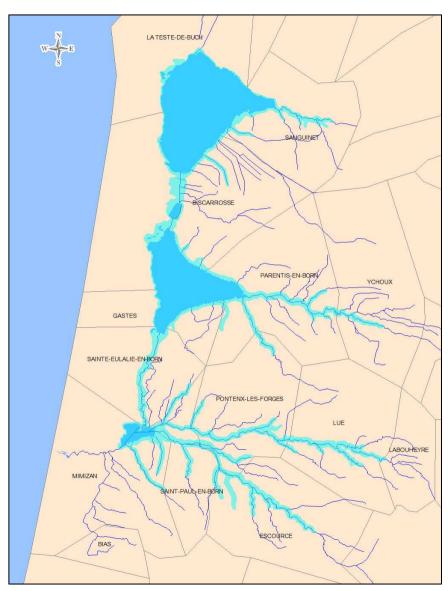
I. Du périmètre initial au périmètre d'études

Le périmètre officiel du site a été proposé à la Commission Européenne dans les années 2000. Cette enveloppe (cf. carte 12 page suivante) a été définie de manière approximative au 1/100 000ème et manque alors de précision. Un des enjeux du DOCOB est bien de réajuster le périmètre pour qu'il prenne en compte les enjeux écologiques du territoire. Concrètement, cette correction se base sur l'inventaire cartographique des habitats et des espèces. Pour tenir compte des exigences écologiques des habitats et des espèces, cet inventaire doit alors s'effectuer sur un périmètre élargi, nommé périmètre d'études. Grâce à ce dernier, les erreurs d'interprétation et d'échelle pourront être gommées, et d'autres zones intéressantes pourront être prospectées.

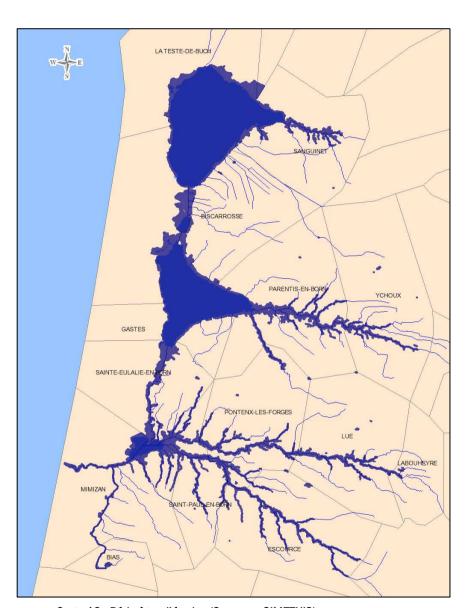
C'est dans le cadre de l'état des lieux - diagnostic du SAGE des Etangs Littoraux du Born et du Buch que le bureau d'études SIMETHIS, a été missionné afin de réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides du bassin versant. Cette démarche d'inventaire visait à constituer un tronc commun de connaissances et un diagnostic écologique et fonctionnel pour répondre aux besoins du SAGE en cours d'élaboration, et à contribuer à la rédaction du DOCOB du Site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du Pays de Born.

Extrait du C.C.T.P. de l'étude Inventaire et Caractérisation des Zones Humides du Bassin Versant – Tronc commun de connaissances au SAGE et au DOCOB La zone d'études d'un site Natura 2000 est au moins équivalente au périmètre du site transmis à la Commission Européenne. Toutefois, ce périmètre pourra être étendu, au vu de la synthèse des données existantes, de la cartographie des zones à dominante humide, et sur des arguments de fonctionnalité écologique ou d'intérêt patrimonial.

Le périmètre défini pour cet état des lieux a donc tenu compte des préoccupations de Natura 2000 et du SAGE (cf. carte 13 ci-après).



Carte 13 : Enveloppe officielle du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born (Source : I.N.P.N.)



Carte 12 : Périmètre d'études (Sources : SIMETHIS)

II. Du périmètre d'études à la proposition de périmètre

Différentes études ont été nécessaires pour parvenir à la dernière version du périmètre. En effet, le réajustement du périmètre, élaboré sur la base de l'inventaire écologique, a nécessité deux protocoles, une étude et de nombreuses discussions. Une note présentant les différentes étapes de la modification est disponible en annexe 21.

Principales conclusions

Les zones ne présentant pas d'intérêt écologique (de manière intrinsèque ou en l'absence de lien étroit avec le fonctionnement d'habitats naturels d'intérêt communautaire) sont extraites du site Natura 2000.

En étendant les prospections au-delà du périmètre de référence, l'inventaire écologique et la cartographie des habitats ont permis de révéler la présence significative de nombreux milieux d'intérêt communautaire, et de milieux patrimoniaux constituant des habitats d'espèces.

Certaines espèces ont une importance majeure sur ce site, comme c'est le cas du Vison d'Europe ou de l'Isoète de Bory. Il est ainsi primordial de prendre en compte, dans ce nouveau périmètre, les habitats d'espèces telles que les aulnaies marécageuses, les prairies humides,.....



Figure 74 : Lagune à Biscarrosse

D'autant que certaines de ces zones sont contiguës au périmètre actuel. Elles justifient donc leur intégration dans le nouveau périmètre.

D'autres milieux, en revanche, et malgré leur grand intérêt, sont déconnectés du site. C'est le cas de nombreuses lagunes, des chevelus hydrographiques de têtes de bassin, et autres.... Leur rattachement au site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, site linéaire et, structuré par une logique hydraulique : la chaîne des étangs du nord des Landes et du Sud de la Gironde, paraît incohérente.

Seule l'intégration du canal des Landes, n'a pas été confirmée, par manque de données et d'études spécifiques sur les habitats et les espèces. Certes, une large bibliographie existe sur ce canal, mais de nombreuses informations restent à obtenir et le travail de concertation (sur ce sujet), mené sur la totalité du périmètre pour les autres questions, reste à mener ici.

La première phase d'animation devra alors prévoir de travailler sur ce territoire et d'évaluer les potentialités d'intégration, pour à nouveau proposer aux membres du comité de pilotage sa prise en compte.

A noter, le calage à la parcelle, à partir du cadastre, a été réalisé. Le but de ce calage est d'aider au repérage matériel des limites du site mais aussi de faciliter la mise en place potentielle de contrats Natura 2000.

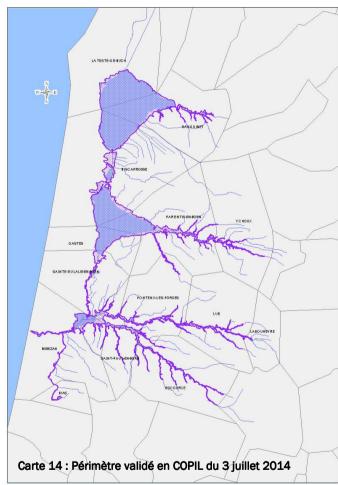
III. Données surfaciques de la proposition de périmètre

Le périmètre proposé suite à la concertation s'étend sur 12 890 ha. L'enveloppe officielle avait une surface de 14 950 ha. La proposition, englobant pourtant plus de linéaires, réduit le périmètre initial de 2 060 ha. C'est un des résultats de la précision cartographique.

Pour ce qui est de l'emprise sur les communes, le tableau ci-dessous récapitule l'évolution, trois communes en plus sont concernées par ce nouveau périmètre.

Tableau 28 : Répartition de la surface Natura 2000 dans les communes

Commune	Enveloppe officielle	Proposition de périmètre (en ha)	Surface communale (donnée INSEE en ha)	Part de la surface communale classée en Natura 2000	Contribution de la commune dans le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born
Aureilhan	429,70	250,00	1 150	22%	2%
Bias	0,00	20,87	2 100	1%	0%
Biscarrosse	3 875,00	3716,00	16 050	23%	29%
Escource	576,70	243,40	10 270	2%	2%
Gastes	898,60	839,40	3 520	24%	6%
La Teste de Buch	2 265,00	2 246,00	18 020	13%	18%
Labouheyre	10,20	11,15	3 610	0%	0%
Lue	482,40	225,60	9 670	2%	2%
Mimizan	293,60	358,30	11 480	3%	3%
Parentis-en-Born	1 878,00	1671,00	11 160	15%	13%
Pontenx-les-Forges	855,60	428,60	8 060	5%	3%
Sainte-Eulalie-en- Born	540,60	268,50	7 080	4%	2%
Sanguinet	2 225,00	2 136,00	8 143	26%	16%
Saint-Paul-en-Born	472,20	369,40	4 350	8%	3%
Ychoux	141,20	110,00	11 130	1%	1%



SYNTHESE SUR L'EVOLUTION DU PERIMETRE

Présenté en comité de pilotage final, le 3 juillet 2014, la proposition de périmètre a été validée à la majorité. 4 personnes se sont opposées à la proposition de réajustement, 2 se sont abstenues.

BILAN DES DIAGNOSTICS

Périmètre validé en date du : 3 juillet 2014 au COPIL n $^{\circ}$ 5

Enjeux écologiques du site	Enjeux socio-économiques
Conserver et préserver les milieux aquatiques et les milieux rivulaires ouverts attenants, et favoriser la mosaïque des habitats naturels	Valoriser les pratiques locales respectueuses de l'environnement
Préserver les espèces emblématiques du site et conserver voire restaurer leurs habitats.	Encadrer les activités humaines d'ordre économique pour qu'elles parviennent à se développer le plus durablement possible,
Gérer les espèces exotiques envahissantes	Faciliter l'apport de connaissances pour l'ensemble des usagers du site
Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Parvenir à concilier toutes les activités humaines afin qu'elles se déroulent chacune de manière à respecter les autres.

SUITE DE LA DEMARCHE

De la hiérarchisation des enjeux à la définition des objectifs de développement durable

Afin de parvenir aux objectifs de développement durable, il s'agira de définir la (ou les) problématique(s) commune(s) et partagée(s) qui prédomine(nt) largement sur le site. Deux types d'objectifs devront être définis :

- les Objectifs Généraux (O.G.), afin de ne pas oublier ce qui est important,
- les Objectifs Opérationnels (0.0.), qui permettront de détailler les premiers et de les préciser, afin d'orienter le choix des actions de gestion.

Ce travail de définition des objectifs sera réalisé par le biais de groupes de travail thématiques, et sera relaté dans le Tome II du DOCOB.

Toutefois, certains des objectifs globaux ressortent déjà à la lecture de ce premier Tome :

- Conserver, voire améliorer, les habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire,
- Préserver et restaurer la qualité de l'eau du réseau hydrographique,
- Développer la connaissance du site, et assurer son animation.

CONCLUSION

L'ensemble des éléments du présent Tome I permet de comprendre l'exceptionnel intérêt écologique, faunistique et floristique du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, et de ces milieux associés. Au travers des diagnostics socio-économiques et écologiques exposés dans ce document, il est facile de voir la relation intime entre les milieux naturels et les activités humaines. De nombreux efforts, des collectivités aux usagers, montrent la motivation et l'implication de tous dans la prise en compte des enjeux écologiques. Certaines actions menées sur le site prouvent qu'avec de petits moyens mais une grande volonté, la richesse écologique du territoire peut être retrouvée et maintenue.

Toutefois, de nombreux facteurs d'évolution, naturels ou anthropiques, méritent une attention particulière. Les milieux naturels, et tout particulièrement les lacs et étangs, ont connu de profondes modifications en quelques décennies. Ils continuent, à ce jour, d'en subir les conséquences (érosion, ensablement, accumulation de matière organique, prolifération des plantes invasives...). Maintenant que ces éléments sont mis en exergue, l'enjeu sera d'essayer de les contrôler pour les atténuer.

En conclusion, le maintien et la restauration du bon état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitats faune, flore Natura 2000, vont solliciter l'engagement de tous. Pour cela, les enjeux de ce site, évoqués dans ce premier tome, devront être clairement définis et approuvés par tous les acteurs socio-économiques. Ils aideront ainsi à déterminer les objectifs opérationnels de conservation et de développement durable qui seront retranscris dans le Tome II.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

A.A.P.P.M.A.: Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

A.C.C.A.: Association Communale de Chasse Agréée

A.C.G.E.L.B.: Association des Chasseurs Gestionnaires des Espaces Lacustres du Born

C.B.N.S.A.: Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

C.C.T.P. Cahier des Clauses Techniques et Particulières

CECA: Carbonisation et Charbons Actifs (Société à Parentis-en-Born)

CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et

des Forêts (devenu IRSTEA)

CEN: Conservatoire des Espaces Naturels

CLE: Commission Locale de l'Eau

C.R.P.F.: Centre Régional de la Propriété Forestière

COPIL: COmité de PILotage (d'un site Natura 2000)

D.F.C.I.: Défense des Forêts Contre les Incendies

D.G.A. (E.M. ou E.V.): Direction Générale de l'Armement (Essais de Missiles ou

Essais en Vol)

D.H.F.F.: Directive Habitats, Faune, Flore

D.O.: Directive Oiseaux

DOCOB: DOCument d'OBjectifs (d'un site Natura 2000)

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E.B.C.: Espace Boisé Classé

E.I.C.: Espèce d'Intérêt Communautaire

F.D.P.P.M.A.: Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux

Aquatiques

F.D.C.: Fédération départementale des chasseurs

F.D.G.D.O.N.: Fédération Départementale Groupements de Défense contre les

Organismes Nuisibles

F.S.C.: Forest Stewardship Council: système de certification de la gestion durable

des forêts

F.S.D : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

G.D.S.A.A.: Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine

I.C.P.E.: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

I.G.N.: Institut Géographique National

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes

I.N.P.N.: Inventaire National du Patrimoine Naturel

IRSTEA: Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour

l'Environnement et l'Agriculture

L.O.A.D.T.: Loi (Pasqua) d'orientation pour l'aménagement et le développement du

territoire

M.A.E.(t): Mesures Agro-Environnementales territorialisées

M.E.E.D.D.: Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable devenu

N.G.F.: Nivellement Général de France

N.I.H.: Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (maladies virales graves des poissons)

O.N.C.F.S.: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

O.N.F.: Office National des Forêts

P.A.D.D.: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

P.D.P.G.Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion

des ressources piscicoles

P.E.F.C.: Programme Européen de Certification Forestière

P.N.R.: Parc Naturel Régional (des Landes de Gascogne dans ce document)

P.S.G.: Plan Simple de Gestion

R.C.F.S.: Réserves de Chasse et de Faune Sauvage

R.P.G.: Registre Parcellaire Graphique

S.A.U.: Surface Agricole Utile

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Etangs littoraux du Born

et du Buch raccourci à Born et Buch dans ce document)

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux S.F.E.P.M.: Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères S.H.V.: Septicémie Hémorragique Virale (maladies virales graves des poissons) SIC et p.SIC: Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)

S.I.G.: Système d'Information Géographique (base de données géoréférencées)

S.M.B.G.L.: Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

SYBARVAL: SYndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre

T.V.B.: Trame Verte et Bleue et T.V.B. R.A.: Trame Verte et Bleue de la Région Aquitaine

U.E.: Union Européenne

U.I.C.N.: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Z.P.S.: Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

Z.S.C.: Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

TABLE DES CARTES

Carte 1: le réseau Natura 2000 en Aquitaine			4
Carte 2 : Enveloppe officielle du site des zones humides de l'arrière dune du pag	ys de Born		7
Carte 3: ZNIEFF de type 1 et 2			20
Carte 4: Outils de protection			20
Carte 5 : Localisation des zones cœur vitales			48
Carte 6 : Carte schématique de la répartition foncière			75
Carte 7: Planification territoriale			76
Carte 8 : Agriculture et pisciculture			84
Carte 9 : Sports de nature			91
Carte 10 : Zonages réglementaires			91
Carte 11 : Activités de loisirs			91
Carte 12 : Périmètre d'études			98
Carte 13: Enveloppe officielle du site Natura 2000 des zones humides de l'arriè	ere dune du pa	ays de Born	98
Carte 14 : Périmètre validé en COPIL du 3 juillet 2014			100
TABLE DES FIGURES			
Figure 1 : Schéma de constitution du réseau Natura 2000	5	Figure 15 : Prairie à Molinie à Gastes	25
Figure 2 : lac de Parentis-Biscarrosse	7	Figure 16 : Courant de Mimizan	25
Figure 3 : Localisation du site	8	Figure 17: Répartition des milieux par grands types	26
Figure 4: Les pays dans les Landes	8	Figure 18 : Schématisation de la répartition des milieux littoraux halophiles	27
Figure 5 : Faux cresson de Thore, plante inscrite sur le F.S.D. du site	10	Figure 19 : Végétation des enrochements	29
Figure 6 : Formation du lac de Cazaux-Sanguinet	11	Figure 20 : Répartition de la végétation sur les rivages sableux	30
Figure 7 : Profil topographique du littoral en Aquitaine	12	Figure 23 : Le canteloup à Saint Paul en Born	32
Figure 8 : Pédopaysage dans les Landes	12	Figure 22 : Mare de tonne à Biscarrosse	32
Figure 9 : Carte de Cassini	14	Figure 21 : Groupements à Lobélie sur l'étang de Cazaux-Sanguinet	32
Figure 10 : Gestion hydraulique de la chaîne des lacs	14	Figure 24 : Paririe à Molinie à Parentis-en-Born	
Figure 11 : Exemple de cartographie	23	Figure 25: Evolution naturelle des milieux ouverts	
Figure 12 : Site prospecté	24	Figure 26 : Schématisation des prés de ruisseaux	37
Figure 13 : Localisation des transects	24	Figure 27: Exemple d'une ancienne prairie	37
Figure 14: Lacs eutrophe d'Aureilhan	25	Figure 28 : Pâturage « sauvage » à Cazaux	37
			105/110

Figure 26 : Exemple d'une ancienne prairie	37
Figure 30 : Opération de brûlis dirigé sur le marais de Laouadie	38
Figure 31 : Répartition des milieux forestiers	41
Figure 32 : Roselière à Sanguinet	43
Figure 33 : Aulnaie marécageuse sur les berges du Nasseys	44
Figure 34 : Prairie à Pontenx-les-Forges	45
Figure 35 : Vison d'Europe	47
Figure 33 : Espèce parapluie	47
Figure 34 : Loutre d'Europe	48
Figure 38 : Grand rhinolophe	49
Figure 39 : Barbastelle d'Europe	50
Figure 40 : Murin à oreilles échancrées	51
Figure 41 : Grande noctule	
Figure 42 : Cistude d'Europe	52
Figure 43 : Fadet des laîches	53
Figure 44 : Damier de la Succise	53
Figure 45 : Agrion de mercure	54
Figure 46 : Cordulie à corps fin	54
Figure 47 : Leucorrhine à gros thorax	55
Figure 48 : Leucorrhine à front blanc	55
Figure 49 : Isoète de Bory pris déraciné	56
Figure 50 : Ombrelle du Faux cresson de Thore	57
Figure 51 : Fluteau nageant	57
Figure 52 : Suivi cartographique de l'expansion des plantes	63

Figure 53: Hydrocotyle fausse renoncule	63
Figure 54: Pectinatelle	63
Figure 55 : Cotule à feuilles de coronopus	63
Figure 56 : Crassule des étangs	63
Figure 57: Lac nord à Biscarrosse	74
Figure 58 : Répartition foncière dans l'enveloppe officielle du site Natura 2000	75
Figure 59 : Localisation du marais de Laouadie. Extrait de l'ouvrage Conservation des	3
zones humides landaises, 35 ans d'actions des chasseurs	81
Figure 60 : Schéma de l'évolution des landes de Gascogne	82
Figure 61: Prairie pâturée à Pontenx-les-Forges	83
Figure 62 : Pisciculture à Escource	83
Figure 63 : prairie gérée par l'A.C.G.E.L.B. à Gastes	84
Figure 64: Répartition des habitats forestiers	85
Figure 65 : Chênaie	85
Figure 66: Forêt alluviale	85
Figure 67 : Forêt de production	85
Figure 68: Fleur du Robinier pseudo-acacia	86
Figure 69 : Caractéristiques à respecter lors d'un engagement P.E.F.C	87
Figure 70 : Armée de l'air (Crédit photo : DGA EV)	88
Figure 71: Usine de Gascogne Paper	88
Figure 72 : Sortie nature sur les rives de l'étang d'Aureilhan	89
Figure 73 : Moto cross en milieu naturel	90
Figure 70: Lagune à Biscarrosse	99

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contenu du Formulaire Standard de Données (F.S.D.) du site	10
Tableau 2 : Données abiotiques	12
Tableau 3 : Outils d'inventaire et de protection	16
Tableau 4 : Critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces	23
Tableau 5 : Description des habitats d'intérêt communautaire	2
Tableau 6 : Description des espèces animales et végétales	4
Tableau 7 : Liste des autres espèces patrimoniales	58
Tableau 13 : Description des espèces animales invasives	62
Tableau 9 : Définition des critères utilisés pour l'analyse des habitats naturels	64
Tableau 10 : Définition des critères utilisés pour l'analyse des espèces	66
Tableau 11 : Tableau croisé pour la hiérarchisation des enjeux	6
Tableau 12: Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les HIC	68
Tableau 13: Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les EIC	70
Tableau 14 : Données générales	73
Tableau 15 : Surface en Natura 2000 par commune	74

Tableau 16: Organisation du foncier sur le territoire	75
Tableau 17 : Document d'urbanisme par commune (avancement et conformité)	76
Tableau 18 : Acteurs et actions de gestion	79
Tableau 19 : Zooms sur quelques actes de gestion	81
Tableau 20 : Fiche usage - agriculture et pisciculture	83
Tableau 21 : Fiche usage - sylviculture	84
Tableau 22 : Caractéristiques des principales essences forestières	86
Tableau 23 : Fiche usage – activités militaires et activités industrielles	88
Tableau 24 : Fiche usage – tourisme et chasse & pêche	89
Tableau 25 : Fiche usage – activités de loisirs et manifestations sportives	90
Tableau 26 : relations entre les activités humaines	93
Tableau 27 : Identification des grands milieux du site et de leurs caractéristiques	94
Tableau 28 : Répartition de la surface Natura 2000 dans les communes	100

BIBLIOGRAPHIE

Divers documents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'AQUITAINE, Service Nature, Espaces et Paysage, <u>Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs</u>, décembre 2009, 88 pages

MAURIN, Bernard, 3000 ans sous les eaux-20ans de fouilles archéologiques dans le lac de Sanguinet, GAIA, Beaux Livres, 122 pages

MAIZERET, Christian, Les Landes de Gascogne, Delachaux et Niestlé (13 mai 2005), La France du naturaliste, 256 pages

RAMEAU JC, GAUBERVILLE C, DRAPIER N, <u>Gestion forestière et diversité biologique – Identification et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire</u>, ENGREF, ONF, IDF, 1200 pages

GROUPEMENT D'ETUDE REPRESENTE PAR SIMETHIS, <u>Inventaires et caractérisation des zones humides du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch - syndicat mixte Géolandes SAGE étangs littoraux Born et Buch</u>

Muséum National d'Histoire Naturelle et Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux., <u>Guide méthodologique « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales</u>, 2005 GEOLANDES, <u>Mise en place d'un SAGE sur le Bassin versant des Etangs littoraux du Born et Buch – Phase préliminaire</u>, avril 2008, 12 pages.

SOCIETE DES AMIS DE NAVARROSSE, <u>Contribution au classement en site d'intérêt communautaire de la zone L06, zone de l'arrière dune du pays de Born</u>, septembre 1998, 23 pages. CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE BRETAGNE, <u>Forêt Bretonne - Les milieux d'intérêt patrimonial - Guide de reconnaissance et de gestion</u>, 2ème édition décembre 2011, 117 pages.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE, <u>Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe lutra lutra 2010-2015</u> Brochure de présentation du plan national d'actions pour la loutre 2010-2015, août 2010, 111 pages.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE DIRECTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE, <u>L'essentiel du plan national d'actions Agir pour la Loutre</u> <u>d'Europe 2010 – 2015</u>, 7 pages.

GROUPE CHIROPTERES AQUITAINE, Fiches espèces Aquitaine, 75 pages

POITOU CHARENTE NATURE, Le Grand rhinolophe, 1 page

LPO RHONES ALPES et GROUPE CHIROPTERES RHONES ALPES, Guide technique pour la prise en compte des chauves-souris dans les ponts, 30 pages.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE, <u>La grande noctule</u>, 7 pages.

F. GODINEAU ET D. PAIN, <u>Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine</u>, <u>2008 – 2012</u>, Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables 2007, 79 pages et 18 annexes.

STEPHANIE THIENPONT, Plan National d'Actions Cistude d'Europe 2010 – 2014, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 125 pages.

CISTUDE NATURE, Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine, 174 pages.

DUPONT, P., <u>Plan national d'actions en faveur des Odonates</u>, 2010, Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 170 pages.

LECLERE M, <u>Programme papillons menacés des zones humides en Aquitaine. Fiches de présentation des cinq espèces concernées par le programme régional. 2010-2013</u>, 2010, Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, 16 pages.

DUPONT, P., <u>Plan national d'actions en faveur des Maculinea – Document de travail - 4ème version</u>. DREAL Auvergne / Office Pour les Insectes et leur Environnement – Ministère de Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 135 pages.

CPIE SEIGNANX ET ADOUR, Suivis des insectes sur les sites de la fédération départementale des chasseurs, 2005/2007/2009, 50 à 150 pages.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES, Conservation des zones humides Landaises – 35 ans d'actions des chasseurs, Région Aquitaine, Conseil général des Landes, 70 pages.

PRIOL, P., COIC, C., CISTUDE NATURE, <u>Expertise Cistude d'Europe</u>. Expertise des sites et diagnostic des populations de Cistude d'Europe, mars 2010, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, 36 pages.

PRIOL, P., CISTUDE NATURE, <u>Inventaire reptiles – Amphibiens des sites de la Fédération des Chasseurs des Landes</u>, juillet 2011, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, 26 pages.

CPIE SEIGNANX ET ADOUR, Marais du Born. Cartographie et description des habitats naturels, 2008/2010, 25 à 36 pages.

PICKHAHN, L, DELHOUSTAL, L, SERVICE ENVIRONNEMENT, Zonage et diagnostic des zones humides associées au lac d'Aureilhan. Identification des orientations de gestion, Août 2009, 20 pages et 5 annexes.

SERVICE ENVIRONNEMENT, Diagnostic. Dominance des plantes invasives sur les étangs des Pays du Born.

MAURIN H., THEYS J., FERAUDY (de) E., DUHAUTOIS L., <u>Guide méthodologique sur la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique</u>, 1997, Coll. Notes de Méthode. Institut Français de l'Environnement. Orléans - 66 pages.

BLANCHARD, F.; CAZE, G.; LAMOTHE, T., CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE; LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, <u>Étude typologique et fonctionnelle des boisements marécageux des vallées de la Levre</u>, 2004, 67 p. + cartes A4.

CRPF Aquitaine, Guide des milieux forestiers en Aquitaine, Direction Régionale de l'Environnement et le Conseil Régional.

Divers DOCOB

TOURNEUR P, ONF, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN, <u>document d'objectifs du site Natura 2000</u> <u>FR7200681 Zones humides littorales de Gironde</u>, 2012, 3 Tomes

D'ESPINAY M. (Bureau d'études SIMETHIS), SAUTRET E. (Bureau d'études littoral de l'Office National des Forêts), <u>Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200702 « Forêts dunaires de la Teste de Buch »</u>, 2011, Ville de la Teste de Buch, 75 pages (hors annexes, Fiches Espèces/Habitats, Atlas cartographique, Catalogue d'actions et charte, en fascicules séparés).

PNR LANDES DE GASCOGNE, <u>Site Natura 2000 Vallées de la Leyre</u>, Septembre 2003, 193 pages (hors annexes hors annexes, Fiches Espèces/Habitats, Atlas cartographique, Catalogue d'actions et charte, en fascicules séparés).

MARENSIN NATURE, <u>Documents d'objectifs des zones humides du Marensin. Tome 1.</u>, 2010, Préfecture des Landes. Mont-de-Marsan. 235 pages.

MIDOUZE NATURE, DOCument d'Objectifs du réseau hydrographique des affluents de la Midouze, novembre 2006, 203 pages (hors annexes en fascicules séparés).

SITOGRAPHIE

ACTEURS TERRITOIRES ESPACES NATURELS, ATEN Pôle de ressources et compétences pour la nature, http://www.espaces-naturels.fr/

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne, novembre 2013, http://adour-garonne.eaufrance.fr/

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (B.R.G.M.), décembre 2013, http://www.brgm.fr

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (B.R.G.M.), SIGES Aquitaine, http://sigesagi.brgm.fr/

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (C.R.P.F.), http://www.crpfaguitaine.fr/

CONSEIL GENERAL DES LANDES, Histoire sociale des Landes, juin 2003, http://www.histoiresocialedeslandes.org/

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION AQUITAINE, DREAL Aquitaine, février 2010,

http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF, Conservatoire du littoral, http://www.conservatoire-du-littoral.fr/

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF SOUS LA TUTELLE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, Météo France, http://www.meteofrance.com

GAUNET Patrick, Balade au pays de Buch, septembre 2006, http://p.gaunet.la_teste_de_buch.pagesperso-orange.fr/

GIP ATGERI, Plateforme d'Information Géographique Mutualisé en Aquitaine, http://www.pigma.org/

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL, http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs

OFFICE NATIONAL DES FORETS (O.N.F.), http://www.onf.fr/

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE, *Parc naturel régional des Landes de Gascogne*, http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/index.php
PEFC FRANCE, *PEFC France Promouvoir la gestion durable de la forêt*, http://www.pefc-france.org/















